

ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE : S'ENTENDRE SUR CE QUI EST JUSTE ET CE QUI NE L'EST PAS

Xavier Desjardins (coordination), Philippe Estèbe, Clémentine Genet
Jacques Lévy, Dorian Maillard, Martin Vanier

Rapport final – 25 novembre 2025

Une recherche soutenue par :



acadie | coopérative conseil
170 bis rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris
+33 (0)1 43 79 97 79
acadie-cooperative.org

{ΧΩΡΟΣ} **acadie**

Écrire les territoires. Dessiner la chose publique.

Table des matières

| | |
|---|----|
| | 1 |
| Introduction..... | 6 |
| Pourquoi repenser les territoires et leur aménagement par la justice spatiale ? | 6 |
| Politiques territoriales et justice spatiale : quatre champs de débat scientifique. | 7 |
| Penser ensemble les différentes dimensions de la justice spatiale..... | 9 |
| La méthode de collecte des données | 11 |
| L'enquête par sondage | 11 |
| La méthodologie des panels..... | 13 |
| Une Convention Citoyenne territoriale..... | 13 |
| Des entretiens avec des responsables de politiques publiques territoriales..... | 14 |
| Plan du rapport & répartition des contributions | 15 |
| Première partie..... | 16 |
| Des expériences d'injustice à l'action collective pour la justice spatiale..... | 16 |
| Quelles sont les injustices personnellement vécues ? | 16 |
| Trois personnes sur dix n'ont jamais connu d'injustice | 16 |
| Le travail, premier lieu des injustices vécues | 17 |
| Les injustices dans le choix du lieu d'habitation : surtout dans les grandes villes. | 18 |
| Quand les injustices se cumulent. | 19 |
| Les jeunes vivent davantage d'injustices..... | 19 |
| Les femmes, surtout les mères célibataires, davantage victimes d'injustices que les hommes..... | 21 |
| Les injustices : effets des individus ou des systèmes ?..... | 21 |
| Quelles sont les conceptions de la justice ? | 24 |
| Un large consensus sur quelques valeurs | 25 |
| Vers une typologie des conceptions de la justice. | 26 |
| La discrimination territoriale contribue-t-elle à la justice spatiale ?..... | 34 |
| L'Etat aide-t-il assez les territoires ?..... | 34 |
| Faut-il aider les quartiers populaires de banlieue et/ou les ruralités ?..... | 35 |
| Les différences territoriales d'accès aux services collectifs sont-elles acceptables ? | 41 |
| Dans le choix de l'école de ses enfants , la justice spatiale entre-t-elle en compte ?..... | 42 |

| | |
|---|----|
| Qui peut agir en faveur de la justice spatiale ? Et à quelle échelle ? | 44 |
| Une majorité pense pouvoir agir efficacement contre les injustices..... | 45 |
| Quelle est la meilleure échelle pour agir en faveur de la justice ? | 46 |
| Le local n'est pas un village..... | 46 |
| Une écoute des attentes habitantes plus forte dans les grandes villes ? | 47 |
| La petite commune comme ferment d'engagement : un mythe | 49 |
| Deuxième partie : à la recherche de pactes territoriaux de justice | 51 |
| Proposition d'un cadre théorique et une méthode d'analyse | 51 |
| L'économie morale ou comment se rompent les pactes territoriaux de justice. | 51 |
| Partir des lieux et des spatialités : cinq partis pris théoriques pour appréhender la dimension territoriale des pactes de justice. | 53 |
| Implications méthodologiques | 57 |
| Quand les pactes territoriaux de justice sont questionnés..... | 58 |
| Des voies d'accès aux pactes territoriaux de plus en plus injustes ? | 58 |
| L'impossible choix du lieu d'habitation. | 58 |
| Les familles monoparentales..... | 58 |
| Attrait et fragilités du pacte de justice périurbain | 59 |
| Un pacte de justice précaire | 61 |
| Le pacte de justice territorial en sursis : le bassin minier..... | 63 |
| Des interpellations pour l'action collective | 67 |
| Annexe 1 – Résultats des entretiens avec les fabricants de politiques publiques | 85 |
| Dans le Clunisois (14 000 habitants, 41 communes), la justice territoriale est-elle inversement proportionnelle à la distance à Cluny ?..... | 85 |
| Constats | 85 |
| Réponses publiques | 85 |
| Ce qu'on peut en retenir | 85 |
| Dans les Mauges (121 600 habitants, 6 communes nouvelles) : comment construire du commun avec des demandes de plus en plus individualisées à l'égard des services publics locaux ?..... | 86 |
| Constats | 86 |
| Réponses publiques | 86 |
| Ce qu'on peut en retenir | 86 |
| Avec l'Agglomération Seine-Eure (60 communes, 103 000 habitants) : l'intégration intercommunale des services produit-elle de la justice territoriale ? | 87 |

| | |
|---|----|
| L'action communautaire | 87 |
| Constats | 87 |
| Ce qu'on peut en retenir | 87 |
| A Allamps (500 habitants), entre Toul et Neufchâteau aux franges de la Meurthe-et-Moselle, comment répondre aux attentes hétérogènes des ruraux contemporains ? | 88 |
| Constats | 88 |
| Réponses publiques (paroles du maire) | 88 |
| Ce qu'on peut en retenir | 88 |
| Dans le périurbain entre Nantes et Saint-Nazaire, à l'échelle du pôle métropolitain, quelles nouvelles attentes et réponses de justice territoriale ? | 89 |
| Constats | 89 |
| Réponses publiques | 89 |
| Ce qu'on peut en retenir | 89 |
| Cinq témoignages territoriaux : une synthèse des débats | 91 |
| La justice territoriale est-elle (uniquement ? surtout ? aussi ?) une question de distance aux lieux de services et de recours ? | 91 |
| La justice territoriale est-elle une revendication collective ou l'expression d'un désarroi ou d'une détresse personnelle ? | 91 |
| La justice territoriale : comment l'exercer ? | 92 |
| Annexe 2 – Résultats de l'enquête nationale | 93 |
| 1 La méthodologie | 1 |
| 2 Les résultats de l'étude | 3 |
| A L'expérience d'inégalités dans sa vie personnelle | 4 |
| L'expérience d'injustices dans sa vie personnelle | 5 |
| L'exposition perçue à diverses injustices | 9 |
| Le sentiment d'avoir déjà bénéficié de certaines injustices | 11 |
| L'adhésion à diverses affirmations relatives aux injustices | 12 |
| L'attitude à l'égard des autres, de son parcours de vie et de l'avenir | 13 |
| L'impact perçu des récents aménagements publics réalisés près de son domicile | 14 |
| La satisfaction exprimée à l'égard de sa position dans la société | 16 |
| L'anticipation de la hausse ou de la baisse du niveau de vie de ses enfants dans la société française de demain | 17 |
| La perception de la hausse ou de la baisse de son niveau de vie par rapport à celui de ses parents au même âge | 18 |

| | |
|--|----|
| Le sentiment d'agir efficacement pour lutter contre les injustices dans divers domaines | 19 |
| B L'attitude face à différentes situations inégalitaires | 20 |
| L'attitude à l'égard du niveau de service que doit assurer l'Etat sur l'ensemble des territoires | 21 |
| L'attitude à l'égard des choix de modes de déplacement | 22 |
| L'attitude à l'égard de l'usage des pesticides par un agriculteur | 23 |
| L'attitude à l'égard du choix de l'école pour ses enfants | 24 |
| L'attitude des parents ayant fait le choix d'inscrire leur enfant dans une autre école que leur école de rattachement..... | 25 |
| La motivation à maintenir ses enfants dans l'école de rattachement..... | 26 |
| L'attitude face au maire dans le cas d'une inondation dans sa commune et la survenue de lourdes pertes | 27 |
| C L'adhésion à diverses énonciations en matière de justice territoriale | 28 |
| L'acceptabilité de diverses inégalités entre les territoires..... | 29 |
| Le niveau d'interventionnisme de l'Etat souhaité pour garantir le droit au logement | 31 |
| Le sentiment que la lutte contre les injustices doit passer par une plus forte intervention des pouvoirs publics..... | 32 |
| Les conditions souhaitées pour l'octroi d'allocations pour les personnes en difficulté... | 33 |
| Les principaux critères de définition de la société juste..... | 34 |
| Les trois principales échelles auxquelles se posent les problèmes de justice | 35 |
| L'adhésion à diverses affirmations relatives à l'accueil de migrants en France | 36 |

Introduction

Pourquoi repenser les territoires et leur aménagement par la justice spatiale ?

L'impasse de la situation actuelle semble la suivante :

- La plupart des actes politiques et des décisions des collectivités publiques relèvent d'une pratique implicite de la justice spatiale, qui consiste à estimer ce qui est juste et ce qui ne l'est pas : les modalités d'accès aux services et aux biens publics, les droits d'occupation des sols, la tarification des services publics locaux, la distribution des aides publiques aux ménages ou aux entreprises... Dans tous les champs d'action publique, l'acteur public territorial exerce de fait une justice spatiale (qu'on est évidemment en droit de contester pour lui en préférer une autre) ;
- or, cet exercice de la justice spatiale ne fait l'objet d'aucun énoncé politique, d'aucun débat qui lui serait explicitement consacré, d'aucune métapolitique qui permettrait de guider toutes les autres au nom du juste et de l'injuste. Il est admis qu'elle doit faire partie des principes de base de la République, mais on n'en fait plus un objet de délibération, de sorte que soit rappelé à tous le juste et l'injuste sur fond de changements profonds, permanents et généralisés ;
- si bien qu'en permanence, et quoi qu'elles fassent, les collectivités publiques se voient reprocher l'injustice de leurs actes, d'autant plus que, comme l'ont bien montré Jacques Lévy et ses collègues¹ : l'individualisation des conditions socio-spatiales a fait exploser la possibilité d'un référentiel unique quant à ce qui est juste et injuste.

Dans ce contexte, l'hypothèse centrale qui fonde notre projet de recherche est qu'une mise en débat des conceptions de la justice qui fondent les politiques territoriales est une condition de leur renouvellement théorique et pratique.

¹ J. LEVY et al., *Théorie de la justice spatiale: géographies du juste et de l'injuste*, Paris, France, Odile Jacob, 2018

Politiques territoriales et justice spatiale : quatre champs de débat scientifique.

Comment étudier les enjeux de justice des politiques territoriales ? Le débat académique sur la justice des politiques territoriales connaît un certain renouveau², qui nous assure un socle de connaissances empiriques et de débats théoriques fort utile pour lancer notre propre recherche. Dans le champ plus particulier des recherches sur les politiques territoriales, nous pouvons distinguer quatre champs d'investigation en matière de justice spatiale. Notre proposition de recherche se propose, non de creuser un peu plus profondément chacun de ces quatre sillons déjà bien labourés, mais d'envisager une recherche qui articule ces quatre champs. Mais présentons tout d'abord ces champs.

Le premier champ porte sur la justice dans l'allocation territoriale des fonds publics. Ce débat est perpétuellement relancé. En France, la question de la justice de la répartition porte assez peu sur les équilibres entre les régions, hormis les cas très particuliers de la région parisienne (avec le soupçon d'une sur-dotation de la région qui héberge la capitale) ou les outre-mer (avec une interrogation sur la manière de gérer les équilibres post-coloniaux). Cette question des équilibres inter-régionaux est beaucoup plus forte en Espagne, en Italie ou encore en Belgique, c'est-à-dire dans les nombreux pays européens marqués par des velléités de sécessionnisme (au moins fiscal) de diverses régions³. En France, les débats publics portent principalement sur la justice dans l'allocation des ressources publiques entre les grandes villes (notamment les métropoles) et les autres parties du territoire national ou encore sur l'équilibre entre l'urbain et le rural. Quelle est la bonne clé de répartition ? L'étude de la circulation des richesses publiques montre, à l'échelle européenne⁴ comme à l'échelle française⁵, que les régions ou portions de région au produit intérieur brut le plus faible sont, presque toujours, gagnantes au jeu de la redistribution territoriale organisée des systèmes d'Etat-Providence. En effet, les prélèvements sont à peu près proportionnels au revenu des ménages ou aux bénéfices des entreprises, alors que la distribution des prestations (*via* les aides sociales ou les services publics) est approximativement proportionnelle au nombre d'habitants. Mais d'un autre côté et dans le même temps, de nombreux travaux montrent une rétraction de la distribution territoriale de nombreux services publics en milieu rural ou dans les petites villes⁶. Bureaux de poste, tribunaux d'instance, collèges ou écoles, de très nombreux services publics voient leur couverture territoriale réduire. François Taulelle parle alors d'un « délaissement du territoire ⁷ ».

² P. GERVAIS-LAMBONY et F. DUFAUX, « Justice... spatiale ! », *Annales de géographie*, vol. 665-666, n° 1-2, Armand Colin, 2009, p. 3-15 ; S. DAVOUDI et D. BELL, « Justice and Fairness in the City: A Multi-disciplinary Approach to "Ordinary" Cities », *Justice and Fairness in the City: A Multi-Disciplinary Approach to « Ordinary » Cities*, Newcastle University, 2016

³ L. DAVEZIES, *Le nouvel égoïsme territorial: le grand malaise des nations*, Paris, Seuil, 2015

⁴ A. RODRÍGUEZ-POSE, « The revenge of the places that don't matter (and what to do about it) », *Cambridge journal of regions, economy and society*, vol. 11, n° 1, Oxford University Press UK, 2018, p. 189-209

⁵ L. DAVEZIES, *L'Etat a toujours soutenu ses territoires*, Paris, Éditions du Seuil, 2021

⁶ J. CHOURAQUI, « Les réformes et l'État et la transformation des services publics : des tendances internationales au local, quels effets pour les territoires ? », *Annales de géographie*, vol. 732, n° 2, Armand Colin, 11 mai 2020, p. 5-30

⁷ F. TAULELLE (éd.), *Le délaissement du territoire: quelles adaptations des services publics dans les territoires ruraux ?*, Toulouse, France, Presses universitaires du Mirail, 2012

Le deuxième débat porte sur le facteur géographique comme facteur d'injustice. Plusieurs auteurs soulignent que selon la belle formule de Jean-Samuel Bordreuil « *ce n'est pas le lieu qui est précarisant, ce sont les précaires qui sont localisés*⁸ ». Ainsi, l'injustice spatiale primordiale serait la ségrégation. Mais, pour plusieurs auteurs, la ségrégation produit, par elle-même, des effets de lieu spécifiques. C'est la position de la géographie critique anglaise et américaine⁹ qui insiste sur l'ambivalence de la ségrégation socio-ethno spatiale où se combinent exploitation économique et ostracisation sociale, ce qui peut conduire à un usage abusif de la notion de ghetto, comme dans le cas des banlieues française¹⁰. David Harvey et Edward Soja montrent cependant que la ségrégation socio-ethno spatiale est ambiguë, dès lors qu'elle a pour fonction le contrôle et le confinement du côté des dominants et la protection et l'intégration du côté des dominés. Dans leur approche, la réduction des injustices spatiales ne passe pas par la mixité socio-spatiale, mais par le droit à la ville, qu'ils reprennent d'Henri Lefèvre¹¹.

Le troisième débat porte sur la justice par les procédures des politiques territoriales. Dès les années 1960, les critiques sont vives contre des politiques territoriales qui se font au profit des plus aisés. Aux Etats-Unis notamment, la domination des points de vue masculin, blanc et riche dans la définition des politiques territoriales est vivement dénoncée : en effet, des expertises qui sont présentées comme « neutres » (par exemple, celles portant sur la gestion du trafic automobile dans les villes) ont en réalité des biais qui conduisent à privilégier les intérêts de la classe sociale dont les experts sont membres (par exemple, en privilégiant le développement d'autoroutes urbaines au détriment des transports collectifs, ce qui conduit à dégrader les conditions de vie de nombreux quartiers populaires proches de ces grandes routes d'un côté et à réduire l'offre de transports publics utiles au plus pauvres de l'autre). Aussi, de très nombreux militants et chercheurs ont promu un tournant « procédural » dans l'approche de l'aménagement et des politiques territoriales à partir des années 1980. L'idée centrale de ce courant est qu'il faut développer des procédures « inclusives » (notamment par une attention portée aux personnes défavorisées ou « minorisées » par une grande partie de la société pour des raisons de genre, de race, de classe ou d'orientation sexuelle) pour favoriser une approche plus juste des politiques territoriales. Le débat s'est ensuite poursuivi sur la manière de conduire ces démarches participatives ou contributives, pour démêler les réelles avancées des tentatives de détournement des procédures par les autorités publiques et/ou les catégories dominantes.

Le quatrième débat porte, ni sur les procédures, ni sur la distribution des ressources dans l'espace, mais sur la reconnaissance de singularités individuelles ou collectives¹². Dans cette

⁸ J.-S. BORDREUIL, « Les gens des cités n'ont rien d'exceptionnel », dans *Ces quartiers dont on parle. Aux marges de la ville, au cœur de la société*, L'Aube, 1997

⁹ D. HARVEY, *Social justice and the city*, London, Edward Arnold, 1973 ; E. W. SOJA, *Seeking Spatial Justice*, 2010, University of Minnesota Press.

¹⁰ L. WACQUANT, « Repenser le ghetto. Du sens commun au concept sociologique », F. Truong (trad.), *Idées économiques et sociales*, vol. 167, n° 1, Réseau Canopé, 2012, p. 14-25

¹¹ H. LEFEBVRE, « Le droit à la ville », *L'Homme et la société*, vol. 6, n° 1, Editions Le Harmattan, 1967, p. 29-35

¹² I. M. YOUNG, *Justice and the politics of difference*, Princeton, USA, Princeton University Press, 2011

vaste catégorie, il s'agit de la reconnaissance des cultures minoritaires¹³ (par exemple les cultures régionales), des pratiques sociales populaires (par exemple des loisirs ou des habitudes alimentaires) ou encore la prise en compte d'épreuves de la vie (comme des maladies, des séparations, l'exil, etc.) qui peuvent souder des communautés d'expérience. En matière territoriale, de nombreux travaux portent ainsi sur des territoires – et à travers eux, les populations qui les habitent – « oubliés¹⁴ » ou « stigmatisés¹⁵ ». Ces recherches interrogent les processus de dépréciation ou d'invisibilisation. En histoire culturelle également, de nombreux travaux ont porté sur ces processus d'invisibilisation. Parmi les exemples les plus frappants, au XVIIIe siècle, les nobles s'autorisaient à se dévêtir devant leurs domestiques, parce que ceux-ci étaient, en un certain sens, absents ou transparents¹⁶. Le philosophe Axel Honneth s'est particulièrement intéressé aux conditions de mise en « visibilité » ou, au contraire, en « invisibilité ». Pour les étudier, il a notamment développé le concept de « reconnaissance ». « Par « connaissance » (*Erkennen*) d'une personne, nous entendons exprimer son identification en tant qu'individu – identification qui peut être graduellement améliorée – par « reconnaissance » (*Anerkennen*), nous entendons un acte expressif par lequel cette connaissance est octroyée avec le sens positif d'une affirmation¹⁷ ». Pour ce philosophe, dans la société des individus, chacun doit construire sa propre identité et se considérer comme autonome. Or l'identité n'est possible que si autrui nous reconnaît dans ce que nous sommes. Autrement dit, la société des individus repose paradoxalement sur le collectif, à travers des relations sociales de reconnaissance mutuelle. L'absence de reconnaissance apparaît ainsi comme une forme de déni ou d'interdiction de participer pleinement à la société des individus.

Penser ensemble les différentes dimensions de la justice spatiale

Dans chacun de ces champs de recherche, de très nombreuses questions restent en suspens et légitimeraient de nouvelles recherches. Toutefois, il nous est apparu qu'il fallait sortir de ces approches segmentées.

Pour des raisons pratiques tout d'abord. En effet, si l'analyste peut définir différentes dimensions de la justice spatiale, entre ces aspects distributifs (allocation des fonds), processuels (les conditions de délibération des choix collectifs) et de reconnaissance (valeur sociale accordée à chacun), ces dimensions sont très intimement liées dans l'expérience habitante. Quand un habitant se plaint de la fermeture d'une gare en zone rurale, critique-t-il la disparition d'un service indispensable au déploiement de ses activités ou vise-t-il à exprimer un sentiment de « déclassement » territorial ? Autrement dit, il n'est pas évident que le vocabulaire de la justice distributive ne soit pas utilisé pour exprimer un problème qui relève de la justice de reconnaissance.

¹³ Les travaux sur les peuples autochtones ont apporté des contributions fort utiles sur cette dimension de la reconnaissance dans les enjeux territoriaux. I. HIRT et B. COLLIGNON, « Quand les peuples autochtones mobilisent l'espace pour réclamer justice », *Justice spatiale / Spatial justice*, vol. 11, mars 2017 (en ligne : <https://www.jssj.org/article/quand-les-peuples-autochtones-mobilisent-lespace-pour-reclamer-justice/> ; consulté le 28 octobre 2025)

¹⁴ X. DESJARDINS et P. ESTEBE, « Lutte contre l'oubli, un combat européen », *Urbanisme*, n° 423, Hiver 2022, p. 58-59

¹⁵ V. JOUSSEAUME, *Plouc Pride*, Edition de l'Aube, 2021

¹⁶ H. P. DUERR et al., *Nudité et pudeur: le mythe du processus de civilisation*, Paris, France, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998

¹⁷ A. HONNETH, « La société du mépris », *Vers une nouvelle théorie critique*, La découverte Paris, 2006, p. 230

Pour des raisons théoriques ensuite. Nous nous appuyons ici sur les travaux de Susan Fainstein¹⁸. Dans son ouvrage de 2010 issue d'une étude des politiques urbaines menées à New-York, Amsterdam et Londres, elle énonce que la justice spatiale repose sur trois principes : l'équité, la démocratie et la diversité. Que cherche-t-elle à montrer à travers cette phrase en apparence assez anodine ? Son point de vue est que la justice spatiale est la combinaison de trois dimensions. La première est l'équité : dans une ville juste, les ressources et opportunités offertes par la ville sont distribuées de manière juste entre les différents groupes d'habitants. La deuxième est la diversité : une ville juste doit permettre la coexistence et la valorisation des différences ethniques, religieuses, sociales, philosophiques ou encore culturelles qui composent la société urbaine. La troisième est la démocratie : les processus participatifs sont indispensables, même s'ils ne sont pas suffisants, pour faciliter la prise de décision juste. Elle répond ainsi aux auteurs qui cherchent à réduire la question de la justice spatiale à sa dimension d'abord distributive (notamment dans la tradition néo-marxiste qu'incarne David Harvey ou dans la tradition « sociale-démocrate » qu'incarne John Rawls) ou à ne l'analyser qu'à travers le seul dépassement des processus d'oppression (notamment à la suite des travaux de Marion Iris Young).

Notre projet de recherche vise à comprendre comment les trois dimensions de la justice se combinent (ou non) dans l'action publique territoriale et comment les habitants les mobilisent (ou non) pour évaluer ce qui leur semble juste ou injuste dans la condition spatiale qui leur échoit. Notre proposition de recherche envisage d'explorer de manière combinée et concrète les trois plans du débat sur la justice territoriale évoqués ci-dessus en explorant :

- les principes de justice mobilisés dans l'appréciation des situations vécues, sujet par sujet, pour démêler, objectiver et prendre en compte les attentes, les frustrations ou les satisfactions, les colères ou les vigilances, par lesquelles les habitants-usagers-citoyens-contribuables disent ce qu'ils estiment juste et injuste. Ce travail s'appuie d'abord sur une enquête par sondage. L'enquête porte sur les situations concrètes de la vie quotidienne et leur appréciation en termes de « justice ». Nous souhaitons comprendre ce qui distingue le juste de l'injustice selon les personnes enquêtées dans des situations réelles (l'accès à l'école, l'offre de loisir, la possibilité de se déplacer, etc.). Mettent-elles en accusation un traitement inadapté au regard de leur place dans la société (justice distributive), un non-respect des règles par certains (justice procédurale) ou encore une absence de prise en compte de leur irréductible singularité (justice de la reconnaissance) ? Comment se combinent ces différentes dimensions de la justice ?
- la fabrique des politiques publiques territoriales passée au crible du juste et de l'injuste. C'est, par exemple, la question de la tarification (unique, régressive, progressive) sur l'eau, l'assainissement, les déchets, des transports collectifs, etc. C'est aussi la question des modalités différenciées de service au sein d'intercommunalités de plus en plus étendues et hétérogènes (ramassage des poubelles, desserte en transport

¹⁸ S. S. FAINSTEIN, *The Just City*, Ithaca USA, 2010

public, services itinérants, ...). C'est celle des renoncements à négocier entre intérêt collectif et intérêts individuels, sur fond de sobriété foncière ou de décarbonation des mobilités. Sur tous ces sujets, le travail consiste avec des habitants à construire une « grille de justice » ou plutôt à mettre en évidence la coexistence, conflictuelle ou non, de plusieurs « grilles de justice ». Dans un second temps, cela conduit à discuter avec les « fabricants » de politiques territoriales, à interroger, dévoiler, interpellier la « grille de justice » implicite ou explicite qui guide les décisions et les arbitrages, dans des dispositifs souvent assez technicisés ;

- la fabrique du récit politique de la justice spatiale, qui est, comme on l'a dit, le grand absent aujourd'hui malgré la rhétorique en vigueur qui invoque beaucoup et partout la cohésion, la solidarité, la protection, etc. Le travail passe évidemment ici par des temps d'échanges et de réflexion avec les élus des territoires partenaires.

La méthode de collecte des données

Comment collecter des données sur la justice spatiale ? Dans les recherches, deux voies se présentent. Certaines recherches s'intéressent à décrypter les conceptions de justice qui s'expriment « spontanément » à travers des pratiques de l'espace ou des expressions politiques ou sociales. D'autres visent non à décrypter ce qui se dit, mais à faire parler des conceptions de la justice, presque toujours implicites. C'est le parti-pris que nous avons retenu en déployant quatre méthodes d'enquête :

- une enquête par sondage, administré auprès de 4000 personnes ;
- des échanges avec des groupes d'habitants, réalisés dans la région nantaise et dans le bassin minier du Pas-de-Calais ;
- des entretiens avec des cadres dirigeants de collectivités locales ou de groupements de collectivités locales ;
- des temps d'échanges avec des élus locaux à partir des résultats des panels localisés.

Les résultats présentés ci-après mêlent les informations récoltées à travers ces quatre méthodes.

L'enquête par sondage

Dans le cadre de cette recherche, la coopérative Acadie a conçu avec Choros un questionnaire d'enquête sur la justice territoriale. Sa réalisation a bénéficié des conseils méthodologiques de Fabienne Gomant de l'IFOP. Le questionnaire a été administré et les données ont été organisées par l'IFOP.

L'enquête quantitative vise deux objectifs principaux :

- évaluer le degré de partage ou non d'une opinion ou d'une expérience. Par exemple, les Français pensent-ils que le fait d'habiter dans tel ou tel endroit constitue une « injustice » au regard des possibilités d'épanouissement personnel ? Le résultat et l'impact, par exemple en

termes de politiques publiques, ne sont évidemment pas les mêmes s'ils sont 10 %, 30 % ou 50 % ;

- permettre la validation statistique de liens entre des variables, ici entre, d'une part, des expériences et des opinions et, d'autre part, soit des caractéristiques sociales (la catégorie sociale, le sexe, le lieu de résidence, la composition familiale, etc.), soit d'autres opinions (par exemple le fait de se sentir discriminé, le fait d'avoir telle ou telle orientation politique). L'enquête quantitative valide ou invalide statistiquement des hypothèses sur de possibles facteurs explicatifs.

Le questionnaire a été conçu avec deux principes méthodologiques :

- Avant de leur poser des questions sur leurs valeurs et/ou leur lecture, selon le principe de justice, de différentes questions générales ou particulières, le questionnaire ouvre aux enquêtés la possibilité de raconter les injustices qu'ils ont vécues ;
- La pratique de l'espace (ou les spatialités) est une dimension du social qui peut affecter les modes de vie (et donc les injustices vécues) autant que les manières de penser et de voir le monde (donc les visions ou conceptions de la justice). Le questionnaire comprend donc des entrées qui permettent de situer les enquêtés (lieu de résidence), mais aussi de voir comment ils pensent que des questions générales (par exemple le rapport à la nature ou à l'immigration) peuvent se déployer différemment ou non selon des configurations territoriales.

Le questionnaire comprend trois parties :

- **Les expériences d'injustice.** La première question est très ouverte (Nous allons parler de votre vie personnelle, passée ou présente. Pourriez-vous citer des exemples d'injustices que vous avez personnellement ressenties dans votre vie ?). Les questions suivantes sont fermées et portent sur l'existence ou non d'injustices vécues à l'école, au travail, au sein des relations familiales, dans le choix du logement, etc.
- **Les conceptions « générales » de la justice** au sein d'une société (écart de revenus, respect des règles collectives, sauvegarde de l'environnement, etc.)
- **L'appréciation, au regard de la notion de justice, de différentes questions de politiques publiques** contemporaines (la restriction de la circulation automobile, la régulation de l'immigration, les rapports à l'environnement, la décentralisation, etc.).

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 4 005 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus par l'IFOP. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les enquêtes ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 21 novembre au 4 décembre 2024.

Le questionnaire complet se situe en annexe du présent rapport.

La méthodologie des panels

14 habitants de communes périurbaines de Nantes, recrutés par l'IFOP, ont participé à deux panels de discussion très ouverte .

Quatre questions ont été proposées aux participants :

- Estimez-vous avoir été victime d'injustices ?
- Trouvez-vous votre situation actuelle, là où vivez, juste ?
- Quelles seraient les pistes d'amélioration et qui seraient le mieux à même d'améliorer la situation si c'est nécessaire ?
- Si vous étiez membres d'un conseil municipal comment arbitrer entre deux options également désirables (des équipements centralisés ou des antennes de proximité polyvalentes et moins opérationnelles) ?.

Les panels se sont tenus à Bouvron les 19 et 20 mai 2025. Ils ont duré trois heures en fin de journée, à partir de 19h.

Un des risques de ce type de rencontres est que les personnes évoquent des sujets de justice en reprenant des discours assez mécaniques et proches de ceux qui peuvent être développés dans les médias ou sur des réseaux sociaux. Pour éviter ces digressions peu informatives, la mise en situation s'est révélée utile parce qu'elle impose aux membres du panel de répondre à des questions concrètes et d'explicitier les critères de choix.

Une Convention Citoyenne territoriale

Une convention citoyenne a pris place sur trois journées et s'est appuyée sur l'engagement continu d'un même collectif d'une trentaine de résidents du bassin minier du Pas-de-Calais. Cette convention a été réalisée avec le soutien d'associations. Elles ont également contribué au recrutement de la plupart des citoyens engagés en respectant des consignes strictes d'échantillonnage qui visaient à assurer la représentation d'une diversité de catégories d'âge, de genre, de situation socio-économique, de niveau d'urbanité (commune de résidence) et d'ancrage partisan.

Cette convention citoyenne territorialisée s'est, pour cela, appuyée sur une hybridation des registres de l'habiter et de la justice spatiale bien visible dans l'articulation des trois grandes séquences du dispositif :

1. Séance 1 – mise en discussion du thème des mobilités à l'aune du vécu des habitants afin d'identifier des pratiques, des représentations, des acceptions du terme et des expériences d'injustices partagées à l'échelle du périmètre d'étude.
2. Séance 2 – montée en réflexivité des habitants sur les sujets évoqués au cours de la séance précédente : systématisation des enjeux rencontrés, problématisation des enjeux identifiés et identification de principes consensuels de justice pour les traiter.
3. Séance 3 – conception de préconisations conçues en accord avec les principes de justice collectivement définis, précisées en dialogue avec des experts des

problématiques traitées, et finalement adoptées (ou non) par leur mise au vote au sein du collectif de citoyens.

Les ateliers se sont successivement tenus dans trois tiers-lieux associatifs : le Toit Commun (Lens, 25/10/2025), la Pépinière d'Initiatives et d'Activités Créatrices (Carvin, 08/11/2025), Noeux Environnement (Nœux-les-Mines, 22/11/2025). Ils ont pris place de 10h à 17h, avec un buffet convivial offert par le projet pour la pause déjeuner.

Des entretiens avec des responsables de politiques publiques territoriales.

Des auditions ont été réalisées entre novembre 2024 et mars 2025 pour la communauté de communes du Clunisois, Déborah Crétenet (DGS) et Boris Chevrot (DGA) ; pour Mauges communauté, Raphaël Médard (DGS) ; pour l'agglomération de Seine-Eure, Régis Petit (DGS) ; pour Allamps, le Pays Terres de Lorraine et la Multipole 54, Denis Vallance (maire d'Allamps, vice-président du SCoT) ; pour le pôle métropolitain de Nantes Saint-Nazaire, Frédéric Vasse (directeur) ; pour la communauté d'agglomération du Muretain, Aurélien Turc,(DGS).

Ces différents territoires sont très divers : métropolitains (Nantes-Saint-Nazaire), ruraux (Mauges) ou très ruraux (Clunisois). D'autres sont en situation de franges métropolitaines (Seine-Eure près de Rouen, Allamps près de Nancy ou le Muretain au sud de la métropole toulousaine). Ces différentes configurations permettent de tester la manière dont les questions de justice se posent dans des configurations très diverses en termes de densité et de trajectoire de développement résidentiel et économique.

La grille d'entretien était la suivante :

1. Depuis que vous travaillez pour votre intercommunalité, y a-t-il eu une prise en considération de nouvelles formes d'injustices ou, à l'inverse, certaines formes d'injustices se sont-elles normalisées ?
2. De quelle manière intégrez-vous les injustices dans la construction de vos politiques intercommunales (tarification sociale, proximité, participation citoyenne, etc.) ?
3. Quelles sont les injustices que vous tentez de résoudre par vos politiques publiques intercommunales, que vous préjugez de votre responsabilité/compétence ?
4. Existe-t-il des formes d'injustices que vous n'abordez pas, pas encore, ou que vous ne parvenez pas à aborder ?
- 4.bis Parmi celles-ci, certaines sont-elles traitées par d'autres (autre échelon de collectivité, État) ?
5. Existe-t-il des injustices qui semblent compliquées à aborder, soit parce qu'elles font l'objet de non-dits, soit parce qu'elles sont mal posées dans le débat public ?
6. Pensez-vous à une politique publique de votre intercommunalité qui pourrait faire l'objet de nouvelles modalités d'accès, en introduisant des critères de justice spatiale ?

Plan du rapport & répartition des contributions

Le choix a été fait de ne pas présenter les contenus tirés de ces différentes enquêtes de manière séparée et cumulative. Nous présentons les principaux résultats, en explicitant comment ceux-ci s'appuient sur une ou plusieurs des enquêtes menées. L'ensemble des travaux a été discuté par l'équipe de recherche.

La première analyse des résultats a été rédigée par Xavier Desjardins avec les contributions de Philippe Estèbe, Clémentine Genet et Dorian Maillard.

Sa première partie s'intéresse à la « photo », c'est-à-dire à la géographie et à la sociologie des expériences de l'injustice et des conceptions de la justice :

- Quelles sont les injustices vécues par les personnes enquêtées ?
- Quelles sont les conceptions de la justice ?
- Qui pense pouvoir agir contre les injustices et comment ?
- L'égalité des territoires est-elle toujours une passion française ?

Sa deuxième partie s'intéresse au « film », c'est-à-dire au processus d'émergence ou de non-émergence de revendications de justice. Alors que les injustices sont si nombreuses, comment se fait-il que les expressions publiques de demande de justice soient si rares ? Comment et jusqu'où s'accommode-t-on localement de l'injustice ?

Sa conclusion propose des interpellations pour l'action publique, tant locale que nationale, nourries de la lecture des résultats de la recherche.

A la suite, deux textes sont proposés par Jacques Levy.

En annexes, les résultats d'enquête, issus :

- Des entretiens avec les fabricants de politiques publiques, rédigé par Martin Vanier avec la contribution de Clémentine Genet
- Du sondage à l'échelle nationale, rédigé par les équipes de l'IFOP sous la direction de Fabienne Gomant

Première partie.

Des expériences d'injustice à l'action collective pour la justice spatiale

Quelles sont les injustices personnellement vécues ?

Les gens se considèrent-ils comme victimes d'injustice ? Afin de mesurer le lien éventuel entre les injustices personnellement ressenties et vécues et la manière dont les individus posent les enjeux de justice, nous avons commencé le questionnaire par une question très ouverte : « *Nous allons parler de votre vie personnelle, passée ou présente. Pourriez-vous citer des exemples d'injustice que vous avez personnellement ressentie dans votre vie ?* ». Dans un second temps, nous avons isolé un certain nombre de thèmes (le travail, le logement, la famille, l'école, etc.) et demandé aux enquêtés dans quelle mesure ils avaient fait face ou non à des injustices dans ces champs.

Nous voulions tester les lieux communs suivants :

- Le ressenti personnel d'injustice est inversement proportionnel à la position sociale (CSP, revenu, diplôme).
- Les situations territoriales (le fait de vivre dans tel ou tel quartier ou telles ou telles régions, en villes ou à la campagne, etc.) sont spontanément mobilisées pour caractériser ou expliquer une injustice personnellement vécue ;
- Une géographie des injustices vécues pourrait se dessiner, en faisant notamment ressortir les espaces ruraux ou périurbains comme davantage « défavorisés ».

Trois personnes sur dix n'ont jamais connu d'injustice

Sur les 4005 sondés, 1345 répondent qu'ils n'ont pas subi d'injustice ou répondent de manière lapidaire « rien » ou « rien à signaler ». Pour une partie d'entre eux, il est très clairement exprimé une absence d'injustice vécue personnellement : « *je n'ai jamais vécu d'injustice en France* » ; « *Je suis un homme blanc hétérosexuel, donc à peu près aucune, en tout cas aucune ne me vient à l'esprit...* » ; « *Je n'ai pas eu de véritable injustice comme on peut en lire dans les journaux ou voir à la télévision* » ... Peut-être ce nombre élevé de personnes qui ne répond pas à la première question s'explique par la difficulté de développer une réponse écrite ? Notre deuxième série de questions portait des questions fermées sur l'expérience d'injustice dans divers domaines de la vie quotidienne : environ un quart des enquêtés dit ne pas avoir subi d'injustice dans ces divers domaines.

Environ 3 personnes sur 10 expriment ne pas avoir personnellement subi d'injustice au cours de leur vie.

Le travail, premier lieu des injustices vécues

Les expressions spontanées d'injustices personnellement vécues ont été classées par champ de l'activité personnelle dans lequel elles ont été subies. Le premier domaine est celui du travail, avec plus de 22 % des occurrences. Quelles sont les injustices vécues dans le champ du travail ? Le piston d'une personne moins qualifiée, une promotion refusée, l'absence de reconnaissance, etc. Le deuxième domaine concerne les discriminations dans leur diversité (racisme, sexisme, homophobie, grossophobie, etc.) avec 10 % des cas. Les problèmes d'accès aux aides sociales constituent une injustice personnellement ressentie pour 7,3 % des gens. Les problèmes d'argent (7 %), les violences (6 %) ou encore l'éducation (5 %) constituent trois autres domaines dans lesquels de nombreuses injustices sont spontanément citées.

De cette première question ouverte, retenons que le travail reste le principal « lieu » ou « moment » d'expérience de l'injustice, le plus souvent avec moins la dénonciation d'un système injuste (par exemple, la part allouée au capital ou au travail pour répartir les produits de l'entreprise) que la dénonciation des passe-droits de certains ou l'insatisfaction liée à un manque de reconnaissances (salariales, mais non uniquement) ou d'un conflit de valeurs provoqué par la confrontation de valeurs incorporées par la personne (sens de l'effort, discipline, initiative...) et celles promues par l'institution (obéissance, respect des objectifs...). L'importance du travail est confirmée par les réponses à la deuxième question sur les injustices rencontrées dans divers domaines de la vie quotidienne. Près d'une personne interrogée sur deux exprime avoir subi des injustices au travail, soit le taux le plus élevé parmi les différentes catégories testées.

Ce résultat sur le travail peut sembler paradoxal : la conflictualité dans le monde du travail (notamment mesurée à travers le nombre de jour de grèves par exemple) a beaucoup diminué. A contrario, la crise des gilets jaunes comme les révoltes des banlieues de 2023 mettent d'abord en accusation les politiques publiques (et non les entreprises ou l'organisation du travail). Or, le travail reste le premier lieu des injustices vécues.

Les expériences de l'injustice dans divers domaines de la vie quotidienne.

« Pour chacune des phrases ci-dessous, veuillez indiquer si elle s'applique tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous vivez ou avez vécu, vous personnellement ». Le tableau ci-dessous restitue les réponses rapportées à l'ensemble de l'échantillon.

| | TOTAL S'appli que | S'appli que tout à fait | S'appli que plutôt | TOTAL Ne s'appli que pas | Ne s'appli que plutôt pas | Ne s'appli que pas du tout | TOTAL |
|--|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------|---|---------------------------------------|-------------------------------------|-------|
| <i>Il m'arrive de penser que je n'ai pas la possibilité de vivre la vie que j'aurais voulue.</i> | 50 % | 16 % | 34 % | 50 % | 30 % | 20 % | 100 % |
| <i>J'estime avoir subi des injustices dans mon parcours professionnel</i> | 49 % | 17 % | 32 % | 51 % | 27 % | 24 % | 100 % |
| <i>Dans mon travail, j'estime subir des injustices liées à mon salaire [Question posée aux actifs occupés, soit 53% de l'échantillon].</i> | 46 % | 17 % | 29 % | 54 % | 29 % | 25 % | 100 % |
| <i>Pendant mon enfance ou mon adolescence, j'ai régulièrement subi des injustices à l'école.</i> | 34 % | 11 % | 23 % | 66 % | 32 % | 34 % | 100 % |
| <i>Pendant mon enfance ou mon adolescence, j'ai régulièrement subi des injustices au sein de ma famille.</i> | 28 % | 10 % | 18 % | 72 % | 28 % | 44 % | 100 % |
| <i>Dans mon quartier, ma ville, mon territoire, j'estime subir des injustices en termes d'accès aux services publics (santé, éducation, transports publics...)</i> | 26 % | 8 % | 18 % | 74 % | 33 % | 41 % | 100 % |
| <i>J'estime subir ou avoir subi des injustices dans les possibilités de choix de mon lieu d'habitation</i> | 21 % | 6 % | 15 % | 79 % | 32 % | 47 % | 100 % |

Les injustices dans le choix du lieu d'habitation : surtout dans les grandes villes.

Environ un sondé sur cinq dit avoir subi des injustices dans le choix de son lieu d'habitation. C'est le cas surtout pour les jeunes, notamment 29 % des moins de 35 ans. De manière inattendue, ce taux n'est pas très différencié selon les catégories socio-professionnelles : 22 % des catégories supérieures, 24 % des professions intermédiaires et 26 % des catégories populaires. On peut supposer que les individus ajustent leurs attentes à leur capacité à payer. Le fait d'avoir un enfant augmente fortement la probabilité d'avoir subi une injustice dans le choix du lieu d'habitation : 17 % des personnes sans enfants ; 34 % des personnes qui vivent avec un enfant. 41 % des célibataires avec enfants à charge souffrent d'injustices dans le lieu d'habitation. La différenciation géographique est ici très importante. 31 % des habitants de Paris, 28 % des habitants d'autres communes du pôle urbain de Paris ou encore 26 % des habitants de villes-centres des aires urbaines de plus de 700 000 habitants hors Paris disent souffrir d'une injustice dans le choix du lieu d'habitation. Plus on s'éloigne des zones denses – et donc souvent chères –, moins les sondés estiment être victimes d'injustice dans le choix du lieu d'habitation.

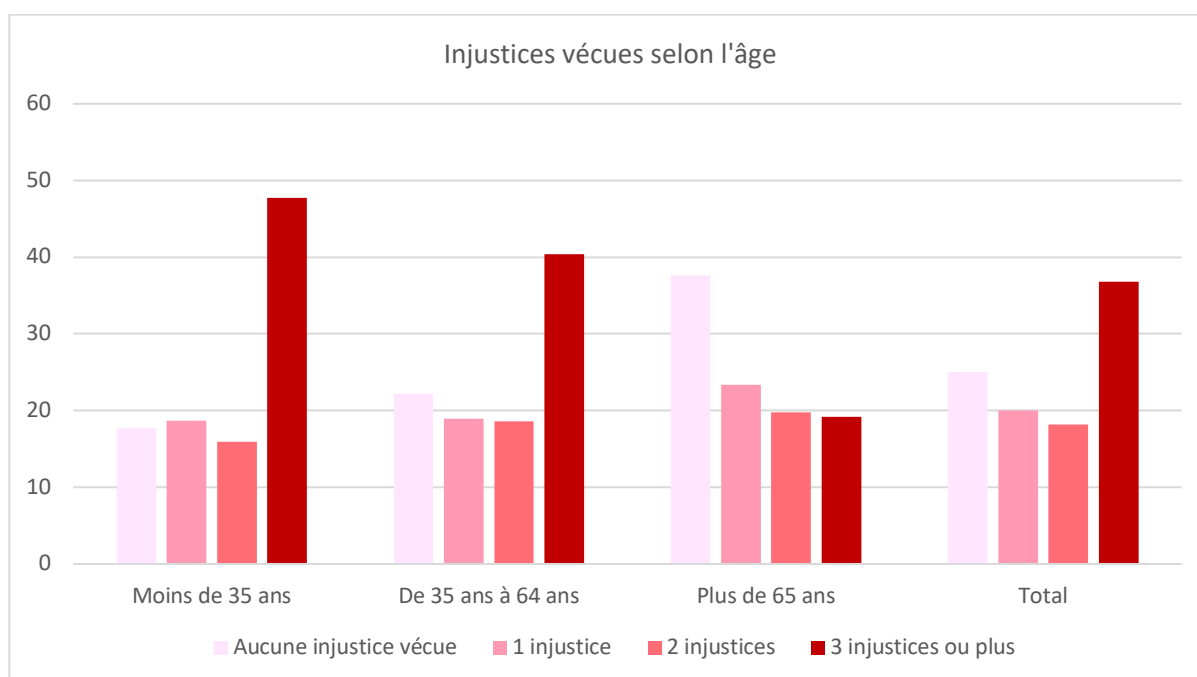
Les résultats de l'enquête vont ici à rebours d'une lecture qui fait du périurbain ou du rural le choix « par défaut ». En tout cas, si ce choix est parfois effectué par défaut, ceux qui le font n'interprètent que rarement cette situation comme une injustice ou une punition.

Quand les injustices se cumulent.

Les jeunes vivent davantage d'injustices

Les jeunes sont sur-représentés parmi ceux qui se disent victimes d'injustice. Ils sont sur-représentés dans chaque catégorie d'injustice. Assez logiquement, ils cumulent donc davantage d'injustices : 19 % des 65 ans et plus disent avoir souffert de trois injustices ou plus, contre près de la moitié des moins de 35 ans.

| | Moins de 35 ans | De 35 ans à 64 ans | Plus de 65 ans | Total |
|-------------------------------|-----------------|--------------------|----------------|---------------|
| <i>Aucune injustice vécue</i> | 17,7 % | 22,2 % | 37,6 % | 25,0 % |
| <i>1 injustice</i> | 18,7 % | 18,9 % | 23,4 % | 20,0 % |
| <i>2 injustices</i> | 15,9 % | 18,6 % | 19,8 % | 18,2 % |
| <i>3 injustices ou plus</i> | 47,7 % | 40,4 % | 19,2 % | 36,8 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |



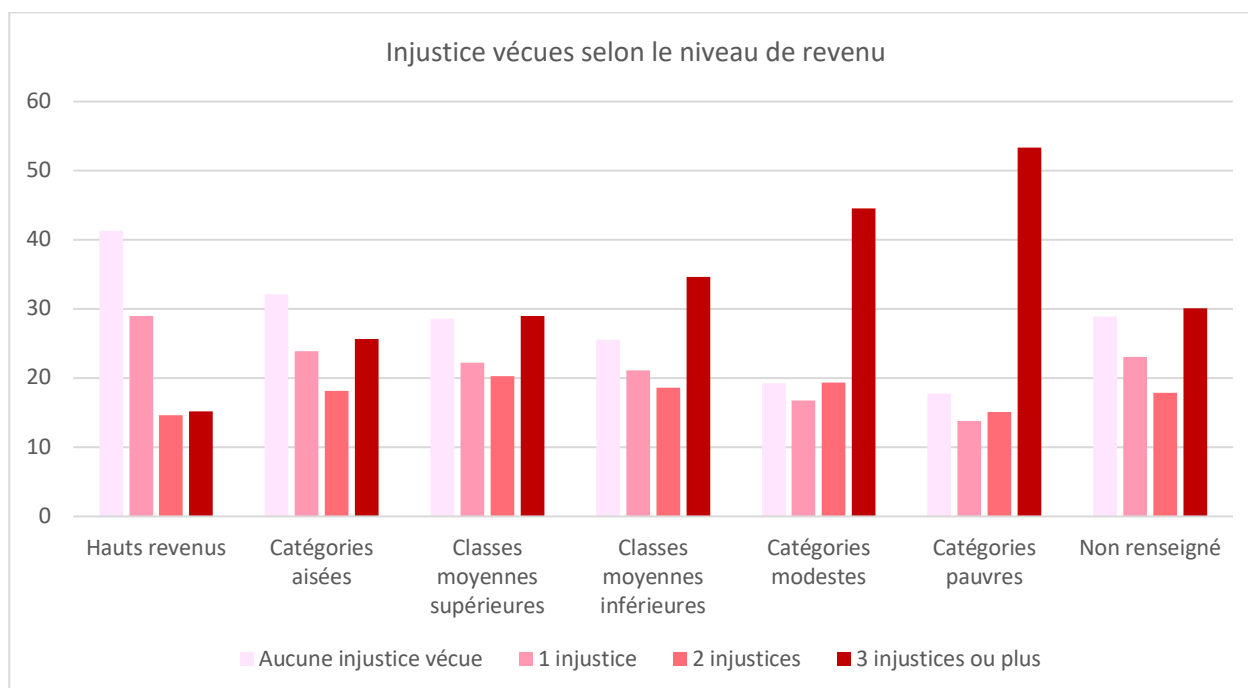
Comment expliquer ce résultat en fonction de l'âge ?

Est-ce la conséquence d'un essoufflement des passions avec l'âge ? Ou plus probablement, une plus grande attention aux discriminations ou plutôt, une « conscientisation » plus forte d'injustices vécues, non de la faute d'une ou de plusieurs personnes, mais par le résultat d'un

système (économique, social ou culturel) injuste. Ce sont en effet les plus jeunes qui se déclarent beaucoup plus nombreux que leurs aînés à se considérer victimes du racisme, de l'homophobie ou de discriminations liées à l'apparence physique.

Cumul des injustices en fonction de la position sociale

| | Hauts revenus | Catégories aisées | Classes moyennes supérieures | Classes moyennes inférieures | Catégories modestes | Catégories pauvres | Non renseigné |
|-------------------------------|---------------|-------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------|--------------------|---------------|
| <i>Aucune injustice vécue</i> | 41,3 % | 32,1 % | 28,6 % | 25,6 % | 19,3 % | 17,8 % | 28,9 % |
| <i>1 injustice</i> | 29,0 % | 23,9 % | 22,2 % | 21,1 % | 16,8 % | 13,8 % | 23,1 % |
| <i>2 injustices</i> | 14,6 % | 18,2 % | 20,3 % | 18,6 % | 19,4 % | 15,1 % | 17,9 % |
| <i>3 injustices ou plus</i> | 15,2 % | 25,7 % | 29,0 % | 34,6 % | 44,5 % | 53,3 % | 30,1 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |



Le niveau de diplôme semble aiguïser la sensibilité des personnes aux injustices : les sondés avec un diplôme niveau BEP ou CAP sont 37 % à avoir subi trois injustices ou plus contre 45 % des diplômés du supérieur et 46 % des diplômés niveau bac. En revanche, le revenu joue en sens inverse : plus d'un pauvre¹⁹ sur deux déclare avoir connu trois injustices ou plus, soit une proportion trois fois plus importante que pour les personnes à revenu élevé.

¹⁹ Les catégories suivantes ont été construites en fonction des revenus : les pauvres ont un revenu mensuel moyen pour le ménages inférieur à 900 euros ; les catégories modestes entre 900 et 1300 euros, les catégories moyennes inférieures entre 1300 et 1900 euros, les catégories moyennes supérieures entre 1900 et 2500 euros, les catégories aisées entre 2500 et 3350 euros, les hauts revenus sont supérieurs à 3350 euros.

Pour autant, beaucoup de personnes à diplômes et/ou aux revenus moyens ou élevés se disent également victimes d'injustice. C'est notamment le cas au travail ou à l'école. Par exemple, en matière de salaires, 46 % des sondés – parmi les actifs occupés – ont vécu des injustices liées au salaire. Il y a peu de différences liées à l'âge. Les catégories populaires disent en souffrir (48 %) davantage que les professions intermédiaires (40 %) et les catégories supérieures (40 %), mais l'écart est réduit. De manière plus étonnante encore, il y a peu de différences selon le niveau de diplôme atteint sur le sentiment d'avoir vécu une injustice à l'école. 35 % des personnes sans diplôme, 30 % des diplômés de niveau CAP ou BEP, 40 % des détenteurs d'un diplôme niveau baccalauréat et 34 % des diplômés supérieurs au bac disent avoir subi des injustices à l'école. Sur ce point, il y a peu de différences entre les catégories supérieures (36 %) et populaires (39 %). Comment l'expliquer ? Parce que les injustices vécues renvoient parfois à des comportements individuels (une brimade non méritée à l'école, un licenciement injuste, etc.) : ce n'est donc pas toujours une injustice « structurelle » qui est dénoncée, mais une injustice liée à une situation particulière et conjoncturelle.

Les femmes, surtout les mères célibataires, davantage victimes d'injustices que les hommes.

Les femmes sont plus nombreuses (80 %) que les hommes (73 %) parmi les personnes qui se déclarent victimes d'injustices. Les femmes (34 %) sont notamment beaucoup plus nombreuses que les hommes (22 %) à mettre en avant des injustices vécues au cours de l'enfance ou de l'adolescence dans la famille.

Les femmes qui élèvent seules des enfants ont le taux le plus élevé d'injustices vécues : 92 % d'entre elles, dont 65 % trois injustices ou plus. 47 % des femmes élevant seules leurs enfants disent avoir été victimes dans leur enfance ou dans leur adolescence d'injustices au sein de la famille (contre une moyenne de 34 %). « *Il m'arrive de penser que je n'ai pas la possibilité de vivre la vie que j'aurais voulue.* » : 50 % des sondés le pensent. Ce taux est nettement plus fort à nouveau pour les familles mono-parentales (76 %).

Sur toutes les questions (logement, travail, famille, école), les femmes sont davantage victimes d'injustices que les hommes et, parmi elles, particulièrement les mères célibataires.

Les injustices : effets des individus ou des systèmes ?

Comment interpréter ces expressions des injustices vécues ? En matière d'injustices « vécues », il est bien difficile de démêler la part de « l'objectivité » des faits générateurs des injustices vécues de la manière dont ces faits sont interprétés, remémorés ou analysés. A titre d'exemple, une brimade reçue de la part d'un enseignant pour une faute non personnellement commise (toute une classe punie pour un vol) peut être interprétée comme l'effet désagréable

d'une habitude scolaire sans réelle importance ou, au contraire, comme une injustice profonde, révélatrice d'un système scolaire brutal. Nous l'avons vu : les jeunes sont beaucoup plus nombreux que les plus âgés à se vivre comme victimes d'injustice. Nous pouvons faire l'hypothèse que cela révèle une interprétation beaucoup plus fréquente dans cette classe d'âge de comportements ou d'attitudes comme injustes ou, peut-être, de souvenirs scolaires plus récents.

Dans leurs expressions spontanées, les répondants évoquent l'injustice vécue de manière très brève. Toutefois, on peut voir si au-delà du fait évoqué (par exemple une promotion refusée), ils mentionnent ou non une explication plus générale de cet acte individuel (par exemple le sexisme). Dans leurs réponses, quelques-uns invoquent des causes de discrimination « systémique » (le racisme, le sexisme, la grossophobie, l'homophobie notamment). Les mécanismes de domination économique (par exemple les rapports de classe) ne sont eux jamais évoqués pour évoquer les difficultés dans le monde du travail, dans l'accès au logement, etc. Les expressions spontanées renvoient à un supérieur hiérarchique indélicat ou à des passe-droits, mais elles ne dénoncent jamais « l'organisation des entreprises » ou « le pouvoir des patrons ou des actionnaires ».

La question territoriale n'apparaît également que de manière très marginale dans les réponses spontanées sur les injustices. Les catégories spatiales (rural, urbain, métropole, quartier, etc.) ne sont jamais mentionnées comme des catégories « explicatives » ou « contextualisantes » des injustices vécues. Alors que le débat scientifique et politique depuis le milieu des années 2010 a été marqué par la question des équilibres entre villes et campagnes ou entre les métropoles et les « territoires²⁰ », les personnes interrogées ne se réfèrent jamais à ces catégories pour expliciter leur expérience d'injustice. Quand la variable spatiale est mentionnée, ce n'est pas pour référer à un type d'espace particulier, mais pour mettre en avant des difficultés d'accès à certains services, sans que le lieu de résidence ne soit « situé » ou « catégorisé ». Voici deux propos spontanés qui l'illustrent : « *Les moyens de transport ne desservaient pas bien le secteur où je résidais* » ; « *J'ai habité dans un désert médical où c'était extrêmement difficile de trouver un rendez-vous chez le médecin lorsque j'ai fait la connaissance d'un couple d'étrangers en situation irrégulière qui obtenait des rendez-vous médicaux sans difficulté* ».

²⁰ A. DELPIROU et A. WARNANT, « La France périphérique un an après: un mythe aux pieds d'argile », AOC (*Analyse Opinion Critique*), 2019

Ni la question territoriale, ni l'organisation capitaliste ne sont mentionnées dans les grandes « catégories explicatives » des injustices mentionnées spontanément (à la différence du racisme, des violences familiales, des inégalités femmes-hommes, de la grossophobie ou encore de l'homophobie, c'est-à-dire des dimensions relatives aux discriminations).

Les injustices vécues en situation.

Les femmes plus que les hommes, les pauvres plus que les riches, les peu diplômés plus que les autres : sans grande surprise, **les mécanismes de domination économique, sociale et culturelle se révèlent par une expression plus forte des injustices dans les catégories dominées.**

Toutefois, si cette relation domination/injustice se vérifie, elle n'est ni mécanique, ni linéaire. En décrivant les injustices vécues, les individus renvoient à des expériences de mépris, de violence ou encore d'irrespect qui peuvent se retrouver dans des situations extrêmement diverses (une cadre supérieure peut exprimer une injustice dans son travail ; une personne aisée avoir été violentée dans son enfance). Par ailleurs, exprimer en tant qu'injustice un acte vécu douloureusement est aussi le résultat d'une construction intellectuelle qui peut être différencié en fonction de l'âge et/ou de la position sociale. Les jeunes semblent mieux armés que les générations qui les précèdent pour interpréter comme « injuste » la situation qui leur échoit.

Dans l'expression spontanée des injustices vécues, **les enquêtés dénoncent surtout des discriminations.** L'intime semble être le premier moteur des injustices ressenties. **Le territoire, l'économie ou les rapports entre l'humanité et son environnement ne sont quasiment jamais évoqués spontanément comme des dimensions potentiellement configurantes des injustices vécues.**

Quelles sont les conceptions de la justice ?

Depuis la fin du XIXe siècle, les « fondateurs » de la sociologie européenne (Weber, Durkheim, Simmel) s'intéressent particulièrement à la montée en puissance de l'individu²¹. Dans les sociétés traditionnelles, sous l'effet de la religion, des traditions et/ou d'un conformisme social que facilitait la faible mobilité des populations, les individus d'une même communauté locale partageaient un socle de valeurs assez largement communes. Chez Durkheim, l'individuation renvoie au processus irréversible par lequel les membres d'une société s'affranchissent des liens traditionnels et de leurs contraintes normalisantes pour accéder à davantage d'autonomie et à une plus grande liberté de choix. D'où la montée en puissance des débats concernant la justice dans une société des individus : puisque le juste et l'injuste ne sont plus des « déjà-là », des notions définies par des autorités transcendantes ou héritées du passé, les critères de justice sont sans cesse à collectivement redéfinir.

Par notre enquête, nous avons interrogé les conceptions de la justice. Existe-t-il une vision commune du juste ou de l'injuste ? Peut-on identifier des typologies de la conception de la justice ? Ces conceptions de la justice sont-elles portées par les mêmes groupes sociaux ? Peut-on déceler une géographie des conceptions de la justice ?

Quelle méthode pour identifier les conceptions de la justice ? Dans certains travaux, **les chercheurs partent des modèles existants dans la théorie politique pour identifier la proximité des propos recueillis auprès des individus par rapport à telle ou telle vision théorique**. C'est la méthode par exemple retenue dans un précédent travail de Jacques Lévy²². Sont par exemple identifiées les approches utilitaristes à la suite des travaux de Mill et Bentham (la justice spatiale est la configuration qui permet de maximiser les satisfactions individuelles) ; les approches libertariennes dans le sillage des travaux de Robert Nozick (la justice spatiale est la configuration qui permet l'accroissement des libertés de chacun, leur agrégation étant la meilleure manière d'aboutir au bien-être de chacun) ; les approches égalitaristes ou libérales-égalitaristes à la suite notamment des travaux de John Rawls (la justice spatiale est la configuration qui permet de réduire les inégalités les plus intolérables et d'assurer un socle minimal pour chacun sans limiter les libertés fondamentales) ou encore les approches communautaires dans la continuité des réflexions de Charles Taylor ou Michael Walzer (la justice spatiale comme reconnaissance de la légitimité d'espaces différenciés selon les identités collectives ou culturelles locales). Les expressions des personnes enquêtées sont rapprochées de ces courants et explicitées à l'aide de leurs auteurs de référence.

Dans la présente recherche, le choix méthodologique est différent. L'enquête est réalisée par questionnaire. Les questions sont nécessairement peu nombreuses et les énoncés simples. **Le choix a été fait de construire, à partir des résultats, une typologie ad hoc de conception de la justice**. Cette typologie est nécessairement assez frustre, puisque réalisée à partir d'un nombre restreint de variables. Elle ne renvoie pas directement à des théories existantes (elle

²¹ A. HONNETH, « Capitalisme et réalisation de soi : les paradoxes de l'individuation », dans *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, La Découverte, Paris, 2006, p. 305-324

²² J. LEVY et al., *Théorie de la justice spatiale*, op. cit.

ne permet pas de dire si les français sont plus « rawlsiens » ou « libertariens »). Son avantage est qu'elle permet d'identifier les clivages-clés et les consensus ou les accords largement partagés.

Un large consensus sur quelques valeurs

Voici une première série de questions posées : *D'après votre expérience, diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec chacune des affirmations suivantes ?*

- *Il y a trop d'écart de revenus entre les pauvres et les riches.*
- *Dans notre société, il y a trop de discriminations que ce soit en fonction du genre, de l'âge, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, etc.*
- *Il y a beaucoup trop de gens qui ne respectent pas la loi ou la règle commune.*

La réponse à ces questions permet de distinguer un « socle » de jugements qui rassemblent une grande majorité de sondés.

- Il y a trop d'écart de revenu entre les pauvres et les riches : 89 %
- Il y a trop de discriminations que ce soit en fonction du genre, de l'âge, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, etc. : 74 %
- Il y a trop de gens qui ne respectent pas les règles communes : 89 %.

Chacune de ces affirmations reçoit donc un très fort assentiment.

Si on regarde comment les sondés répondent aux trois questions, on peut identifier que deux-tiers d'entre eux (64 % pour être précis) partagent l'idée qu'il y a trop d'écart de revenu, trop de discriminations et trop d'écart à la règle commune. C'est quasiment la même proportion de gens dans les différentes catégories socio-professionnelles et les différents types de territoire.

18 % des sondés estiment qu'il y a trop d'écart de revenus mais trop de gens qui ne respectent pas les règles communes sans juger qu'il y ait trop de discriminations. 5 % de sondés estiment qu'il y a trop d'écart de revenus et trop de discriminations, mais contestent qu'il y ait trop de gens qui ne respectent pas la règle commune. Ces deux positions sont très marquées politiquement : à droite et surtout à l'extrême-droite, certains contestent que les discriminations soient un enjeu majeur ; à gauche et surtout à l'extrême-gauche, certains pensent que les règles communes peuvent être transgressées si leur respect ne permet pas de lutter contre certaines injustices (par exemple, le respect de la propriété en cas de pauvreté extrême).

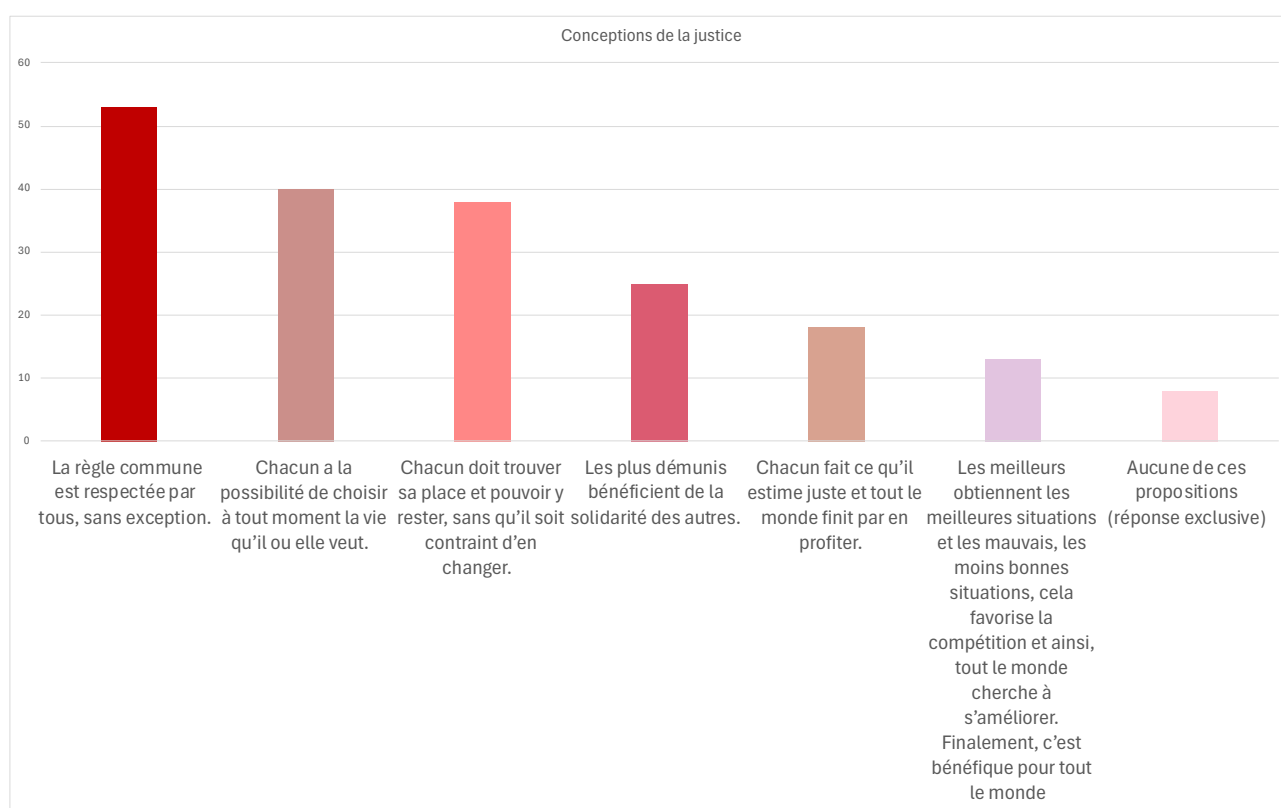
Une société clivée ? Très certainement et justement parce qu'elle partage un certain nombre de valeurs communes, ce qui conduit beaucoup à vivre comme des injustices des singularités.

Vers une typologie des conceptions de la justice.

Parmi la liste suivante, qu'est-ce qui, selon vous, permet avant tout de garantir qu'une société est juste ? Vous choisissez trois réponses au maximum.

| | |
|---|------------|
| <i>La règle commune est respectée par tous, sans exception.</i> | 53 % |
| <i>Chacun a la possibilité de choisir à tout moment la vie qu'il ou elle veut.</i> | 40 % |
| <i>Chacun doit trouver sa place et pouvoir y rester, sans qu'il soit contraint d'en changer.</i> | 38 % |
| <i>Les plus démunis bénéficient de la solidarité des autres.</i> | 25 % |
| <i>Chacun fait ce qu'il estime juste et tout le monde finit par en profiter.</i> | 18 % |
| <i>Les meilleurs obtiennent les meilleures situations et les mauvais, les moins bonnes situations, cela favorise la compétition et ainsi, tout le monde cherche à s'améliorer. Finalement, c'est bénéfique pour tout le monde</i> | 13 % |
| <i>Aucune de ces propositions (réponse exclusive)</i> | 8 % |
| TOTAL | (*) |

(*) Le total est supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses.



Dans les réponses ci-dessus, on notera que la justice est d'abord conçue comme le respect des règles avant d'être analysée dans une logique redistributive.

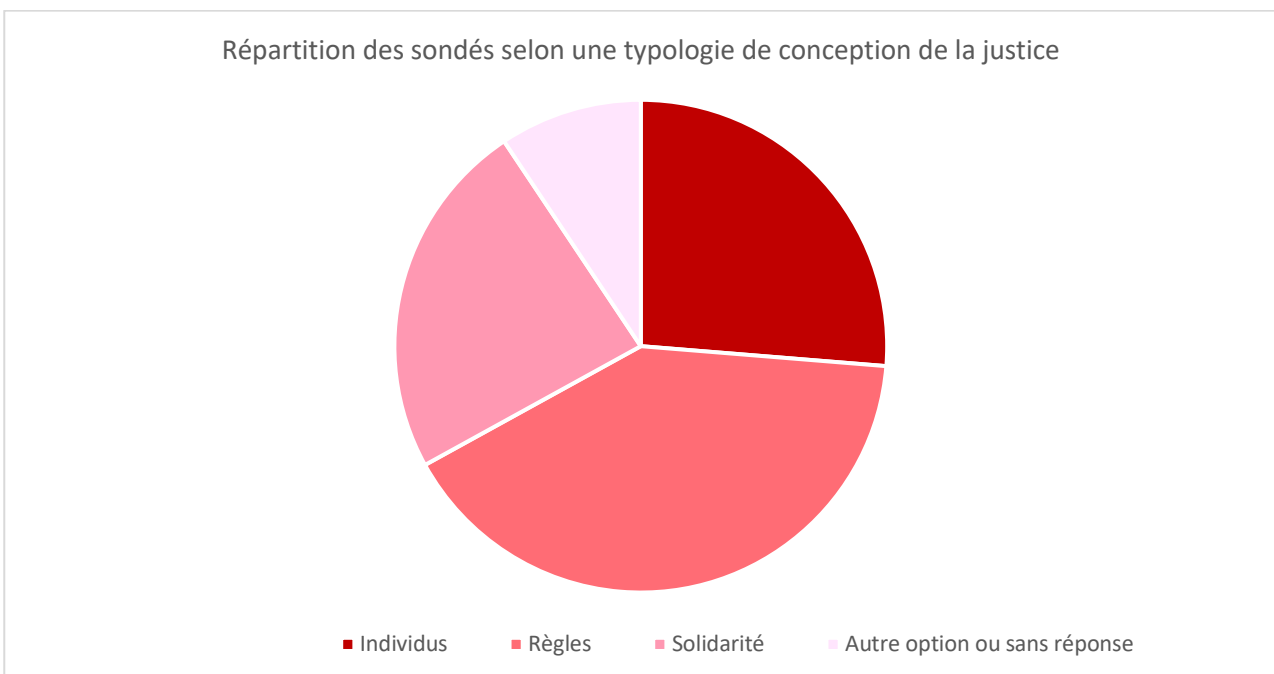
Une typologie des conceptions de la justice a été construite à partir de ces réponses. L'intérêt de la question ainsi posée est que les sondés doivent établir des priorités : ceux qui n'ont pas choisi le respect des règles ne veulent pas dire que cette question est sans importance pour eux, ils indiquent que ce respect ne fait pas partie des trois dimensions principales qui définit selon eux, une société juste.

La typologie est construite avec les critères suivants :

- **Le groupe « solidarité »** est constitué par toutes les personnes qui mettent en avant que la justice doit avoir une dimension redistributive (« les plus démunis bénéficient de la solidarité des autres », indépendamment des autres réponses) ;
- **Le groupe « règles »** est constitué par toutes les personnes qui mettent en avant l'importance du respect des règles (« La règle commune est respectée par tous, sans exception») indépendamment de leurs autres choix, sauf celui pour la solidarité qui les exclut de ce groupe :
- **Le groupe « nous » ou « individus »** sont ceux qui n'ont choisi ni la réponse « la règle commune est respectée par tous, sans exception », ni la réponse « les plus démunis bénéficient de la solidarité des autres ». Ce groupe fait confiance au déploiement de la liberté des individus pour faciliter le bien-être collectif. Dans ce groupe, les individus ne conçoivent pas que la justice relève d'abord du déploiement de mécanismes collectifs de redistribution ou du respect de règles collectives.

Voici la répartition des groupes :

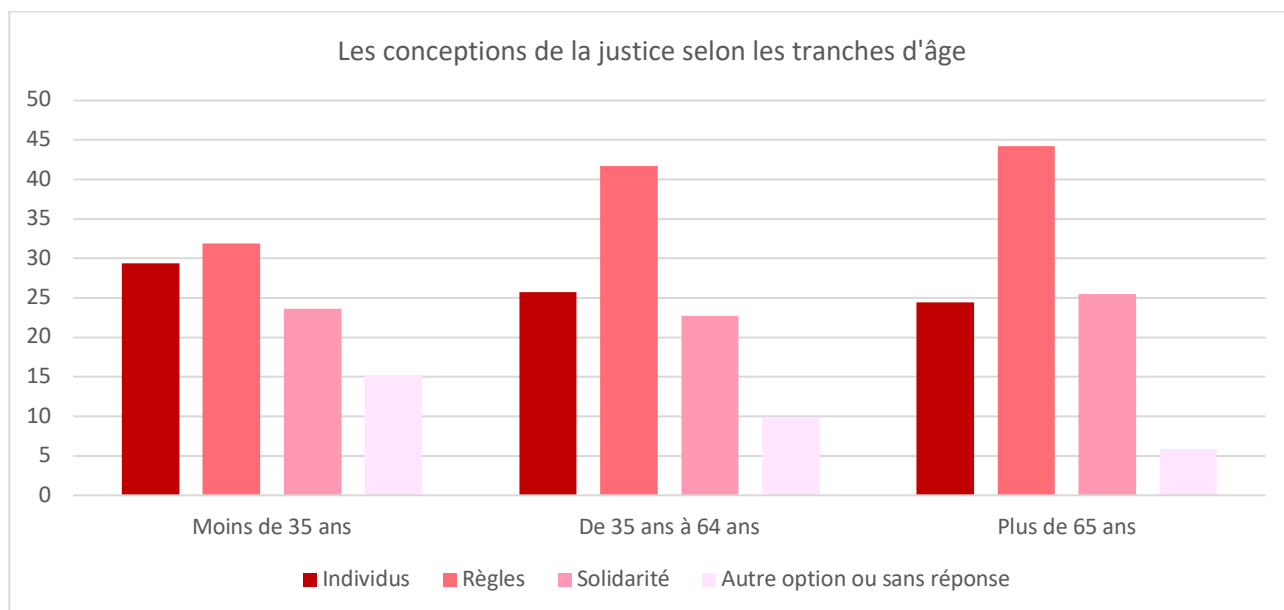
| | | |
|-------------------------------------|------|------|
| <i>Individus</i> | 1053 | 26 % |
| <i>Règles</i> | 1630 | 41 % |
| <i>Solidarité</i> | 947 | 24 % |
| <i>Autre option ou sans réponse</i> | 375 | 9 % |



Selon les catégories d'âge, des évolutions sont assez notables. Le groupe « règles » réunit 45 % des plus de 65 ans contre seulement 32 % des moins de 35 ans.

| | | | | |
|--|-----------------|--------------------|----------------|--------------|
| | Moins de 35 ans | De 35 ans à 64 ans | Plus de 65 ans | Total |
|--|-----------------|--------------------|----------------|--------------|

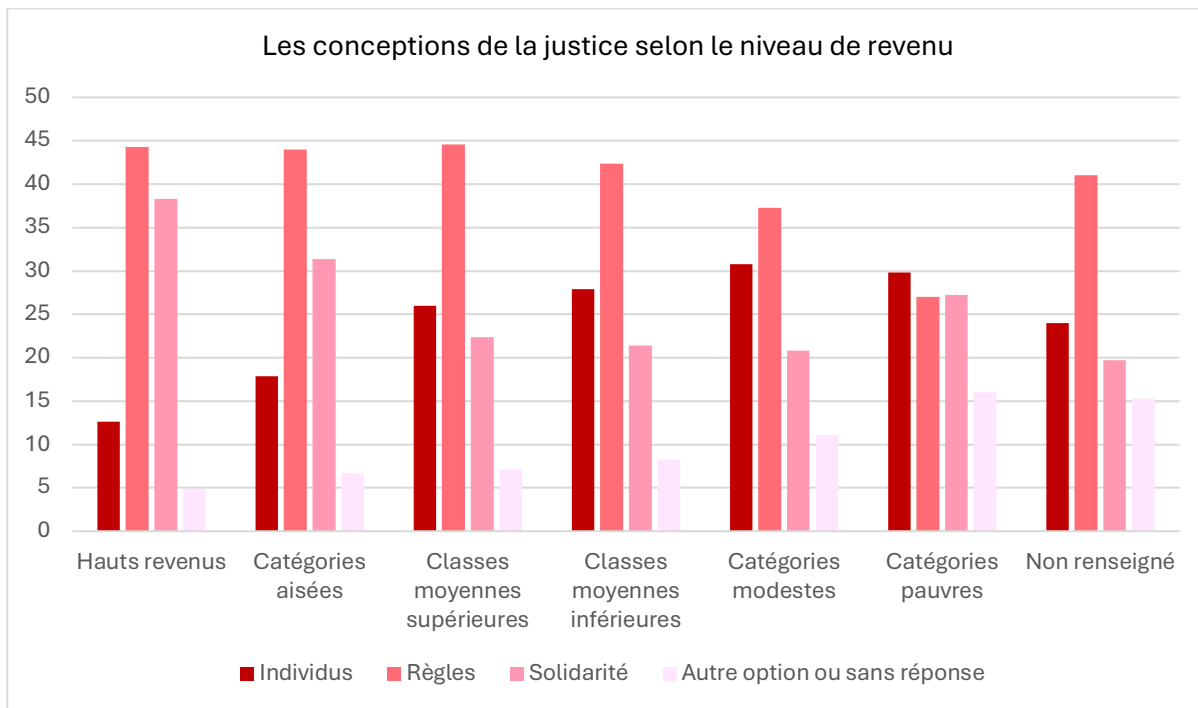
| | | | | |
|-------------------------------------|-------------|------|-------------|------|
| <i>Individus</i> | 29,4 | 25,7 | 24,4 | 26,3 |
| <i>Règles</i> | 31,9 | 41,7 | 44,2 | 40,0 |
| <i>Solidarité</i> | 23,6 | 22,7 | 25,5 | 23,6 |
| <i>Autre option ou sans réponse</i> | 15,1 | 9,9 | 5,9 | 10,1 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 |



En termes de répartition en fonction des revenus, on note très clairement trois tendances :

- Les pauvres et les catégories modestes sont sur-représentés dans le groupe « individus » ;
- Les pauvres sont très peu représentés dans le groupe « règles » ;
- Le groupe « solidarité » est marquée par une courbe en U : les pauvres et surtout les revenus élevés y sont davantage représentés que les revenus moyens.

| | Hauts revenus | Catégories aisées | Classes moyennes supérieures | Classes moyennes inférieures | Catégories modestes | Catégories pauvres | Non renseigné |
|-------------------------------------|---------------|-------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------|--------------------|---------------|
| <i>Individus</i> | 12,6 % | 17,9 % | 26,0 % | 27,9 % | 30,8 % | 29,8 % | 24,0 % |
| <i>Règles</i> | 44,3 % | 44,0 % | 44,6 % | 42,4 % | 37,3 % | 27,0 % | 41,0 % |
| <i>Solidarité</i> | 38,3 % | 31,4 % | 22,4 % | 21,4 % | 20,8 % | 27,2 % | 19,7 % |
| <i>Autre option ou sans réponse</i> | 4,9 % | 6,7 % | 7,1 % | 8,3 % | 11,1 % | 16,0 % | 15,3 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |



Que sont les gradients d'urbanité ?

Depuis quelques décennies, la mesure des réalités urbaines a évolué en raison des profondes mutations des modes d'habiter. Les instituts statistiques ont longtemps retenu un critère « morphologique » de continuité de l'espace bâti pour définir des « agglomérations ». Cela convenait bien à des configurations où les villes étaient contraintes par le coût et la lenteur des moyens de déplacements à une forte compacité. La généralisation des transports rapides de masse et, tout particulièrement, de l'automobile individuelle a permis une extension rapide des surfaces habitées, qui même physiquement disjointes, entretiennent entre elles des liens puissants. Les différents États ont modifié leurs instruments de mesure pour s'ajuster à ces changements. Ainsi, l'Insee a, depuis 1962, développé des nomenclatures (« Zones de peuplement industriel ou urbain », Aires urbaines » et « Aires d'attraction des villes », AAV) pour prendre en compte ces nouveaux phénomènes. Telles qu'elles sont construites, les AAV comprennent une commune-centre, un « pôle » correspondant à peu près à l'agglomération morphologique, mais cette fois approché par la densité et la masse des résidents des aires urbanisées et une « couronne » périurbaine. Il existe enfin une partie du territoire hors AAV, où vivent environ 5% de la population française. Ces découpages se révèlent bien plus efficaces que l'ancienne opposition rural/urbain ou que la taille des communes ou même que la seule prise en compte des « agglomérations », qui laisse de côté des campagnes urbanisées et bien intégrées dans la vie des espaces urbains. Ces découpages permettent d'approcher les *gradients d'urbanité*, c'est-à-dire les différents seuils de combinaison, modulée par la taille, entre densité et diversité qui caractérisent pour chaque lieu un niveau d'intensité urbaine. C'était, déjà en 1938, l'esprit d'un article de Louis Wirth²³.

On note aussi une forte équivalence taille/position : si, à partir des gradients les plus faibles, on obtient le même type de changement en augmentant la taille de l'aire (par exemple en passant d'une petite ville à une ville moyenne) ou la position dans l'aire (par exemple en passant du périurbain à la banlieue).

²³ Wirth, Louis, 1938. « Urbanism As a Way of Life », *The American Journal of Sociology*, vol. 44, n° 1, <https://web.ics.purdue.edu/~hoganr/SOC%20602/Spring%202014/Wirth%201938.pdf/>.

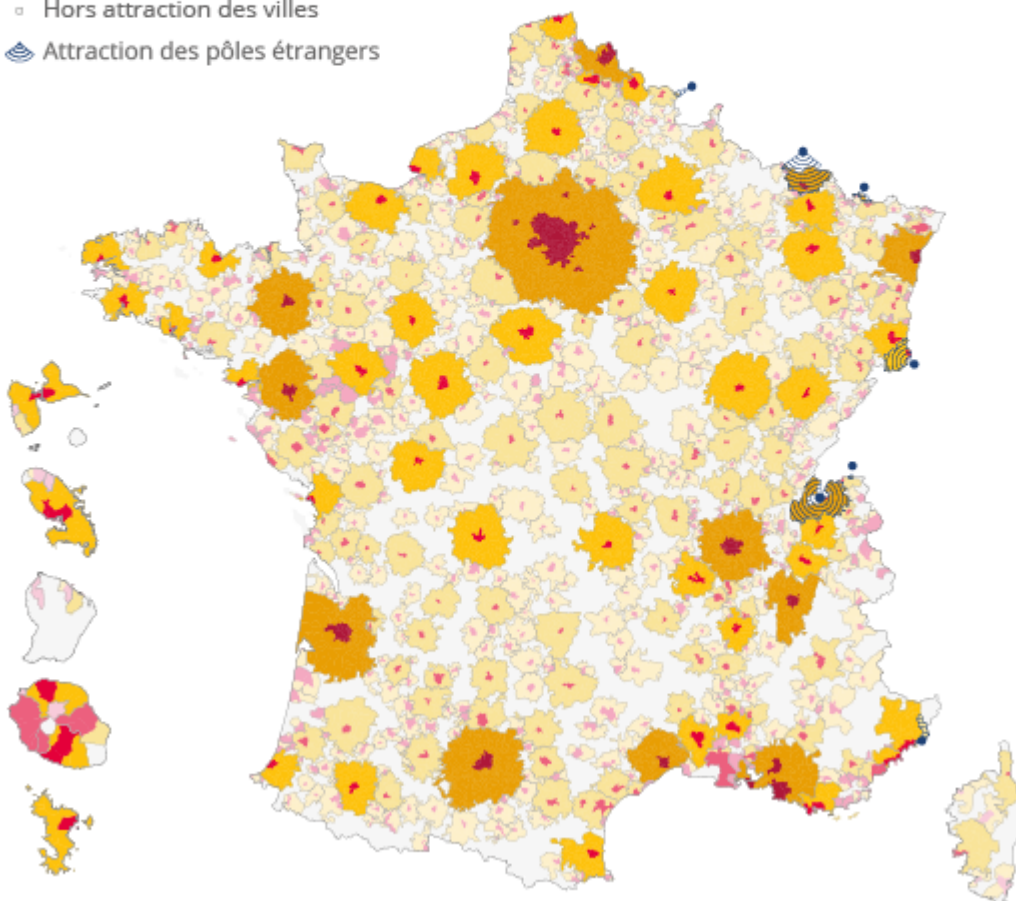
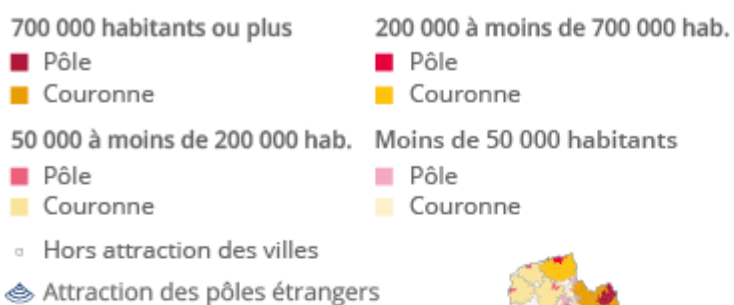
Cette équivalence fonctionne bien sur une série de caractéristiques socio-économiques des lieux comme les professions, les prix immobiliers ou les consommations culturelles.

Dans les variables de profil que nous avons retenues pour les croiser avec les réponses des 4 000 personnes interrogées dans le cadre de notre enquête, nous avons retenu des caractéristiques de taille (en reprenant les tranches de taille d'AAV définies par l'Insee) et les positions (« centre », « pôle » et « couronne », hors AAV). En combinant la taille et la position dans ces aires ou par rapport à elles. En utilisant les données de l'INSEE sur les « Aires d'attraction des villes (AAV) » on obtient donc quatre tranches de taille d'AAV (Paris ; >700 000 habitants hors Paris ; de 50 000 à 700 000 habitants ; et une dernière catégorie regroupant les AAV <50 000 et hors AAV) avec à chaque fois trois positions (centre, banlieue, périurbain), soit 10 gradients.

Un des grands changements des dernières décennies porte sur le fait que la grande majorité des habitants qui était, à moins d'appartenir à une minorité aisée, « assignée à résidence » par les contraintes de temps et d'argent pesant sur la localisation de la résidence et de l'emploi, dispose désormais d'un pouvoir d'arbitrage sur ses modes d'habiter. On n'est donc pas surpris de constater que le lieu et le type de résidence, une option stratégique pour les individus contemporains, d'une part, et, d'autre part, une autre option stratégique qui est l'orientation politique donnée par le vote entrent en résonance forte. C'est vrai depuis 2000 dans pratiquement toutes les démocraties. On note une convergence spectaculaire des cartes électorales, au point que des théorèmes²⁴ peuvent formaliser la relation entre le résultat de certains partis et gradient d'urbanité. C'est donc très logiquement que, dans nos analyses d'une dimension de la politique qu'est la justice, nous nous sommes posés la question de cette résonance.

²⁴ Cf. Lévy, Jacques, 2020. « Ce dont on peut parler, il faut le dire », *EspacesTemps.net*, <https://www.espacestemp.net/articles/ce-dont-on-peut-parler-il-faut-le-dire/>.

Taille des aires



© IGN - Insee 2021

Selon les gradients d'urbanité, on peut lire les éléments suivants :

- Le groupe « individus » est plus représenté dans les catégories de « faible » urbanité ;
- Le groupe « solidarité » est plus fort dans les centres, notamment de Paris et des villes de plus de 700 000 habitants ;
- Le groupe « règles » est au plus haut dans le périurbain de Paris.

| | <i>Individus</i> | <i>Règles</i> | <i>Solidarité</i> | <i>Autre option ou sans réponse</i> |
|------------------------------------|------------------|---------------|-------------------|-------------------------------------|
| Aire de Paris - Commune centre | 21 | 34 | 32 | 13 |
| Aire de Paris - Reste du pôle | 24 | 38 | 26 | 11 |
| Aire de Paris - Couronne | 24 | 48 | 20 | 7 |
| Aire 700 000 hab. - Commune centre | 23 | 38 | 27 | 11 |
| Aire 700 000 hab. - Reste du pôle | 24 | 40 | 21 | 8 |

| | | | | |
|---|-----------|----|----|----|
| Aire 700 000 hab. - Couronne | 25 | 41 | 25 | 9 |
| Aire 50 à 700 000 hab. - Commune centre | 25 | 37 | 26 | 12 |
| Aire 50 à 700 000 hab. - Reste du pôle | 30 | 37 | 28 | 11 |
| Aire 50 à - 700 000 hab. - Couronne | 29 | 41 | 20 | 10 |
| Aire < 50 000 hab. + Hors AAV | 27 | 42 | 21 | 10 |

En matière de proximité politique, il y a trois éléments attendus :

- A gauche, la part du groupe « solidarité » est plus élevée ;
- A droite, la part du groupe « règles » est plus élevée ;
- Le groupe « solidarité » est particulièrement peu représenté à l'extrême-droite.

Et deux surprises :

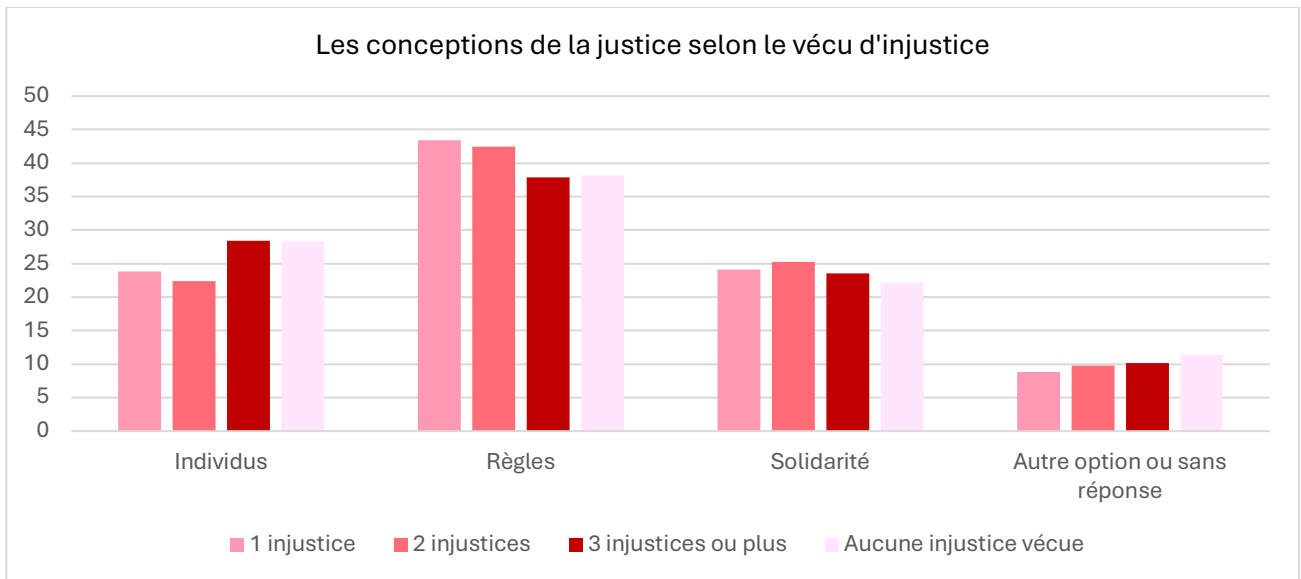
- L'extrême-droite se distingue par une sur-représentation du groupe « individus » ;
- Les « sans-proximité » ont une distribution assez proches de ceux d'extrême-droite entre les différentes options de conception de la justice.

| | "Gauche" | "Centre-droit" | "Ext Droite" | "Sans proximité" | Total |
|-------------------------------------|---------------|----------------|---------------|------------------|--------------|
| <i>Individus</i> | 22,9 % | 23,9 % | 29,2 % | 28,3 % | 26,3 % |
| <i>Règles</i> | 29,9 % | 44,6 % | 48,7 % | 38,4 % | 40,0 % |
| <i>Solidarité</i> | 38,4 % | 26,1 % | 13,8 % | 17,7 % | 23,6 % |
| <i>Autre option ou sans réponse</i> | 8,8 % | 5,4 % | 8,2 % | 15,6 % | 10,1 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Quelle est l'incidence du vécu d'injustice sur la composition des typologies de conception de la justice ?

Les différences apparaissent assez modérées. Toutefois, elles ne sont pas nulles. Les personnes qui ont subi trois injustices ou plus sont un peu plus représentées au sein de la famille « individus » (tout comme les « aucune injustice vécue »). Tout se passe comme si elles étaient moins nombreuses à faire confiance aux mécanismes collectifs pour assurer la solidarité ou le respect des règles communes.

| | <i>1 injustice</i> | <i>2 injustices</i> | <i>3 injustices ou plus</i> | <i>Aucune injustice vécue</i> | <i>Total général</i> |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------------|
| <i>Individus</i> | 23,8 % | 22,4 % | 28,4 % | 28,3 % | 26,3 % |
| <i>Règles</i> | 43,4 % | 42,5 % | 37,9 % | 38,2 % | 40,0 % |
| <i>Solidarité</i> | 24,1 % | 25,3 % | 23,5 % | 22,2 % | 23,6 % |
| <i>Autre option ou sans réponse</i> | 8,8 % | 9,8 % | 10,2 % | 11,4 % | 10,1 % |
| Total général | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |



Les conceptions de la justice : du duo au trio ?

Dans l'histoire politique française, le débat « égalité » / « liberté » a structuré le débat public depuis la Révolution française . La droite met au premier plan la liberté, notamment la liberté individuelle, la liberté d'entreprendre. La gauche, au contraire, met l'égalité au cœur de son projet : égalité des droits formels et réduction des inégalités sociales. Notre questionnaire rend compte de la permanence de ce débat. On le retrouve dans la distinction entre ceux qui pensent que l'aide aux plus démunis est une condition primordiale de la justice et ceux qui considèrent que la justice est d'abord le respect de règles librement consenties tout en se méfiant de mécanismes de solidarité qui pourraient, à terme, limiter la liberté individuelle. Les proches de la gauche sont surreprésentés dans le groupe « solidarité » ; les proches de la droite sont surreprésentés dans le groupe « règles ».

Aujourd'hui, une troisième conception de la justice n'émerge-t-elle pas ? Cette vision ferait davantage confiance aux individus, et aux relations qu'ils tissent entre eux, pour réaliser la justice. Cette vision ne s'oppose frontalement ni à l'existence de mécanismes de solidarité de l'Etat-providence, ni ne conteste la légitimité de règles communes. Les « libertariens » ou les « anarchistes » ne sont que des groupes très minoritaires en France. En tout cas, nulle part, dans l'enquête auprès des techniciens, les focus group ou le sondage, on ne peut déceler une influence significative des idées libertariennes ou anarchistes. Ce groupe des « individus » semble demander le maintien de l'Etat-Providence et des règles collectives mais considère qu'aujourd'hui une société plus juste ne passe pas d'abord par un approfondissement de cet Etat-Providence ou un meilleur respect des règles communes, mais par une mise en capacité des individus à oeuvrer, par eux-mêmes ou avec d'autres, pour qu'une société plus juste puisse advenir.

La discrimination territoriale contribue-t-elle à la justice spatiale ?

L'égalité des territoires est une passion française²⁵ : sur le temps long des politiques publiques, on peut observer une préférence pour l'égalité, c'est-à-dire un choix collectif de compenser par des aides publiques les divers handicaps que les territoires peuvent connaître (la faible densité pour les campagnes, l'éloignement pour les territoires ultra-marins, la concentration de pauvreté pour la politique de la ville, le déclin démographique ou économique pour les territoires en reconversion).

Cette passion est-elle toujours d'actualité ? Les Français considèrent-ils comme juste d'aider davantage les territoires marqués par des difficultés spécifiques à travers différents dispositifs de discrimination territoriale ?

Nous avons trois questionnements majeurs sur cette question :

- Les sondés considèrent-ils qu'il y a une responsabilité des pouvoirs publics dans les difficultés que traversent certains territoires ou pensent-ils que celles-ci résultent surtout de transformation économique ou sociale et que les pouvoirs publics en font déjà assez ?
- Les gens pratiquent-ils une forme « d'égoïsme territorial » en ayant une demande d'intervention plus forte pour le type d'espace dans lesquels ils habitent ? Autrement dit, la justice spatiale est-elle un étendard brandi pour être mieux placé dans la redistribution territoriale des subsides de l'Etat-Providence ?
- Parmi les territoires à aider, les sondés établissent-ils des priorités, notamment entre territoires ruraux et quartiers populaires des grandes villes ? Et si oui, selon quels critères ?

L'Etat aide-t-il assez les territoires ?

Quelle est la responsabilité des pouvoirs publics dans l'abandon de certains territoires ?

Pensez-vous que beaucoup trop de gens vivent dans des quartiers urbains abandonnés par les pouvoirs publics ?

Trois quarts des sondés sont d'accord avec cette assertion. On note très peu de différences selon les âges et les catégories sociales. Les habitants des couronnes périurbaines sont un peu moins nombreux à le penser que les habitants des autres types d'espace.

Pensez-vous que beaucoup trop de gens vivent dans des territoires ruraux abandonnés par les pouvoirs publics ?

²⁵ P. ESTEBE, *L'égalité des territoires, une passion française*, PUF, 2015

Le taux est un peu plus élevé que pour les quartiers urbains défavorisés : 79 % des gens sont d'accord avec cette assertion. Les différences d'âge sont minimes puisque cette assertion est approuvée par 79 % des moins de 35 ans et 80 % des plus de 65 ans. Les taux sont toujours autour de 80 % dans toutes les catégories sociales. Territorialement, cette assertion est un peu moins fortement soutenue dans l'aire urbaine de Paris (77 %), mais c'est assez peu éloigné de la moyenne nationale.

Pensez-vous qu'aujourd'hui, les meilleurs services publics (écoles, cabinets médicaux, équipements sportifs...) sont concentrés dans les quartiers les plus aisés ?

66 % des personnes partagent ce point de vue, autant d'hommes que de femmes. Il y a un assez net effet d'âge puisque 73 % des 18-24 ans partagent ce point de vue et seulement 62 % des 75 ans et plus, avec une baisse régulière en fonction des classes d'âge. Les différences sont moins nettes en fonction des catégories socio-professionnelles, même si ce point de vue semble davantage partagé par les ouvriers (65 %). Ce point de vue est assez peu différencié selon les catégories territoriales.

La lecture dominante, partagée par les résidents de tout type d'espace et dans la diversité des positions sociales, est celle d'une responsabilité des pouvoirs publics (dans leur diversité) dans l'abandon de certaines parties du territoire.

Faut-il aider les quartiers populaires de banlieue et/ou les ruralités ?

Pensez-vous qu'aujourd'hui, les pouvoirs publics en font trop pour les territoires ruraux ?

Très peu de gens partagent ce point de vue. Il n'est partagé que par 20 % des sondés. Seules 6 % des personnes interrogées sont « tout à fait d'accord » avec cette assertion. Ces personnes sont souvent un peu plus jeunes et davantage des ouvriers. Les différences territoriales sont ici visibles. 23 % des habitants de l'aire urbaine de Paris (et notamment 36 % des habitants de la ville de Paris) partagent l'idée que l'on en fait trop pour les territoires ruraux contre seulement 16 % des habitants des communes hors aire d'attraction des villes.

Une famille décide de s'installer à la campagne. Elle constate que certains services (santé, éducation, transports publics, couverture numérique) ne sont pas aussi présents qu'en ville.

- ***C'est une injustice, l'État doit assurer le même niveau de service sur tout le territoire, quel qu'en soit le prix.***

- ***C'est la conséquence du choix de vie de cette famille qui, en s'installant à la campagne, doit en assumer les conséquences.***
- ***Je n'ai pas d'avis sur ce sujet***

54 % pensent que c'est une injustice, 27 % que c'est la conséquence d'un choix de vie et enfin, 9 % n'ont pas d'avis sur le sujet.

Sur ces positionnements, on note peu de différences selon les âges. Les positions sont aussi très proches entre les divers territoires. Dans l'aire urbaine de Paris, 27 % pensent que c'est la conséquence de leur mode de vie, soit exactement la moyenne nationale. C'est le même pourcentage que l'on observe parmi les sondés qui résident hors aire d'attraction des villes.

Cette situation apparaît comme une injustice de manière beaucoup plus forte chez les ménages à fort revenu (une conséquence « normale » pour 27 % pour les ménages pauvres contre 49 % pour les ménages aisés).

Une petite minorité de personnes pense que les pouvoirs publics en font trop pour les territoires ruraux ou ne devraient pas compenser les difficultés d'accès à différents services collectifs que rencontrent les habitants des zones rurales. Les habitants d'Ile-de-France et les plus pauvres sont légèrement sur-représentés parmi ces personnes. Toutefois, ce point de vue est minoritaire dans tous les groupes sociaux et dans tous les types d'espace.

Pensez-vous qu'aujourd'hui, les pouvoirs publics en font trop pour les quartiers populaires de banlieue ?

45 % des sondés partagent cette assertion, davantage d'hommes (50 %) que de femmes (41 %). Les personnes âgées (41 % des plus de 65 ans) sont un peu moins nombreuses que les jeunes à le penser (47 % des moins de 35 ans). Parmi les catégories sociales, ce sont les ouvriers qui partagent le plus ce point de vue, à 55 %, contre 43 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures. Les personnes avec un diplôme supérieur au bac sont moins nombreuses à le penser (43 %). Territorialement, au sein des différents gradients d'urbanité, cette idée est partagée entre 40 et 50 %, avec des taux les plus élevés pour la ville de Paris (48 %), le périurbain des aires urbaines de plus de 700 000 habitants hors Ile-de-France (48 %) et le périurbain des aires urbaines comprises entre 50 et 700 000 habitants (49 %). La distribution politique de ce point de vue est très particulière. Pour les quartiers populaires de banlieue, l'Etat en fait trop pour :

- 67 % des proches de l'extrême-droite ;
- 55 % des proches de la droite ;

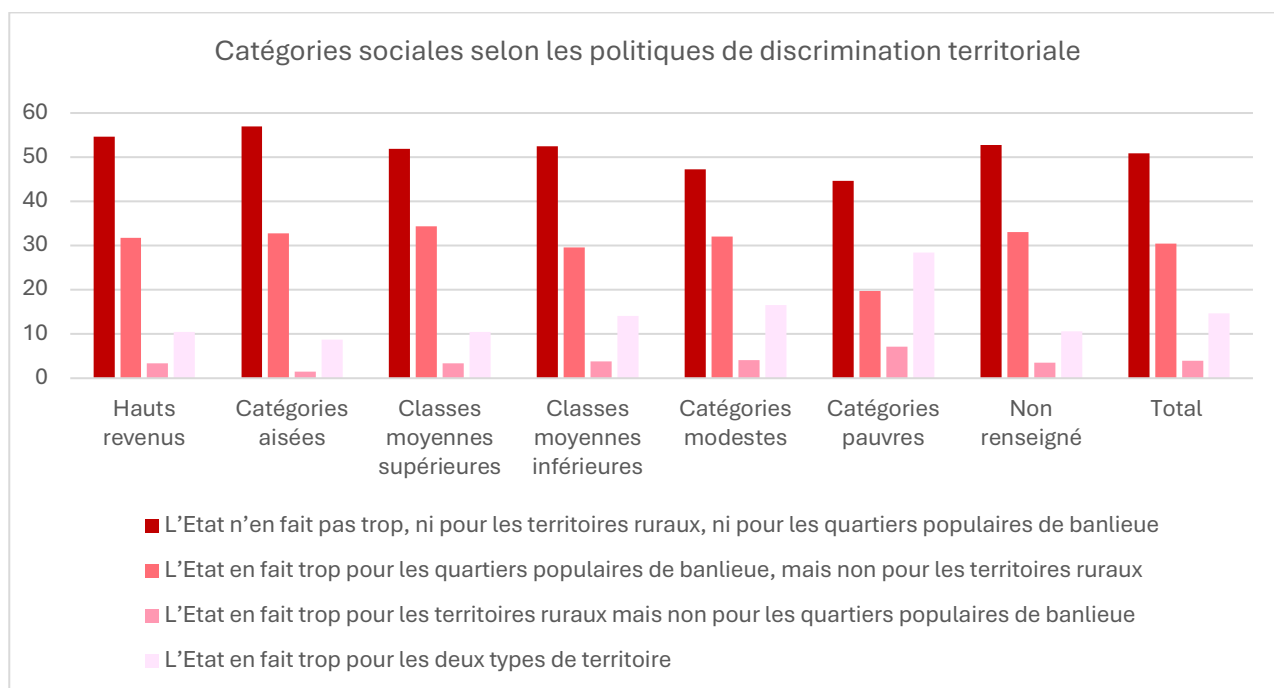
- 28 % des proches de la gauche.

L'Etat en fait-il trop pour certains territoires ? 2,5 fois plus de sondés le pensent pour les quartiers populaires de banlieue (45 %) que pour les territoires ruraux (20 %).

Faut-il aider les quartiers populaires de banlieue et/ou les campagnes ?

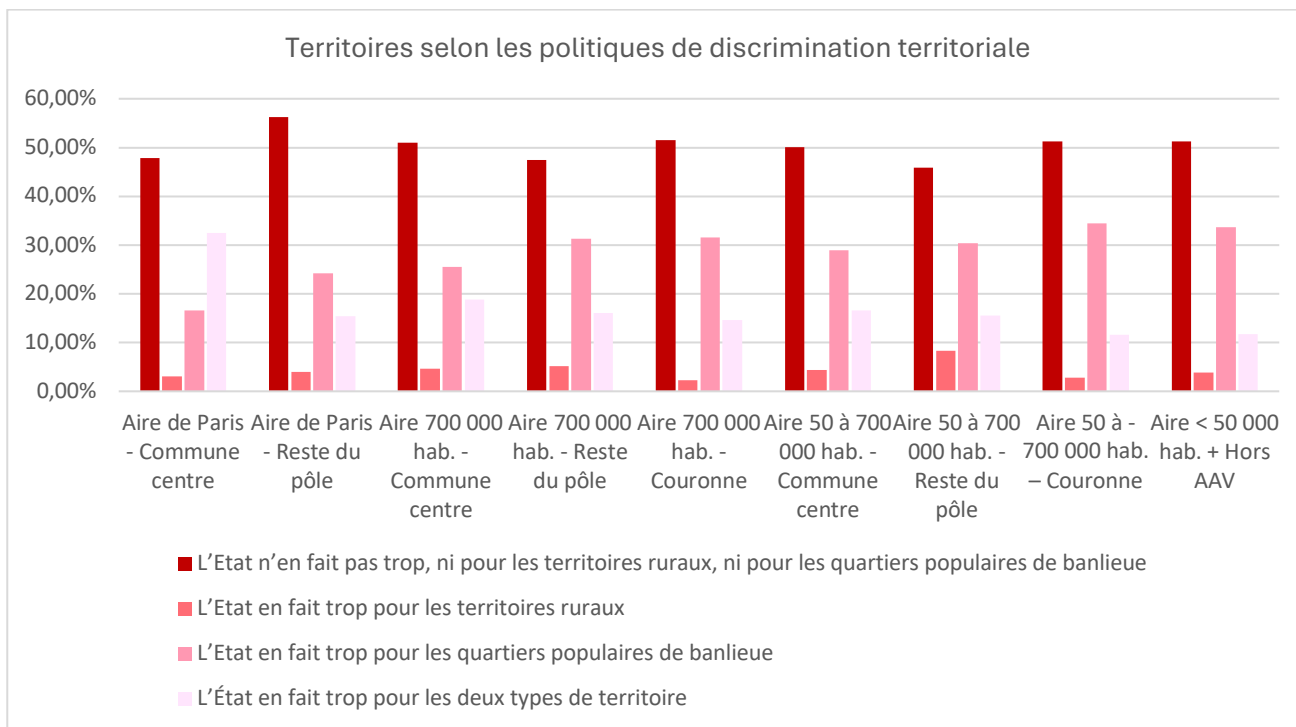
La part des sondés qui pense que l'on en fait « trop » pour les quartiers populaires de banlieue et les territoires ruraux n'est pas égale. On peut donc se demander comment se distribuent les sondés selon qu'ils veulent que les pouvoirs publics aident davantage aucun, un des deux, ou les deux types de territoire.

| Taux de réponses positives aux affirmations suivantes, catégorie de revenus. | <i>L'Etat n'en fait pas trop, ni pour les territoires ruraux, ni pour les quartiers populaires de banlieue</i> | <i>L'Etat en fait trop pour les quartiers populaires de banlieue</i> | <i>L'Etat en fait trop pour les territoires ruraux</i> | <i>L'Etat en fait trop pour les deux types de territoire</i> |
|--|--|--|--|--|
| Hauts revenus | 54,6 % | 31,7 % | 3,3 % | 10,4 % |
| Catégories aisées | 56,9 % | 32,8 % | 1,5 % | 8,8 % |
| Classes moyennes supérieures | 51,9 % | 34,4 % | 3,3 % | 10,5 % |
| Classes moyennes inférieures | 52,5 | 29,6 % | 3,8 % | 14,1 % |
| Catégories modestes | 47,3 % | 32,1 % | 4,1 % | 16,6 % |
| Catégories pauvres | 44,6 % | 19,8 % | 7,2 % | 28,4 |
| Non renseigné | 52,8 % | 33,1 % | 3,5 % | 10,6 % |
| Total | 50,9 % | 30,5 % | 3,9 % | 14,7 % |



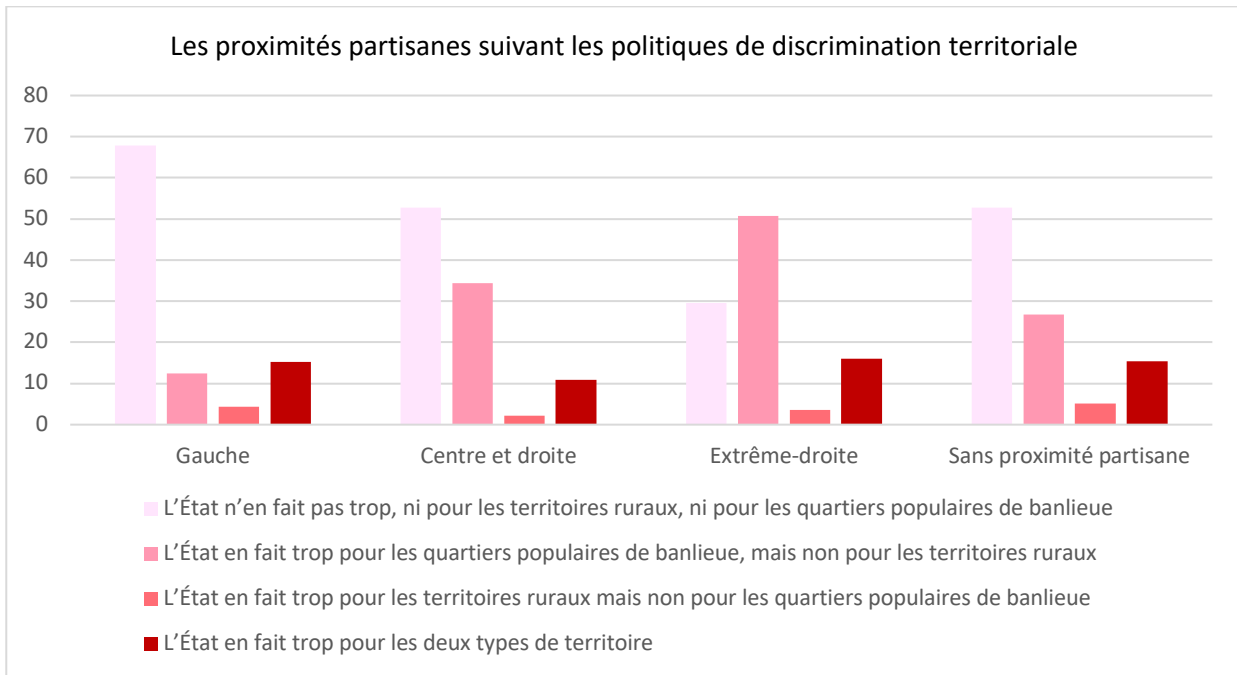
Comme nous l'avons vu, l'attachement aux politiques de discrimination territoriale est majoritaire. Il est beaucoup plus fort chez les personnes à hauts revenus que pour les pauvres. Les mécanismes de redistribution sociale comme territoriale sont plus fortement soutenus par les ménages aisés. De manière symétrique, on retrouve une opposition plus forte à tout type de discrimination territoriale parmi les ménages pauvres. Trouver trop généreuse la seule politique de redistribution vers les territoires ruraux : cette position est très minoritaire, autour de 3 % des sondés. *A contrario*, ils sont dix fois plus nombreux à penser que l'on en fait trop pour les seuls quartiers populaires de banlieue. Ce point de vue est davantage soutenu par les ménages aisés.

| Taux de réponses positives aux affirmations suivantes, par territoire. | <i>L'Etat n'en fait pas trop, ni pour les territoires ruraux, ni pour les quartiers populaires de banlieue</i> | <i>L'Etat en fait trop pour les territoires ruraux</i> | <i>L'Etat en fait trop pour les quartiers populaires de banlieue</i> | <i>L'Etat en fait trop pour les deux types de territoire</i> |
|--|--|--|--|--|
| Aire de Paris - Commune centre | 47,9 % | 3,0 % | 16,6 % | 32,5 % |
| Aire de Paris - Reste du pôle | 56,3 % | 4,0 % | 24,2 % | 15,4 % |
| Aire de Paris – Couronne | 50,8 % | 5,3 % | 34,8 % | 9,1 % |
| Aire 700 000 hab. - Commune centre | 51,0 % | 4,7 % | 25,5 % | 18,8 % |
| Aire 700 000 hab. - Reste du pôle | 47,4 % | 5,2 % | 31,3 % | 16,1 % |
| Aire 700 000 hab. - Couronne | 51,5 % | 2,3 % | 31,5 % | 14,6 % |
| Aire 50 à 700 000 hab. - Commune centre | 50,1 % | 4,4 % | 28,9 % | 16,6 % |
| Aire 50 à 700 000 hab. - Reste du pôle | 45,9 % | 8,3 % | 30,4 % | 15,5 % |
| Aire 50 à - 700 000 hab. – Couronne | 51,3 % | 2,8 % | 34,4 % | 11,6 % |
| Aire < 50 000 hab. + Hors AAV | 51,3 % | 3,9 % | 33,7 % | 11,7 % |



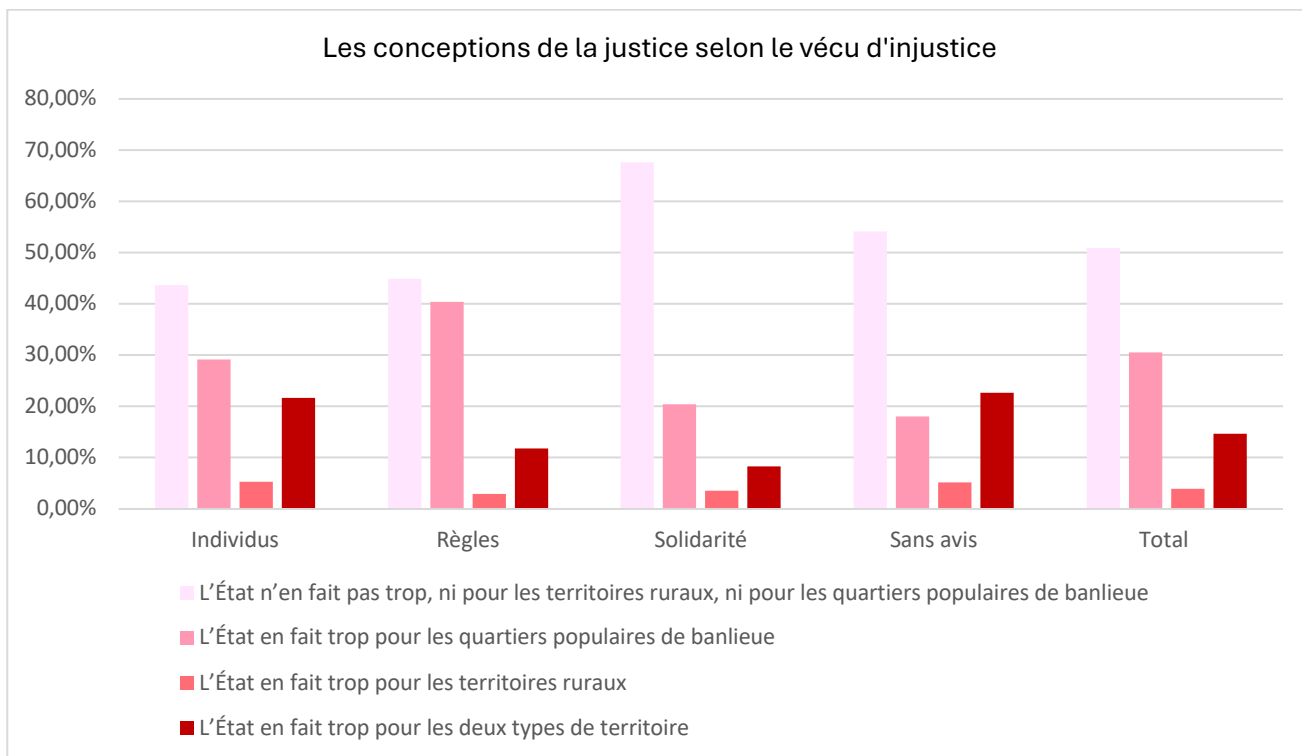
La part de ceux qui trouvent que l'État n'aide trop ni les quartiers populaires de banlieue, ni les territoires ruraux est à peu près semblable, autour de 50 %, dans tous les types d'espace. L'idée que l'on en fasse trop pour les campagnes est très minoritaire partout. Elle est toutefois, de manière relativement contre-intuitive, plus forte dans les couronnes périurbaines des petites aires urbaines. Les pouvoirs publics en font-ils trop pour les seules banlieues ? Ce point de vue est soutenu beaucoup plus fortement dans les espaces de faible densité, notamment la couronne périurbaine de l'aire urbaine de Paris. Et si l'État faisait trop de discrimination positive territoriale, tant pour les campagnes que pour les quartiers populaires de banlieue ? Ce point de vue est beaucoup plus largement partagé à Paris et dans le centre des grandes aires urbaines qu'ailleurs.

| Taux de réponses positives aux affirmations suivantes, proximité partisane. | <i>L'État n'en fait pas trop, ni pour les territoires ruraux, ni pour les quartiers populaires de banlieue</i> | <i>L'État en fait trop pour les quartiers populaires de banlieue</i> | <i>L'État en fait trop pour les territoires ruraux</i> | <i>L'État en fait trop pour les deux types de territoire</i> |
|---|--|--|--|--|
| Gauche | 67,8 % | 12,5 % | 4,4 % | 15,3 % |
| Centre et droite | 52,7 % | 34,4 % | 2,1 % | 10,9 % |
| Extrême-droite | 29,6 % | 50,8 % | 3,5 % | 16,1 % |
| Sans proximité partisane | 52,8 % | 26,7 % | 5,1 % | 15,4 % |



Les positions politiques sont ici très nettes : 4 fois plus de proches de l'extrême-droite pensent que les pouvoirs publics en font trop pour les quartiers populaires de banlieue et non pour les campagnes.

| | <i>L'État n'en fait pas trop, ni pour les territoires ruraux, ni pour les quartiers populaires de banlieue</i> | <i>L'État en fait trop pour les quartiers populaires de banlieue</i> | <i>L'État en fait trop pour les territoires ruraux</i> | <i>L'État en fait trop pour les deux types de territoire</i> |
|------------|--|--|--|--|
| Individus | 43,7 % | 29,2 % | 5,3 % | 21,7 % |
| Règles | 44,9 % | 40,4 % | 2,9 % | 11,8 % |
| Solidarité | 67,7 % | 20,4 % | 3,6 % | 8,3 % |
| Sans avis | 54,1 % | 18,0 % | 5,2 % | 22,7 % |
| Total | 50,9 % | 30,5 % | 3,9 % | 14,7 % |



De manière assez attendue, les réponses s'ordonnent différemment selon les conceptions de la justice. Le groupe « solidarité » est davantage en faveur des politiques de soutien aux territoires en difficulté, quand celui des « nous » a la proportion la plus élevée de critiques des montants spécifiques distribués spécifiquement tant aux territoires ruraux qu'aux quartiers populaires de banlieue.

Les différences territoriales d'accès aux services collectifs sont-elles acceptables ?

Que pensez-vous pour chacun de ses services ?

| | <i>L'Etat doit faire en sorte que cela soit disponible pour tous les habitants sur l'ensemble du territoire, quitte à ce que cela occasionne une augmentation des impôts</i> | <i>On ne peut pas faire en sorte que cela soit disponible partout sur le territoire, il est donc normal qu'il y ait des inégalités d'accès entre les territoires</i> |
|---|--|--|
| <i>La couverture numérique</i> | 73 % | 27 % |
| <i>L'accès à une alimentation produite localement</i> | 56 % | 44 % |
| <i>L'accès à la nature, à des espaces verts dans son cadre de vie quotidien</i> | 51 % | 49 % |

Pour l'alimentation, l'attention est beaucoup plus forte chez les moins de 35 ans (67 %) que chez les 65 ans et plus (45 %). Elle est plus forte chez les pauvres (62 % des moins de 900 euros) que chez les riches (49 % des plus de 3350 euros par mois).

L'accès à la nature est plus attendu par les jeunes que les vieux, davantage par les catégories populaires (56 %) que les catégories socio-professionnelles supérieures (50 %).

Pour la couverture numérique, ce sont davantage les plus âgés que les jeunes, davantage les catégories supérieures (73 %) que les ouvriers (56 %), davantage les habitants des zones de faible densité que les urbains qui sont en attente d'une politique publique de correction des déséquilibres territoriaux.

Selon les services, l'attente d'égalité des territoires n'est pas exprimée par les mêmes classes d'âge, les mêmes classes sociales ou encore les mêmes familles politiques.

Dans ces réponses, on peut faire apparaître trois types d'attitudes:

| | |
|---|------|
| <i>L'Etat doit faire en sorte que l'ensemble de ces aspects soit disponible sur l'ensemble du territoire (en dépit d'une augmentation des impôts)</i> | 15 % |
| <i>Il est normal qu'il y ait des inégalités d'accès entre les territoires sur l'ensemble de ces aspects.</i> | 35 % |
| <i>Il est normal qu'il y ait des inégalités d'accès entre les territoires sur au moins 1 de ces aspects.</i> | 50 % |

De manière générale, les sondés sont en faveur d'une différenciation thématique des politiques de soutien aux territoires. Les proportions entre les trois groupes mentionnés ci-dessous sont relativement similaires à tous les âges, dans toutes les situations territoriales et dans les diverses catégories de territoire.

Dans le choix de l'école de ses enfants , la justice spatiale entre-t-elle en compte ?

L'école : la guerre scolaire est bien finie.

Imaginons que vous soyez dans la situation suivante : Vous êtes parent d'enfants dont le parcours scolaire est jusqu'à présent plutôt bon. Mais vous avez le sentiment que l'école publique du quartier à laquelle vos enfants sont rattachés est de mauvaise qualité (ex : enseignement inefficace, harcèlement et violences entre élèves...).

Que décidez-vous ?

- ***Vous choisissez de déplacer vos enfants vers une école privée ou une autre école publique qui semble de meilleure qualité : 64 %***
- ***Vous décidez de maintenir vos enfants dans l'école publique de rattachement : 20 %***
- ***Je ne sais pas du tout : 16 %***

Le choix dominant est de ne pas maintenir ses enfants dans l'école publique de rattachement. On note peu de différences entre les générations sur cette question, puisqu'à toutes les classes d'âge, environ deux tiers des sondés se disent favorables à laisser le choix aux parents. Les traces des dernières grandes batailles autour de l'école libre des années 1980 et 1990 semblent avoir disparu.

Le choix de changer d'école est plus fréquent chez les cadres (71%) que chez les ouvriers (58 %). Les ouvriers sont 25 % à maintenir leurs enfants dans l'école publique contre seulement 18 % des cadres. De même si l'on regarde les revenus, on observe que les plus riches (revenus supérieurs à 3350 euros par mois) opteraient davantage pour changer leur enfant d'école (à 78 %), que les personnes aux revenus inférieurs à 900 euros mensuels (58 %). Le coût de l'école privée ou de déplacements plus longs pour rejoindre une autre école publique est très certainement un frein majeur pour les plus pauvres.

En région parisienne, on note une importante différenciation selon les types d'espace : 68 % pour changer d'école à Paris, 67 % en banlieue et 59 % dans la couronne périurbaine. Dans les autres catégories de territoire, les différences sont plus ténues, ce qui peut être lié à une offre d'enseignement privé plus ténue.

58 % des sondés sans sympathie partisane, 60 % des proches de la gauche, 70 % de la majorité présidentielle, 77 % de la droite et 70 % de l'extrême-droite choisiraient une autre école que l'école publique de secteur pour leur enfant si celle-ci est de qualité qu'ils jugent médiocre.

La situation dominante est celle de privilégier l'intérêt perçu de l'enfant, surtout quand il n'y a pas de frein monétaire.

A ceux (64 % de l'échantillon) qui choisissent de déplacer leurs enfants vers une « école privée ou une autre école publique » :

Et par rapport à cette décision, quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre... ?

C'est à moi de décider de l'éducation de mes enfants et, si l'État ne remplit pas sa mission dans ce domaine, je dois faire au mieux pour que mes enfants n'en subissent pas les conséquences : 57 %.

Je regrette de devoir agir ainsi, il faudrait que cela incite le gouvernement à renforcer l'éducation prioritaire pour que toutes les écoles soient attractives : 43 %

Qui regrettent de devoir agir ainsi ? Ce sont plutôt les gens de gauche (56 %), plutôt les habitants des grandes villes (centre ou reste du pôle), plutôt les hauts revenus. Les plus hauts revenus (plus de 3350 euros mensuels) regrettent davantage (49 %) que les moins de 900 euros par mois (41 %).

L'expression d'un regret et un appel à une intervention de la puissance publique pour « rendre à nouveau possible » le choix de l'école publique est plus fort chez les plus aisés, les catégories socio-professionnelles supérieures et dans les grandes centralités urbaines.

A ceux qui choisissent de laisser leur enfant dans l'école publique de rattachement, soit 20% de l'échantillon :

- **C'est une question de principe, si l'école du quartier perd ses bons élèves cela va contribuer à dégrader la situation sur le territoire. Mais je sais que mes enfants vont en subir les conséquences : 56 %.**
- **Je n'ai pas les moyens financiers de placer mes enfants dans une école privée, alors je dois me contenter de l'école publique de quartier, même si mes enfants en subissent les conséquences : 44 %.**

C'est une question de principe surtout pour les gens qui n'ont pas (ou rarement) l'âge d'avoir des enfants scolarisés : 68 % des 18-24 ans et 69 % des 65 ans ou plus ... Parmi ceux qui envoient (ou plutôt, enverraient, car nombreux n'ont pas d'enfants) leurs enfants en « missionnaire » de l'école publique : ce sont des gens plutôt aisés et plutôt diplômés. Toutefois, il s'agit d'une minorité des sondés, environ 10 %. Cela confirme que la guerre scolaire est finie.

La demande en faveur d'une intervention publique correctrice en direction des territoires « défavorisés » est très forte.

La liberté scolaire, même si elle conduit à aggraver les difficultés de certaines écoles, n'apparaît pas à remettre en cause pour la très grande majorité des sondés. Pour l'égalité territoriale, de manière très dominante, c'est à l'action publique que l'on demande d'agir, bien davantage qu'à une transformation des choix d'école, de résidence, etc. par les individus.

Ce n'est pas une égalité mécanique qui est demandée : selon les services, la différenciation territoriale apparaît nécessaire et légitime.

Qui peut agir en faveur de la justice spatiale ? Et à quelle échelle ?

Quelles voies peut emprunter le sentiment d'injustice pour remédier efficacement aux dysfonctionnements qui le suscitent ? Albert O. Hirschman a proposé une typologie qui peut nous inspirer pour répondre à cette question²⁶. La défection (*exit*), la prise de parole (*voice*) et la loyauté (*loyalty*) constituent les trois conduites possibles en cas de désaccord ou d'insatisfaction. Sa typologie a été très souvent utilisée dans l'étude de la sociologie des mobilisations. La défection consiste à manifester silencieusement son mécontentement en quittant l'organisation. C'est l'option classique choisie par le consommateur insatisfait « *qui change de crèmerie* ». Hirschman observe qu'un tel processus se retrouve vis-à-vis des services collectifs : quitter un quartier qui se dégrade, retirer ses enfants de l'école publique

²⁶ A. O. HIRSCHMAN, « Défection et prise de parole », *Paris, Fayard*, vol. 212, 1995, p. 20-29

pour les inscrire dans un établissement privé, retirer sa confiance à une association ou à un parti, ou encore s'exiler. La prise de parole consiste à s'exprimer afin de faire valoir son point de vue et tenter d'influencer l'organisation collective. Mais qui peut prendre la parole ou, autrement dit, pense pouvoir agir sur les causes des injustices ?

Deux hypothèses ont guidé la recherche :

- Les enquêtés ont globalement le sentiment d'une impuissance à agir face aux injustices ;
- L'échelle locale apparaît comme la plus adaptée pour agir contre les injustices.

Une majorité pense pouvoir agir efficacement contre les injustices

Environ 70 % des enquêtés pensent pouvoir agir efficacement d'une manière ou d'une autre contre les injustices. Comment ? Parmi les énoncés proposés, 40 % pensent pouvoir agir par leur manière de vivre, 35 % par leur vote, 18 % par leur métier, 15 % par leur aide à des associations caritatives et 14 % par leur implication dans la vie locale (vie municipale, associations, collectifs d'habitants, etc.).

La part des sondés qui estiment pouvoir agir effectivement reste relativement constante à tous les âges, autour de 70 %. Toutefois, il y a deux différences majeures. Plus les sondés sont âgés, plus ils sont nombreux à penser que le vote est un moyen utile (45 % des plus de 65 ans contre 30 % des moins de 35 ans). Par ailleurs, les personnes âgées ont plus de « cordes à leur arc » pour agir contre les injustices : elles sont plus nombreuses à penser pouvoir agir par différents biais (la manière de vivre, les associations, le métier, etc.).

Le contraste selon les catégories socio-professionnelles et le niveau de diplôme est fort. 80 % des cadres pensent pouvoir agir efficacement contre les injustices alors qu'ils ne sont que 61 % des ouvriers dans ce cas ; 79 % des diplômés du supérieur le pensent et seulement 60 % des non-diplômés et des titulaires d'un diplôme de niveau CAP/BEP. Pour tous les types d'engagement, on retrouve le même contraste entre les catégories sociales : seuls 12 % des ouvriers pensent agir contre les inégalités par leur métier contre 40 % des cadres et professions intellectuelles supérieures ; 8 % des ouvriers par leur implication dans la vie locale contre 20 % des cadres et professions intellectuelles supérieures ... Daniel Gaxie dans un ouvrage de 1978 devenu un classique de sciences politiques identifiait un « cens caché²⁷ » dans les processus de politisation, c'est-à-dire un ensemble d'obstacles invisibles, comparables à l'ancien cens électoral (basé sur la richesse et sanctionné par la loi), mais fondés cette fois sur les ressources culturelles, sociales ou scolaires. Ce « cens caché » se retrouve ici très fortement. On peut noter, par ailleurs, que les trois-quarts des personnes qui se disent proches d'un parti (quel qu'il soit) disent dans leur très grande majorité pouvoir agir contre les injustices. Parmi le quart des enquêtés qui ne se dit proche d'aucune famille politique, seule une personne sur deux pense pouvoir agir efficacement contre les injustices.

²⁷ D. GAXIE, *Le cens caché: inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1978

Plus des deux tiers des personnes enquêtées disent pouvoir agir contre les injustices, avec un taux relativement constant en fonction de l'âge et des types d'espace. Les catégories populaires estiment être moins en capacité d'agir. Par ailleurs, les leviers d'action mobilisables sont moins nombreux pour les moins de 35 ans.

Quelle est la meilleure échelle pour agir en faveur de la justice ?

Dans le questionnaire, les enquêtés étaient interrogés sur l'échelle des problèmes de justice et d'injustice. La question est formulée ainsi « selon vous, les problèmes de justice et d'injustice se posent d'abord à l'échelle... ? En 1er ? En 2e ? En 3e ? » Trois réponses étaient possibles et devaient être hiérarchisées entre les échelles locale ; régionale ; nationale ; européenne et mondiale.

Parmi les échelles classées en premier rang, trois échelles ressortent nettement : nationale (35 %) ; mondiale (26 %) et locale (19 %). Sur l'ensemble des trois choix possibles, sont cités au moins une fois la nation (87 % des cas) et les quatre autres échelles (locale, régionale, européenne et mondiale) sont toutes citées autour de 45 à 47 %. L'échelle nationale est donc citée très fortement à tous les âges, tous les niveaux de diplôme, dans toutes les catégories de territoire. Elle reste indiscutablement la plus associée à la question de la justice et de la solidarité.

L'échelle européenne est un peu moins citée par les moins de 35 ans (39 %) que par les plus de 65 ans (53 %) ; un peu moins par les catégories supérieures (40 %) que par les catégories populaires (49 %) ; un peu moins par les diplômés du supérieur (40 %) que par les personnes qui n'ont pas de diplôme ou un diplôme de niveau inférieur au bac (54 %). Alors que le soutien à la construction européenne est depuis longtemps moins important dans les catégories populaires, la reconnaissance de l'importance de l'échelle européenne pour agir n'obéit pas à la même sociologie.

L'échelle nationale reste l'échelle dont l'importance est la plus largement reconnue pour résoudre les problèmes de justice et d'injustice.

Le local n'est pas un village

Les enquêtés sont, dans leur majorité, favorables à des mécanismes spécifiques d'aide aux territoires en difficulté. Mais cela passe-t-il par un renforcement du rôle de l'Etat dans les territoires ou par une plus grande autonomie conférée aux collectivités locales ?

De laquelle de ces deux affirmations êtes-vous le plus proche ?

Si on voulait lutter contre les injustices et rendre la société plus juste, il faudrait...

- **Que les collectivités locales (communes, départements...) aient davantage de moyens pour organiser la vie locale de façon autonome : 64 %.**
- **Que l'État dépense plus pour tous les territoires démunis : 23 %.**

Aucune des deux propositions : 13 %.

Les décentralisateurs sont plus nombreux parmi les personnes âgées (72 % des plus de 65 ans et 55 % des moins de 35 ans). Ils sont représentés de manière assez équivalente entre les différentes catégories socio-professionnelles : supérieures 64 % ; intermédiaires 66 %, populaires 60 %. Ils sont, en proportion, plus nombreux dans les couronnes périurbaines et les communes rurales. Le revenu joue : les pauvres le sont un peu moins que les plus aisés.

Pour lutter contre les injustices, les enquêtés sont plus de deux fois plus nombreux à penser qu'il faut renforcer l'autonomie locale plutôt que de créer des dispositifs étatiques d'aides ciblées à des territoires démunis.

Une écoute des attentes habitantes plus forte dans les grandes villes ?

Dans l'enquête, nous avons cherché à savoir comment les habitants percevaient les aménagements publics récents réalisés près de chez eux.

Les enquêtés étaient, pour cela, invités à exprimer leur degré d'accord (entre 4 niveaux) concernant trois sous-questions thématiques associées au sujet : (1) la contribution effective de ces aménagements à l'amélioration de « la vie quotidienne » des répondants ; (2) la perception, par les répondants, de la prise en compte, de fait, de leur « point de vue » dans la conception de ces aménagements ; (3) la participation effective des répondants à un processus (plus ou moins formalisé et concrètement participatif) d'expression de leur « point de vue » sur le sujet.

Parlons maintenant des aménagements publics récents réalisés autour de chez vous (ex : voirie, constructions, circulation...). Dans quelle mesure diriez-vous que chacune des phrases suivantes s'applique ou ne s'applique pas à ce que vous pensez ?

| | TOTAL s'appli- que | S'appli- que tout à fait | S'appli- que plutôt | TOTAL ne s'appli- que pas | Ne s'appli- que plutôt pas | Ne s'appli- que pas du tout | TOTAL |
|---|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------|--|--|--------------------------------------|-------|
| <i>Ces aménagements ont globalement contribué à améliorer ma vie quotidienne...</i> | 46 % | 6 % | 40 % | 54 % | 38 % | 16 % | 100 % |
| <i>Ces aménagements ont été réalisés en tenant compte de points de vue proches du mien...</i> | 35 % | 4 % | 31 % | 65 % | 44 % | 21 % | 100 % |
| <i>Ces aménagements m'ont donné l'occasion d'exprimer mon point de vue (lors de réunions publiques, de concertation, etc.)...</i> | 29 % | 5 % | 24 % | 71 % | 40 % | 31 % | 100 % |

Pour plus de la moitié des participants, les aménagements publics récemment établis à proximité de chez eux n'ont pas « contribué à améliorer [leur] vie quotidienne ». Il apparaît même que cette proportion s'accroît sensiblement lorsqu'on les interroge sur la prise en compte, pratique (participation : 71%), ou de fait (prise en compte : 65%), de leur « point de vue ». Cela tire un premier bilan assez sévère de la capacité (globale) des procédures actuelles à répondre aux besoins quotidiens d'une bonne partie de la population française, à intégrer leurs avis et, *a fortiori*, leurs conceptions du juste, dans la production de leur cadre de vie.

Les résultats de l'enquête sont très surprenants sur les points suivants, car ils vont à l'encontre de bien des discours :

- Les ouvriers disent que leur point de vue est pris en compte dans une proportion un peu plus élevée que les employés et les cadres. Selon les revenus, les jugements sur l'amélioration apportée par les aménagements publics récents autour de chez soi restent relativement constants ;
- Les moins de 35 ans sur-représentés, par rapport à la moyenne globale, sur l'ensemble des 3 sous-thèmes de la question (+6 pts ; +9 pts ; +9 pts). Cela est d'autant plus étonnant que les plus de 65 ans se positionnent légèrement en-dessous de la moyenne globale et que la catégorie la plus systématiquement sous-représentée est celle des 50-64 ans ;
- Les appréciations favorables des aménagements publics récents pour améliorer la vie quotidienne et l'impression d'avoir son avis pris en compte sont plus élevées dans les centres des grandes villes et dans les banlieues qui les entourent que dans les couronnes périurbaines et hors aire d'attraction des villes.

Autrement dit, alors qu'on « attendait » les personnes âgées, les cadres et les habitants des communes rurales comme les principaux « satisfaits » des aménagements publics, ce n'est pas le cas.

L'avis sur les aménagements récents dans l'environnement de la résidence (qui relèvent principalement des collectivités locales) est plus positif dans les grandes villes que dans les zones rurales et peu denses à la fois en termes de processus (sentiment d'avoir été entendu) qu'en termes de résultats (contribution à l'amélioration de la qualité de vie quotidienne).

La petite commune comme ferment d'engagement : un mythe

Un des *leitmotiv* des défenseurs des communes de petite dimension est de souligner que cela favorise l'engagement local par la proximité sociale avec les élus, une interconnaissance plus forte entre les habitants et donc une plus grande confiance entre les gens.

De très nombreux résultats de l'enquête battent en brèche cette représentation :

- Les enquêtés qui pensent qu'ils peuvent « lutter contre les injustices par un engagement dans la vie locale » sont 13 % de l'échantillon. Ils sont 14 % en Ile-de-France. Hors Ile-de-France, 15 % dans les communes rurales, 12 % dans les communes urbaines. Autrement dit, le fait d'habiter une commune rurale n'a qu'un impact ici très limité ;
- « *De façon générale, on peut faire confiance à la plupart des gens* » : 53 % des enquêtés le pensent à Paris, 40 % dans l'ensemble de l'aire urbaine de Paris contre seulement 30 % dans les aires urbaines de moins de 50 000 habitants et hors aire d'attraction des villes. Le taux de confiance accordée aux autres gens baissent en fonction du gradient d'urbanité ;
- Le sentiment d'avoir été écouté ou qu'un avis proche du sien a été pris en compte dans les aménagements réalisés près de chez soi est plus fort dans les grandes villes que dans les zones rurales.

Une large majorité d'enquêtés pense pouvoir agir efficacement contre les injustices.

Pour la plupart des personnes interrogées, un renforcement de l'autonomie des collectivités locales est préférable à un renforcement de l'intervention de l'Etat en direction des territoires démunis pour rendre la société plus juste.

Si l'échelle locale est plébiscitée, les enquêtés sont plus nombreux dans les grandes villes à penser qu'ils peuvent personnellement agir avec efficacité contre les injustices grâce à l'action locale. Pour toutes les catégories sociales, c'est davantage dans les grandes villes que dans les petites villes et les zones rurales que les aménagements réalisés sont perçus comme contributeurs à l'amélioration de leur vie quotidienne.

Cette distribution spatiale se retrouve dans le degré de confiance dans les autres : majoritaire à Paris, il décroît régulièrement en raison du gradient d'urbanité.

Deuxième partie : à la recherche de pactes territoriaux de justice

Proposition d'un cadre théorique et une méthode d'analyse

Un des mystères des sciences sociales est le très faible nombre de révoltes ou de rebellions. En effet, les situations que l'on peut communément considérer comme injustes sont innombrables : la pauvreté, la discrimination, l'oppression, l'exploitation du travail, etc. Une partie du mystère se lève si l'on observe qu'il faut être en capacité et en situation de conscientiser puis d'exprimer (notamment publiquement) comme injuste une situation. Quelles sont ces situations qui font émerger des demandes collectives de justice, ou, plus exactement, ces demandes de reformulations des « pactes territoriaux de justice » qui fondent la société ?

Notre hypothèse théorique est que toute personne s'insère dans un « pacte territorial implicite de justice » et que la révolte, la contestation ou encore le dépit, autrement dit toute volonté de rompre ou de renégocier le pacte, surgissent non seulement parce que ce pacte ne serait pas « juste » (puisque aucun pacte n'est « parfaitement » juste) mais parce qu'un ou plusieurs éléments constitutifs de ce pacte ne permettent plus d'assurer l'assentiment, le contentement ou encore l'acceptation de tout ou d'une partie des conditions de ce pacte.

Bref, ce qu'il nous faut essayer de comprendre est le processus social de rupture puis de renégociation des pactes territoriaux de justice. Pour construire cette grille de lecture théorique, nous nous appuyons, de manière buissonnière, sur deux sources de travaux rarement combinés : les travaux sur l'économie morale, principalement réalisés par des historiens, des politistes et des anthropologues, et les travaux sur les territorialités, principalement issus de la géographie et de la sociologie.

L'économie morale ou comment se rompent les pactes territoriaux de justice.

Comment expliquer le surgissement de révoltes populaires ? Le XVIII^e siècle, notamment anglais, a fourni le matériau de très nombreux débats en sciences sociales sur cette question. Pourquoi ? Parce que les révoltes paysannes se répètent : 1709, 1740, 1756 et 1757, 1766 et 1767, 1773, 1782, et surtout 1795 puis 1800 et 1801. Pour la plupart des historiens, il faut regarder la courbe des prix des grains. Alors que le blé peut constituer jusque la moitié du budget des plus pauvres, les aléas des récoltes et la spéculation des marchands apparaissent comme la cause principale des révoltes « du ventre ». Or, l'historien Edward P. Thompson conteste vigoureusement cette approche mécaniste du lien entre prix et révolte²⁸. Voici son

²⁸ E. P. THOMPSON, « The moral economy of the english crowd in the eighteenth century », *Past & Present*, vol. 50, n° 1, 1971, p. 76-136

raisonnement. Pour qu'il y ait révolte, il faut que les émeutiers se considèrent comme légitimes aux yeux de leur communauté, donc qu'ils se voient comme les défenseurs de droits traditionnels et d'habitudes locales. Aussi, les révoltes ne sont pas uniquement motivées par le prix, mais aussi par une contestation de la transformation des fondements moraux de l'échange. Expliquons plus concrètement. Jusqu'au 18^{ème} siècle, le commerce des grains était d'abord organisé à l'échelle locale. Les autorités pouvaient fixer les prix, contrôler les poids et mesures, sanctionner les intermédiaires malhonnêtes. Une des prérogatives principales des autorités locales était de pouvoir soustraire *a priori* des grains que l'on pouvait exporter la part qui était considérée comme nécessaire à la subsistance des populations locales, notamment des plus pauvres. Progressivement, les idées du libre commerce des physiocrates puis des économistes classiques (notamment Adam Smith) s'imposent²⁹. Pour ces derniers, la libre circulation des grains est préférable. Il faut lever ces règles locales car ils pensent que la concurrence va stimuler la production, donc permettre une récolte plus abondante de blés de meilleure qualité. Ainsi, ce n'est pas seulement la cherté du blé que dénoncent les révoltés. Ils s'émeuvent de la disparition d'un système local de normes, d'obligations et de réciprocity entre les fermiers, les marchands, les meuniers, les boulangers et la société locale. Ainsi, selon Didier Fassin, commentant les travaux de Edward P. Thompson, « *plus que les règles économiques, ce sont des principes de bonne vie, de justice, de dignité, de respect*³⁰ » que défendent les émeutiers, c'est-à-dire un mode d'encastrement de l'économie dans des mœurs (d'où économie morale).

Cette approche par l'économie morale va inspirer de nombreux travaux. L'anthropologue James C. Scott³¹ s'en est inspiré pour ses travaux sur les paysans d'Asie du Sud-Est à l'époque coloniale : « *Si nous cherchons à comprendre l'indignation et la rage qui ont conduit les rebelles à tout risquer, nous pouvons saisir ce que j'ai choisi d'appeler leur économie morale : leur notion de la justice économique et leur définition pratique de l'exploitation – ce qui, de leur point de vue, était tolérable et ce qui était intolérable en termes de revendications sur leur production*³² ». Il montre que les paysans birmans ont une « éthique de subsistance ». Ils ne cherchent pas à maximiser leurs profits, mais à minimiser leurs risques de pertes, car ils sont toujours au bord de la disette et soumis à des risques naturels très élevés. Il faut donc partir de ce désir de sécurité comme fondement absolu de « droits moraux ». Cette analyse permet de comprendre pourquoi des systèmes injustes – comme le colonialisme – ne sont pas immédiatement contestés tant qu'ils préservent ou se rendent compatibles avec ces droits moraux. Autrement dit, l'économie morale permet de comprendre comment un système d'exploitation peut tenir tant que prévalent des principes locaux de justice.

Cette notion d'économie morale ne peut-elle pas nous aider à mieux comprendre les mouvements sociaux contemporains ? Didier Fassin donne l'exemple des révoltes des

²⁹ Débat au cœur du cours de Michel Foucault de 1977-1978: M. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France, 1977-1978*, M. Senellart (éd.), Paris, France, Gallimard : EHESS : Seuil, 2004

³⁰ D. FASSIN, « Économies morales et justices locales », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 4, Éditions Ophrys, 2012, p. 651-655

³¹ J. C. SCOTT *et al.*, *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné: une histoire anarchiste des hautes terres d'Asie du Sud-Est*, Paris, France, Éditions Points, 2019

³² J. C. SCOTT, *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, 1976, p. 4 et 6, cite et traduit par D. FASSIN, « Économies morales et justices locales », *op. cit.* L'ensemble du paragraphe s'appuie sur l'analyse de Didier Fassin.

quartiers populaires de 2005 - et nous pourrions facilement appliquer son analyse à celles de 2023. Les émeutes ne sont pas le résultat direct des inégalités ou des injustices vécues au quotidien (sinon, elles seraient permanentes, comme l'observaient déjà E. P. Thompson et J. C. Scott). C'est la « *rupture d'une sorte de pacte moral entre les habitants de ces quartiers et les pouvoirs publics aboutissant à la fois à la mort [...] d'adolescents innocents et à leur disqualification [...] par les plus hautes autorités de l'État* ». On peut également interpréter le mouvement des gilets jaunes à cette aune. Le pacte implicite fondant la liberté de (et le droit à) circuler a été rompu par l'accumulation de décisions qui ne restreignent pas *formellement* la liberté et le droit individuel, mais qui l'encadrent de telle façon (taxe, limitation de vitesse, contrôles radar...) que les usagers (volontaires ou non) de la route peuvent considérer qu'il s'agit là d'une « *rupture de pacte* ».

Ces deux mouvements (révolte des banlieues et crise des Gilets jaunes) ont pu surprendre des analystes ou des chercheurs parce qu'ils sont intervenus sans remise en cause *formelle* des droits des habitants, ni nécessairement détérioration des bases socio-économiques locales³³. La grille de lecture par les économies morales permet de comprendre comment des émeutes, révoltes ou contestations peuvent néanmoins surgir. **Un des buts de notre démarche est de comprendre si de tels pactes implicites existent, quelles en sont les valeurs et les logiques de transformation.** Jacques Lévy en donne un possible : je travaille et j'épargne, j'ai donc droit à une maison, mais le renchérissement de l'immobilier m'empêche en pratique de réaliser ce « droit à » ; le système est donc injuste. D'autres types de pactes liés à l'usage, à la jouissance, à l'appropriation de l'espace et/ou des territoires pourraient être trouvés. Par exemple dans son livre *Les dessaisis*, G. Desportes³⁴, fait le portrait d'habitants du Gers qui ont le sentiment « *de ne plus être chez eux* », non pas à cause de l'immigration ou de l'invasion de touristes, mais par le sentiment de la multiplication de règles qui encadrent leur vie de tous les jours et qui constituent autant d'entraves à leurs libertés dans leur espace de vie.

Le sentiment d'injustice peut surgir aussi de l'interférence de deux systèmes de valeurs contradictoires : la liberté de jouir de son espace vs la demande d'égalité —et donc d'intervention de la puissance publique, elle-même porteuse d'un plus grand encadrement, etc.

Partir des lieux et des spatialités : cinq partis pris théoriques pour appréhender la dimension territoriale des pactes de justice.

Une localisation dans l'espace, par exemple depuis un logement, permet un accès à divers biens et services. Choisir une adresse, c'est faire le choix d'un « bouquet » ou d'un « enchevêtrement » d'aménités accessibles : des paysages, des écoles, des équipements publics et privés, un voisinage, un niveau de criminalité ou d'insécurité, un marché de l'emploi, une ambiance urbaine, etc. Bien sûr, tout résident n'accède en réalité qu'à une partie souvent infime de ces aménités accessibles. C'est la même chose avec un abonnement internet ou une carte illimitée de cinéma : on ne va accéder qu'à une petite partie de l'offre. Toutefois le choix

³³ Tel est le thème de l'ouvrage d'H. LE BRAS, *Se sentir mal dans une France qui va bien: la société paradoxale*, La Tour d'Aigue, France, Éditions de l'Aube, 2019

³⁴ G. DESPORTES, *Les dessaisis*, Grasset, 2006

d'une localisation est très différent du choix d'un produit ou d'un service. En effet, comme un lieu n'est pas reproductible, en choisissant un appartement ou une maison, on empêche tout autre ménage de l'occuper (et contribue à faire varier les valeurs foncières). Par ailleurs, par son choix de résider ici plutôt que là, et plus largement par toutes ses pratiques spatiales, on contribue (avec les autres bien sûr !) à transformer les qualités attribuées aux espaces (c'est le paradoxe du « gentrifieur » qui recherche une mixité qu'il tend à faire disparaître par l'augmentation des prix qu'il entretient). Bref, alors qu'en allant voir un film, on ne le modifie pas pour les futurs spectateurs, en choisissant un lieu et les pratiques spatiales associées, on contribue à modifier les qualités associées au choix de ce lieu. Michael Storper³⁵ a théorisé les enjeux de gouvernance métropolitaine à partir d'une réflexion sur cette spécificité des « bouquets d'aménités » qu'offre un lieu (ce qu'il nomme en anglais « *bundling* »). En partant de cette question des enchevêtrements d'aménités, nous proposons cinq partis pris théoriques pour proposer une méthode de détection des ruptures des pactes territoriaux de justice.

1) Un territoire est une coexistence de spatialités variées. Les individus utilisent des bouquets toujours différents dans l'ensemble des aménités accessibles depuis un lieu. Ils ont des spatialités multiples, c'est-à-dire des relations diverses à l'espace à travers leurs pratiques comme à travers leurs imaginaires. Les bibliothèques des géographes sont pleines de travaux qui documentent la diversité des pratiques de mobilité, et donc des éléments que les habitants choisissent pour construire leurs spatialités. Par exemple, ils montrent que certains habitants du périurbain ont une vie organisée par la grande ville proche tandis que d'autres habitants du « périurbain » ne se considèrent pas comme tels puisqu'ils ne fréquentent guère ou peu la grande ville voisine³⁶. Cela implique donc qu'un même territoire soit le lieu d'une coexistence – plus ou moins apaisée et sereine - de spatialités diverses. **L'objet de la recherche est de voir comment un pacte territorial de justice permet (ou non) la coexistence acceptée de spatialités diverses.**

2) Dans ce qui fait la qualité d'un territoire, les divers registres de la justice s'imbriquent. Un lieu peut être choisi par la proximité d'un équipement (« justice distributive »), l'ambiance jugée valorisante et en adéquation avec ses aspirations (« justice de reconnaissance ») et l'appréciation des modes de régulation des relations entre les individus (« justice procédurale »). Dans le cas des émeutes du 18^{ème} siècle en Angleterre, ce sont les trois sphères de justice qui sont modifiées dans un même mouvement : la cherté du blé renforce les inégalités sociales, les changements des règles du jeu économique transforment les relations au sein des communautés villageoises, et donc les mécanismes de reconnaissance individuelle et collective. En France aujourd'hui, la fermeture d'un bureau de poste ou d'une école dans un village peut être l'élément déclencheur d'une dénonciation de l'injustice faite au territoire. Mais pour rétablir le pacte de justice, faut-il « simplement » réouvrir l'école ou le bureau

³⁵ M. STORPER, « Governing the Large Metropolis », *Territory, Politics, Governance*, vol. 2, n° 2, Routledge, 2014, p. 115-134

³⁶ L. CAILLY, « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation », *Annales de géographie*, vol. 654, n° 2, Armand Colin, 2007, p. 169-187 ; S. BERROIR *et al.*, « Mobilité au quotidien et ancrage local dans les espaces périurbains », *Annales de géographie*, vol. 713, n° 1, Armand Colin, 2017, p. 31-55

de poste ? En Angleterre, la baisse des prix du blé ou les distributions encadrées n'ont pas durablement éteint les colères. Pourquoi ? Parce qu'il convient de comprendre les divers ressorts du « pacte territorial de justice ». La fermeture d'une école peut prendre place dans un ensemble plus vaste de transformations qui font que de nombreux habitants ont l'impression d'une « rupture de pacte » : la lente désaffiliation aux associations locales, la fermeture d'un restaurant, la construction d'une ligne à haute tension, l'installation d'un radar automatique sur la départementale voisine, les pollutions engendrées par une entreprise locale, la création d'un point de *deal*, etc.

- 3) Les individus participent à la production du pacte territorial de justice.** Tout d'abord, comme nous l'avons vu, les individus contribuent, par leurs pratiques, à définir et à qualifier les territoires (ambiance urbaine, relations sociales, fréquentation des lieux, etc.). Ensuite, parce que les éléments apportés par la « justice distributive » (l'éducation, la sécurité, la santé, les transports, etc.) ne sont pas uniquement « parachutés » de l'extérieur : ils sont co-produits avec les habitants (une salle de classe n'est rien sans la participation des élèves, l'implication des familles, l'organisation collective qui donne sa valeur à ce qui est enseigné ; la sécurité n'est bien sûr pas qu'une affaire de police, mais aussi de surveillance et de soin mutuels, etc.). L'injustice, c'est les autres ... et un peu soi-même.
- 4) Penser autrement le lien entre politique et géographie.** Depuis au moins les travaux d'André Siegfried et son tableau de géographie politique de la France de l'Ouest en 1912³⁷, les controverses sont extrêmement vives sur la place du « social » et du « spatial » dans la construction du vote et plus largement des visions politiques. Cette controverse a été relancée depuis le début du siècle, notamment en France à propos du vote Front National puis Rassemblement National. Pour simplifier à l'extrême, le débat est le suivant : est-ce un vote de ceux qui n'habitent pas les grandes villes ou est-ce un vote des catégories populaires ? De mêmes controverses agitent l'analyse des votes protestataires, populistes et/ou racistes dans toutes les démocraties occidentales³⁸. Il nous semble que l'approche par les « pactes territoriaux de justice » permet d'aborder autrement -et sûrement plus efficacement - cette question. Il ne s'agit pas de voir si c'est la dimension territoriale ou sociale qui est la plus explicative, mais de voir comment des évolutions territoriales peuvent ou non conduire à une demande d'expression de justice et/ou à une nouvelle formulation des principes de justice. Autrement dit, il ne s'agit pas de s'interroger sur l'impact du « lieu » sur les « conceptions politiques » mais de s'interroger sur l'impact des spatialités sur la socialisation politique, notamment sur une conception du juste et de l'injuste. **L'enjeu n'est donc pas de déterminer la part du « spatial » ou du « social » dans la construction des conceptions de la justice, mais de comprendre la dimension spatiale du social.**

³⁷ A. SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la troisième République*, s. l., A. Colin, 1913

³⁸ O. SYKES, « Post-geography worlds, new dominions, left behind regions, and 'other' places: unpacking some spatial imaginaries of the UK's 'Brexit' debate », *Space and Polity*, vol. 22, n° 2, 4 mai 2018, p. 137-161

5) Les pactes territoriaux de justice sont implicites et n'existent que dans leur transformation incessante. Un pacte territorial de justice ne fait l'objet d'aucune « constitution » ou « règle instaurative » préalable. Nul contrat social à la Rousseau ne précède sa définition. En effet, un tel pacte territorial résulte des effets combinés, en un lieu, d'un système politique, d'une économie, de modes de vie, de paysages, etc. Ce pacte local combine les effets du plus global (le capitalisme, le changement climatique, etc.) et du plus local (la fermeture d'une école et la construction d'une autoroute), du temps très court (l'installation d'une antenne 5G, la pollution accidentelle d'une rivière) et du temps long (le paysage, le patrimoine, les structures anthropologiques, etc.). Aussi, il est assez illusoire de définir *a priori* le contenu du « bon » pacte de justice territorial. Ce qu'il est possible de faire est de **définir une méthode de dévoilement de ce pacte**, qui reste presque toujours implicite, **et de se mettre d'accord sur les règles collectives de sa transformation.**

Implications méthodologiques

1) L'attention aux injustices pour dévoiler les pactes territoriaux implicites de justice

Un pacte territorial de justice n'est jamais explicite. Nous l'avons dit : il résulte de l'imbrication localisée d'éléments d'échelles spatiales et temporelles variées. Le chercheur ne se trouve-t-il pas devant une aporie, c'est-à-dire quelque chose qui ne peut totalement lui être révélée ? Fort heureusement, ce n'est pas tout à fait le cas.

Par la dénonciation de ce qui leur semblent constituer des injustices dans la sphère publique, les individus signalent les transformations qu'ils rejettent. De telles études sur les mobilisations collectives fourmillent dans les sciences sociales : étude des luttes de squatteurs ou des sans-abri, mobilisations contre la gentrification, défense de l'entre-soi social et racial³⁹, etc.

Une autre méthode possible : il s'agit d'enquêter pour demander directement aux individus, avant même une expression publique, les injustices qu'ils ressentent, la justice à laquelle ils aspirent. C'est ce que nous avons fait avec l'enquête et les *focus group*.

2) L'injustice n'est pas le contraire de la justice.

La justice n'est pas le contraire de l'injustice. Dénoncer une injustice n'est pas proposer une conception de la justice.

Dans les enquêtes, par rapport au discours sur la « société juste », les discours sur l'injustice sont en général plus concrets, plus réactifs, plus affectifs et plus personnels. Ils sont moins politiques, en ce sens qu'ils sont rarement porteurs de responsabilité car ils n'impliquent pas ceux qui les énoncent dans la résolution du problème posé. C'est là que les imaginaires les plus profonds et les moins raisonnés peuvent se déployer sans contrainte.

Autrement dit, les enquêtes révèlent les problèmes, débats et enjeux de la transformation des pactes de justice existants. **Le seul relevé des injustices énoncées ne donne pas autorité aux chercheurs pour définir le chemin du juste.** Il faut donc proposer des méthodes d'interprétation puis de délibération collective vers un pacte plus juste.

³⁹ Voir exemple le numéro coordonné par J. DIETRICH, E. ROCHE et T. ZANETTI, « Luttes, territoires et justice spatiale », *Justice spatiale / Spatial justice*, n° 19, 2025 (en ligne : <https://www.jssj.org/article/luttes-territoires-et-justice-spatiale/> ; consulté le 5 novembre 2025)

Quand les pactes territoriaux de justice sont questionnés.

Dans l'enquête, nous avons identifié deux situations de tension, presque opposées, sur la transformation des pactes territoriaux de justice. Dans la première situation, l'injustice dénoncée est celle des conditions d'accès aux pactes territoriaux désirés qui paraissent (de plus en plus) injustes. Dans la seconde, c'est la remise en question des conditions d'accès à ce pacte qui est vue comme une injustice insupportable.

Des voies d'accès aux pactes territoriaux de plus en plus injustes ?

L'impossible choix du lieu d'habitation.

Qu'est-ce qui peut créer un sentiment d'injustice vis-à-vis d'un pacte territorial ? Tout d'abord de ne pas pouvoir accéder à celui qui semble adapté à son propre épanouissement. Dans l'enquête, 21 % des personnes pensent avoir été victimes d'injustices dans le choix du lieu d'habitation. Cette part est très forte à Paris (31 %), dans la banlieue parisienne (28 %) ou dans les communes-centres des grandes aires urbaines hors Paris (27 %). Elle est beaucoup moins élevée dans les couronnes périurbaines ou hors des aires d'attraction des villes. Ce taux est ainsi beaucoup plus faible dans les communes rurales : 14 %. C'est bien sûr la cherté des logements, particulièrement élevée dans les villes, notamment les plus grandes, qui expliquent ces différences importantes en fonction des gradients d'urbanité.

Les difficultés financières sont au cœur de cette difficulté. Il y a des différences entre les catégories sociales. 19 % des cadres estiment avoir subi une injustice dans le choix d'habitation du logement contre 27 % des ouvriers. Mais les différences sont beaucoup plus fortes en fonction des revenus : 38 % des personnes au revenu mensuel inférieur à 900 euros contre seulement 9 % des personnes avec un revenu mensuel supérieur à 3350 euros expriment subir une injustice dans le choix du lieu d'habitation.

Au regard des conditions d'accès au « pacte territorial », on observe donc une double différenciation, en fonction des revenus d'un côté, en fonction des gradients d'urbanité de l'autre.

Les familles monoparentales

Les personnes qui élèvent seules des enfants sont dans une situation particulièrement compliquée. Dans le panel des enquêtés, 264 personnes de l'enquête quantitative élèvent seules des enfants, quand 1074 personnes élèvent des enfants en couple. Ces personnes, presque toutes des femmes, signalent beaucoup plus que les autres être victimes d'injustices au cours de l'enquête en ligne. 92 % d'entre elles se disent victimes d'au moins une injustice (alors que la moyenne est de 70 %) et 65 % se disent victimes de trois injustices ou plus (contre 30 % en moyenne). Elles se disent davantage victimes d'injustice que la moyenne dans le domaine du travail (59 % contre 49 %) ainsi dans le choix du lieu d'habitation (41 % contre 29 % pour les personnes en couple avec enfant à charge et 21 % des enquêtés en moyenne). D'autres résultats illustrent les difficultés auxquelles elles font face : elles sont 76 % à exprimer qu'il leur arrive de penser qu'elles n'ont pas eu la possibilité de vivre la vie qu'elles auraient

souhaitée (contre 50 % sur l'ensemble des personnes enquêtées) et 85 % à ⁴⁰ considérer qu'on ne peut pas vivre décemment de son travail (contre 72 % sur l'ensemble).

Dans les réponses spontanées sur les injustices vécues, les divorces et les séparations reviennent plus d'une trentaine de fois. Parfois seuls les mots « divorce » ou « séparation » sont mentionnés. Dans d'autres cas, les injustices sont un peu plus longuement détaillées. Une personne souligne ainsi l'injustice d' « être mère célibataire et être en difficulté par rapport à un couple pour trouver un logement. Ceci étant dit, c'était il y a quelques années. Mais je pense que c'est encore difficile et considérablement injuste ». D'autres personnes soulignent le temps particulièrement complexe du divorce pour retrouver un logement et les lenteurs des aides de la caisse d'allocations familiales.

Dans les panels qualitatifs, les questions de divorce sont également évoquées. Par exemple, une femme explique qu'elle hésite à divorcer parce qu'elle craint alors de devoir déménager : « Je ne divorce pas, car je devrai alors retourner en HLM ».

Dans cet exemple, l'injustice, c'est le décalage entre les valeurs que la société semble promouvoir (la liberté du divorce, l'égalité considération de la diversité des modes d'organisation familiale) et la réalité des possibilités qu'offrent les pactes territoriaux dans leur diversité (en termes d'accès au logement, à l'emploi, à la culture, aux activités périscolaires, etc.) pour les familles monoparentales.

Attraites et fragilités du pacte de justice périurbain

Les couronnes périurbaines se distinguent par le contraste entre le haut degré de satisfaction d'un côté et le pessimisme de l'autre. Dans l'aire urbaine de Paris, 63 % des résidents de Paris pensent que leur vie va s'améliorer dans les prochaines années, contre 47 % en banlieue et 28 % dans le périurbain. A contrario, mon parcours de vie est-il réussi ? Dans la même aire urbaine de Paris, oui pour 78 % des habitants du périurbain, contre 71 % des banlieues et 72 % à Paris. De même pour le sentiment d'avoir une place satisfaisante dans la société, la part est plus forte dans les couronnes périurbaines. Comment expliquer ce paradoxe du taux de satisfaction le plus élevé d'un côté et ce pessimisme le plus fort de l'autre ? Nous l'expliquons par les appréhensions sur la stabilité du pacte de justice périurbain.

Lors des échanges avec le panel d'habitants à Bouvron, en Loire-Atlantique, les exemples d'injustices proviennent tous de situations d'autorité où les individus ont le sentiment de ne pas maîtriser les règles du « jeu » ou que celles-ci sont sans cesse transgressées par l'arbitraire de ceux qui disposent d'un pouvoir : un licenciement sans motif légitime (ou du moins dont le motif énoncé par la hiérarchie ne paraît pas légitime à la personne qui subit le licenciement) ; une punition infligée au collectif, alors que chacun connaît le coupable (mais qu'on ne dénonce pas) met les individus dans une situation doublement injuste : être puni à la place de quelqu'un vis-à-vis de qui on a fait preuve de loyauté ; une succursale fermée par le siège de l'entreprise, alors que sa gérante l'estimait en voie de redressement. Tous ces cas ont en commun de voir un ordre légitime de valeurs implicites (le mérite professionnel, la

⁴⁰ Voir exemple le numéro coordonné par J. DIETRICH, E. ROCHE et T. ZANETTI, « Luites, territoires et justice spatiale », *Justice spatiale / Spatial justice*, n° 19, 2025 (en ligne : <https://www.jssj.org/article/luites-territoires-et-justice-spatiale/> ; consulté le 5 novembre 2025)

performance individuelle, l'innocence et la loyauté) transgressé en raison de motifs d'autorité qui ne s'énoncent pas dans ce registre mais au nom d'intérêts supérieurs qui ne sont pas considérés par nos participants comme faisant partie de leur système de valeurs : la gestion des ressources humaines, la discipline de la troupe ou la stratégie de la firme. Il s'agit par ailleurs d'une tension entre deux formes de collectif : le collectif proche, celui du groupe de collègues, de soldats ou de la petite équipe de la succursale face à un collectif lointain, institutionnel et abstrait (l'entreprise, l'armée, la firme).

Dans les propos des participants, l'espace de vie hors travail (ils habitent dans des communes périphériques de Nantes, généralement dans des communes pavillonnaires, en maison individuelle), apparaît, par contraste presque symétrique, comme un lieu protégé où s'articulent plutôt harmonieusement l'individu (ou le ménage), le collectif (les voisins) et l'autorité (municipale). Chacun est à sa place et joue un rôle clairement défini et valorisé. Dans leur pavillon, les individus ou les ménages jouissent d'une certaine liberté (bien décrite en son temps par Yves Chalas⁴¹), le voisinage est connoté positivement comme l'espace de l'entraide et dans certaines limites, de la solidarité ; l'autorité, incarnée par l'institution municipale est clairement un dispositif au service de leur vie.

Cette situation spatiale est considérée comme juste car :

- Chacun est à sa place, qui ne lui est contestée par personne. Les ménages sont dans leur espace privé (maison et jardin) ; le voisinage se forme autour des équipements (notamment les écoles), les commerces, les services ou dans les multiples associations ; la municipalité existe à travers ses élus, mais surtout les équipements et services qu'elle déploie ;
- Les règles du jeu sont clairement établies, dès lors qu'elles dessinent les limites (qui n'empêchent pas une certaine continuité) entre les prérogatives de chacun et en permettent l'exercice : la liberté des ménages se concrétise par une intimité qui n'est troublée ni par le voisinage, ni par l'autorité municipale ; les voisins voisinent dans des espaces dédiés ; les services servent et répondent plutôt convenablement à des demandes plus ou moins clairement formulées. Il n'y pas, hormis le domaine médical, d'expression d'un sentiment d'abandon ou de manque en termes d'accès aux services collectifs ;
- L'espace social et physique n'est pas hiérarchisé : pavillon, voisinage et municipalité ne forment pas les étages d'une pyramide. Il s'agit plutôt d'un espace topologique qui juxtapose des territorialités dont les propriétés s'emboîtent (liberté, entraide, services). Bien sûr chacune de ces propriétés connaît ses limites : la liberté est circonscrite à la propriété tout en intégrant le souci de ne pas troubler celle d'autrui (la bienséance de voisinage) ; le voisinage implique des règles de civilité et d'entraide (jusqu'à un certain point) mais n'impose guère de contrainte à l'espace de liberté ; les services demandent quelques servitudes, mais se présentent avant tout comme des commodités qui facilitent la vie (eau, électricité, voirie, déchets, équipements...). Les interférences entre chaque sphère ne s'expriment pas en

⁴¹ G. DUBOIS-TAINE et Y. CHALAS, *La ville émergente*, Editions de l'Aube, 1997

termes d'injonctions qui relèvent d'une rationalité supérieure, mais comme des règles communément acceptées.

Un pacte de justice précaire

Cet espace juste —et décrit comme heureux par les participants— repose sur plusieurs conditions.

- **La première condition est celle d'une certaine homogénéité sociale** : les participants au panel présentent des caractéristiques comparables : en famille, disposant d'un revenu qui autorise une certaine aisance, propriétaires ou aspirant à le devenir. L'homogénéité s'incarne aussi dans des trajectoires (résidentielles) similaires : plusieurs participants font état d'un parcours qui les a conduits de l'hyper-urbain (souvent dans des quartiers d'habitat social) vers la maison individuelle et qui, selon les prix du foncier, sont susceptibles d'aller plus loin pour « faire bâtir » s'ils ne sont pas déjà propriétaires. Une participante explique « *Nantes ? J'ai voulu partir en courant* ». En ce sens, l'espace juste est un espace de l'entre-soi. Les habitants ne demandent pas une homogénéité sociale totale bien sûr, mais un « *équilibre social de l'entre soi nécessaire à leur tranquillisation* » et qui réunit les « *conditions de leur reproduction sociale*⁴² » ;
- **La deuxième condition, découlant logiquement de la première consiste à limiter les incursions du « dehors »**. Deux exemples sont donnés. Chacun propose une contradiction, ou du moins une tension entre deux biens désirables. Le premier est l'intervention d'un syndicat des eaux pour l'aménagement d'un cours d'eau qui entraîne des dommages indirects sur des propriétés individuelles ; le second est la création de nouvelles lignes de transport collectif destinées à mieux relier la périphérie au centre. Dans les deux cas, l'intervention du dehors place les participants dans un dilemme : un bien désirable entraîne des effets indésirables. Il est certes désirable de prévenir les risques d'inondation, mais pas au prix de coulées de boues dans les jardins ; il est certes désirable d'être mieux relié à la ville-centre, mais pas au risque de se voir « envahir » par une population que l'on a voulu quitter, en partant des quartiers d'habitat social. Ainsi, « *ce n'est pas bien de dire ça, mais on ne voudrait pas voir arriver des gens que l'on a quittés quand on est parti de la ville* » explique un enquêté ;
- **Enfin, la troisième condition du maintien du pacte territorial est celui de la situation sociale, familiale et professionnelle des individus**. Tout en se sachant —et s'affirmant comme— relativement privilégiés, nos interlocuteurs sont conscients de leur précarité. Leur univers juste est en effet très lié au maintien de leur rapport au travail ou à la famille. Le chômage comme les séparations peuvent empêcher la pérennité de cette appartenance à ce pacte territorial (nous l'avons vu à propos du divorce).

⁴² M.-C. JAILLET, « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », *Esprit*, 2024, p. 55-64

Il est intéressant de constater que l'équilibre du pacte est remis en cause aussi bien par sa propre situation, « les autres » et/ou les décisions d'une autre échelle.

Que se passe-t-il lorsque, pour une raison ou une autre, le pacte semble durablement rompu et que la situation locale se dégrade à tel point qu'elle semble irrémédiable ? La réponse des participants de notre panel s'inscrit parfaitement dans le schéma de Hirschman⁴³ : loyauté, défection, prise de parole. Elle dépend de l'itinéraire des personnes, de leur degré de dépendance à leur localisation et de leur capacité d'interpellation. Les résultats du sondage, montrent que le degré de satisfaction à l'égard des conditions de vie quotidienne est systématiquement supérieur chez les habitants du périurbain et des communes rurales que chez les habitants des villes et particulièrement des grandes villes. L'enquête nous a aussi montré que les habitants des communes périurbaines ou rurales sont plus nombreux à avoir choisi leur logement que ceux des grandes villes ; d'autre part on peut envisager ceci que la capacité d'interpellation des élus est plus développée dans des communes de petite taille et socialement homogènes. Les participants au panel le confirment qui n'hésitent pas à interpellier un ou une élu(e)⁴⁴ voire le ou la maire. Mais chez ces habitants de communes périurbaines, l'expérience de la mobilité résidentielle permet aussi d'envisager la défection plus facilement, si la situation leur paraît irréversible.

Il est cependant une proposition des participants au panel qu'Hirschman n'avait pas identifiée. Lorsqu'on leur demande qui est le plus apte à produire une société plus juste, ils ne choisissent ni le maire, ni le niveau national, encore moins l'échelon européen ou mondial. Ils répondent, unanimes, « nous ». Ce « nous » interroge. Il renvoie sans nul doute à ce que nous avons identifié dans le sondage comme la capacité de produire de la justice par l'interaction entre les individus, notamment par les solidarités primaires (familiales) et secondaires (voisinage). Certains participants citent les systèmes d'échanges locaux comme un moyen d'assurer la plus grande justice possible dans les échanges car on y échange du temps, sans que les compétences de chacun ne donnent lieu à un système d'évaluation complexe des valeurs respectives.

⁴³ A. O. HIRSCHMAN, « Défection et prise de parole », *Paris, Fayard*, vol. 212, 1995, p. 20-29

⁴⁴ Les maires le confirment lorsqu'ils s'auto-instituent « à portée de baffes ».

Le pacte de justice territorial en sursis : le bassin minier

Les territoires post-industriels hérités de l'emprise (révolue) des industries de base issues de la première révolution industrielle constituent aujourd'hui l'archétype même de rupture d'un pacte territorial de justice, ainsi que l'illustre le cas emblématique d'un des territoires d'étude sélectionnés dans le cadre de ce projet : le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Jusqu'alors caractérisés (pour la plupart) par des paysages à dominante rurale, ces espaces ont été structurellement transformés par l'industrialisation de l'économie française au cours de la première partie du XIX^{ème} siècle. Les coûts encore élevés de déplacement et les besoins massifs de matières premières des industries lourdes émergentes ont, en effet, conduit à une « concentration géographique⁴⁵ » du système productif français autour d'une poignée de bassins industriels (dits textiles, charbonniers et/ou sidérurgiques). L'emprise de l'industrie sur ces territoires est telle que la recherche parle même dans ce cas de « ville-usine »⁴⁶, c'est-à-dire d'espace urbains dont les différentes fonctions (habitat, commerce, vie sociale...) sont produites par, pour et autour, de l'industrie localement dominante qui s'efforce de fixer et d'entretenir une ressource plus volatile que le gisement de matière première auprès duquel elle a été forcée de s'implanter : la main d'œuvre.

C'est notamment le cas du Bassin minier. Le traitement académique⁴⁷ et artistique (ex. *Germinal*) est, à juste titre, souvent revenu sur les logiques de domination et d'exploitation sous-tendues par cette réorganisation industrielle/minière d'un espace mis au service d'une activité fondamentalement prédatrice des hommes (catastrophes minières, pénibilités, maladies professionnelles...) et de son environnement (pollutions, affaissement de terrain, réseaux hydrographiques déstabilisés...). Cette situation explicite d'injustice n'a pourtant pas empêché l'accroissement continu de la population du bassin minier, l'extension progressive de l'activité extractive au cours du XIX^{ème} siècle et l'émergence d'un imaginaire territorial toujours source d'identification et d'attachement pour une partie des populations locales⁴⁸. Ce paradoxe s'avère, en ce sens, emblématique de celui précédemment identifié au fondement de notre hypothèse sur les pactes territoriaux de justice. Cela ne tient pas d'une coïncidence. L'hypothèse des pactes territoriaux de justice (et de leur rupture) offre justement une nouvelle clé de compréhension du processus de production territoriale des bassins industriels hérités du XIX^{ème} siècle et, par là-même, des recompositions qui y sont plus récemment observables dans la foulée de l'entrée en crise des industries de base françaises (désindustrialisation).

L'hybridation entre productivisme et paternalisme observable au fondement du processus de production de ces bassins industriels, et de leurs villes-usines, offre une parfaite actualisation territoriale du « compromis keynésien » sur lequel se sont construits nos Etats-providence contemporains. Le lien de subordination (ou domination) et les pénibilités (ou exploitation) associés à l'emploi par une industrie fonctionnant au sein des logiques de marché se trouvent

⁴⁵ G. BAUELLE, « Chapitre 5. De la dispersion à la concentration spatiale: la formation des systèmes productifs », dans *Les mutations des systèmes productifs en France*, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 95-109

⁴⁶ S. EDELBLUTTE, *Paysages et territoires de l'industrie en Europe: héritages et nouveaux*, Ellipses, 2010

⁴⁷ C. MORTELETTE, *Reconversion d'anciens sites miniers en lieux culturels Enjeux territoriaux et appropriation dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais*, Thèse, Université d'Artois, 2019

⁴⁸ D. MAILLARD, « La dimension spatiale du ressentiment : proxémie discordante et territorialité de la dissonance dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. – GeoProximitéS », 23 décembre 2024 (en ligne) : <https://geoproximite.fr/ark:/84480/2024/12/23/rp-al13/> ; consulté le 24 novembre 2025)

compensés (après luttes et contestations) par l'obtention de droits garantis par l'obtention même de cet emploi pour dédommager le travailleur de ces sévices (logique d'ayant droits). Logement, chauffage, services de santé et de formation élémentaire, équipements récréatifs et culturels... les mono-industries du XIX^{ème} ont bien souvent été précurseurs (de gré ou de force) de la prise en charge de services collectifs qui seront, par la suite, reconnus du ressort des autorités publiques avec la montée en puissance de l'Etat-providence (XX^{ème} siècle). Les cités minières du bassin minier constituent une parfaite illustration de la spatialisation de ce pacte de justice : l'immobilisation à proximité du lieu de travail (puits de mine), le contrôle social de la compagnie locale et la pénibilité inhérente au travail de mineur de fond (productivisme) se trouvent compensées par l'octroi de logements aux dernières normes de l'époque (hygiénisme), d'un bouquet de services pris en charge par la compagnie (ex. dispensaire des mines) et de ressources urbaines du quotidien aménagées à proximité de la cité (ex. rue commerçante adossée à la cité). La réplication de ce modèle urbanistique, et du compromis pseudo-keynésien qui y est rattaché, à travers l'ensemble de la structure urbaine du bassin minier conduit donc à la territorialisation d'un pacte (implicite) de justice devenu consubstantiel au déploiement du « système spatial de la mine ». La prégnance de ce pacte territorial de justice se trouve parfaitement illustré par la mainmise électorale, à travers l'ensemble du XX^{ème} siècle, de forces politiques (partis de la gauche ouvrière) dont l'idéologie favorise leur positionnement en garants institutionnels de son maintien.

Bien que la nationalisation des houillères (1944) envoie un nouveau signal fort de consolidation de ce pacte territorial de justice, l'avènement du processus de désindustrialisation vient finalement structurellement déstabiliser les fondements même de ce pacte. L'effondrement des coûts de transports, l'afflux croissant de nouvelles énergies plus facilement transportables (hydrocarbures) et la difficile modernisation des gisements en exploitation, viennent progressivement fragiliser la rentabilité des industries françaises de base qui se trouvent, secteur après secteur⁴⁹, menacées de fermeture. Après un premier effort de rationalisation de l'activité charbonnière (années 1950), le creusement continu du déficit des charbonnages conduit finalement le gouvernement à prendre acte de la fin progressive de l'activité houillère française (plan Bettencourt de 1968) et la fermeture définitive des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais pour le tournant des années 1980.

Bien que l'attention se soit alors, à juste titre, focalisée sur la « compensation terme à terme » des 250 000 emplois du territoire menacés par ce retrait⁵⁰, le retrait des charbonnages induit une déstabilisation bien plus structurelle du bassin minier. Celui-ci voit, en effet, disparaître la raison même de son existence et les logiques qui justifiaient, jusqu'à présent, l'unicité de son organisation urbaine et des modes de vie associés. Malgré ce constat et la publication de plusieurs rapports préconisant d'accompagner le déclin inéluctable des villes mono-industrielles, la décision est pourtant prise de maintenir l'existant et de l'adapter, autant que faire se peut, aux nouvelles réalités des sociétés post-fordistes (notion de reconversion). Cela passe alors par un engagement accru des autorités publiques qui se substituent aux charbonnages dans la prise en charge d'un certain nombre de services collectifs. Cela passe

⁴⁹ Le textile français dès le tournant des années 1950, les charbonnages à partir du milieu des années 1960 et la sidérurgie à la suite des chocs pétroliers des années 1970.

⁵⁰ D. PARIS, *La mutation inachevée: mutation économique et changement spatial dans le Nord-Pas-de-Calais*, l'Harmattan, 1993

notamment par un transfert de la prise en charge des droits octroyés aux ayants droits des mines, la rétrocession du patrimoine des charbonnages aux collectivités locales (ex. cités minières transformées en logements sociaux), une montée en puissance de l'emploi public dans le marché local de l'emploi et la mise en place d'investissements massifs en faveur de la mise à niveau des infrastructures de santé, de transports et de formation du territoire. Ces efforts ne font, toutefois, qu'atténuer le choc du retrait de la mono-industrie houillère et n'empêche pas le déploiement de processus de recomposition structurels de ce construit territorial, parmi lesquels : déclin démographique des centralités (ex-)minières, périphérisation de l'habitat (périurbanisation) et des ressources urbaines (zones commerciales et industrielles), métropolisation des emplois et des populations qualifiées, dévitalisation et paupérisation de l'habitat et des villes (miniers) anciennement au cœur du dynamisme économique du territoire. Ces recompositions (nullement réductibles au seul cas du bassin minier) se positionnent donc en rupture avec les principes structurants du système spatial minier et du pacte territorial de justice qui lui était associé. L'immobilité des modes de vie, la minimisation de l'initiative personnelle et la focalisation de la formation sur le savoir-faire technique se muent en fragilités pour faire face aux recompositions post-minières du territoire.

Ce qui était jusqu'alors acté comme des atouts pour atteindre, sans trop de difficultés, une position sociale stable perd subitement de son crédit et tend même à devenir un poids dans le processus de réajustement des modes de vie à cette nouvelle réalité. En somme : le pacte territorial de justice est rompu. Rompu, non par désobéissance des populations locales qui se mobilisèrent bien au contraire en faveur du maintien de l'activité charbonnière (ex. grèves de 1984 contre l'arrêt de la relance charbonnière) et de la reconduction, élections après élections, des élites locales issues de la gauche ouvrière malgré la cessation définitive de l'activité charbonnière en 1990. Cette rupture est en réalité imposée de l'extérieur et donc subie pour une bonne partie de la population locale qui doit apprendre, avec plus ou moins de succès, à composer avec ces changements. *A contrario* de ce que le terme de rupture laisse supposer de la temporalité de ces transformations, ce processus de mise à mal du pacte territorial de justice s'avère surtout progressif et s'accroît au fil de l'avancement du délitement du système spatial de la mine sous la pression des recompositions territoriales précédemment évoquées. La mise en lumière de ce phénomène graduel de cessation du pacte territorial de justice associé à l'emprise révolue de l'activité extractive offre, ainsi, une nouvelle grille de lecture de l'affirmation d'un vote à tendance protestataire (« FN du Nord⁵¹ ») en faveur du FN/RN sur le territoire. L'affirmation de ce processus progressif de rupture post-minière du pacte territorial de justice pourrait constituer une des variables explicatives du climat de « mécontentement global » traditionnellement observé derrière la croissance continue, depuis les années 1980, du vote FN/RN dans le bassin minier. Il permettrait, à la fois, d'expliquer l'effondrement du vote de gauche au profit de l'émergence d'une nouvelle situation singulière de sur-représentation territorialisée (le long du périmètre passé de l'activité charbonnière) au profit du vote RN/FN, mais également l'accentuation de ce phénomène dans les communes

⁵¹ A. Huc, « FN du Nord contre FN du Sud? », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 2, Presses de Sciences Po, 2019, p. 223-247

ayant été les plus marquées par l'emprise révolue de l'activité extractive et du pacte de justice qui lui était associé (corridor minier).

Au-delà du seul cas d'extrême bascule électorale du bassin minier, la mise en exergue de ce processus, plus globalement inhérent aux anciens territoires de mono-industrie, offre donc une clé de lecture précieuse pour appréhender les dynamiques territoriales de ces espaces aujourd'hui exemplaires des « territoires laissés pour compte⁵² ». L'hypothèse des pactes territoriaux de justice (et de leur rupture) peut, en ce sens, contribuer à éclairer les dynamiques de « politisation du ressentiment⁵³ » aujourd'hui observables dans ces territoires, et dans ceux plus globalement caractérisés par des logiques de déclin urbain. Ce ressentiment pourrait bien trouver son origine, ainsi qu'en témoignent les résultats de notre sondage, dans la conscience diffuse d'un affaiblissement des pactes implicites de justice à partir desquels les populations locales projettent un avenir collectivement désirable à leur espace de vie.

⁵² A. PIKE *et al.*, « 'Left behind places': a geographical etymology », *Regional Studies*, vol. 58, n° 6, 2 juin 2024, p. 1167-1179

⁵³ K. J. CRAMER, *The politics of resentment: Rural consciousness in Wisconsin and the rise of Scott Walker*, s. l., University of Chicago Press, 2022

Des interpellations pour l'action collective

A la fin de ce rapport, nous proposons quelques interpellations. Ce sont des interpellations et non des recommandations ou des préconisations : si nous sommes convaincus de l'intérêt de la recherche pour l'action, nous savons que la crédibilité de la recherche repose sur la bonne distance à maintenir entre le chercheur et les autres acteurs. Le chercheur ne connaît pas mieux le « réel » que les autres : il l'appréhende simplement avec des techniques particulières, celles des sciences sociales ici, et avec des positions théoriques assumées et exposées, sous le regard attentif de ses pairs qui peuvent contester ses méthodes et ses théories. A partir de là, le chercheur peut mettre en débat public ce qu'il produit. C'est ce que nous proposons ici.

1) La demande de justice spatiale n'est pas qu'une demande de redistribution territoriale

Les demandes de justice sont nombreuses, et de plus en plus fortes et puissantes dans les jeunes générations. Cette demande de justice s'exprime parfois en mobilisant le territoire, parce que le fait d'être d'ici ou de là peut apparaître comme un handicap pour avoir accès à un emploi, comme la cause d'une discrimination ou d'un mépris, comme une difficulté supplémentaire pour s'épanouir.

Comment répondre à ces demandes de justice ? Parfois, cela doit conduire à des politiques « classiquement » redistributives, notamment quand c'est l'éloignement de services – notamment de services de santé – qui apparaît injuste. Mais la demande de justice spatiale ne se limite pas à cela.

Nous avons identifié une forte demande de reconnaissance et de prise en compte des singularités. Les injustices vécues renvoient à des épreuves souvent personnelles et intimes : une maladie, un deuil, une séparation, une violence, un licenciement etc. C'est un surcroît d'attention et d'individualisation des réponses publiques qui est exigé. Je ne veux pas toujours le service public en bas de chez moi, mais je veux que le service public « *fasse attention à moi* ». semblent nous dire les enquêtés.

Une société plus juste est aussi celle dans laquelle il est possible d'agir personnellement contre les injustices. Nous avons vu l'émergence d'un pôle du « nous » dans l'enquête parmi les trois conceptions de la justice. Pour ce groupe, c'est la mise en capacité des individus qui permet davantage et d'abord d'avoir une société plus juste.

Ce résultat peut être pris avec soulagement par des responsables de l'aménagement du territoire conscients de la difficulté à mobiliser des ressources publiques complémentaires (même si nous identifions des demandes fortes, notamment dans la santé). Mais finalement, ce résultat peut aussi être interprété avec une certaine appréhension : car il n'invite pas seulement à faire davantage et mieux ce que l'administration nationale sait déjà faire : créer et organiser des mécanismes de discrimination positive territoriale. Ce résultat invite à penser une attention toujours plus grande aux singularités et à penser une organisation territoriale de « mise en capacité » des individus.

2) *Débatte localement de la transformation des pactes territoriaux de justice.*

L'autre grande demande est celle d'une « réassurance territoriale ». Dans les couronnes périurbaines et les territoires ruraux, les habitants ne se distinguent pas par des conceptions de la justice très fortement différentes des autres. Mais ils sont plus inquiets face aux transformations économiques et écologiques et à leurs effets territoriaux. Le « pacte territorial de justice » leur paraît plus fragile. Il l'est « structurellement », d'une certaine manière, parce que dans les espaces de faible densité, l'offre de services est rarement redondante : commerces, écoles et « autres aménités » sont plus dispersés, la vie associative et municipale repose sur les engagements de peu de personnes, bref, toute suppression de services et toute mutation des modes vie peuvent transformer assez radicalement les spatialités vécues. De plus, dans la conjoncture actuelle, ce pacte apparaît encore plus fragile. De nombreux éléments nouveaux venant « du dehors » peuvent être ressentis comme des menaces : arrivées de nouvelles populations, mutations économiques, changements imposés pour la transition écologique. Mais ce pacte est aussi fragile par des éléments de transformation venant du « dedans » : recomposition des familles, précarité de l'emploi, changement des modes de vie, etc. Ce pacte territorial si chèrement conquis semble fragile, et surtout plus fragile que par le passé. Dans les espaces de faible densité, les habitants expriment donc à la fois plus de satisfaction et plus d'inquiétude. Les colères peuvent donc naître de tout événement qui semble porter une nouvelle atteinte à ce pacte territorial de justice.

Les pactes seront toujours en transformation : si les inquiétudes sont compréhensibles, la promesse ne peut pas être celle de la fin de l'histoire ou de l'arrêt des transformations. Cette promesse serait intenable. Ce qu'il est possible de faire est de discuter localement des conditions justes de transformation du pacte territorial. Cette proposition nous paraît intéressante pour plusieurs raisons.

Du côté des collectivités locales, les demandes de « justice spatiale » sont interprétées de manière extrêmement diverses. Ici, l'accent est mis sur la proximité comme principe, là, une attention forte à la diversité des pratiques spatiales est accordée, etc. Il nous paraîtrait donc intéressant que soient débattus les principes de justice qui fondent les actions locales. Ce débat aurait l'intérêt de politiser les décisions intercommunales, que l'on sait souvent construites sur un consensus, souvent peu explicite, entre les communes⁵⁴. Par ailleurs, ce débat permettrait de revisiter des choix techniques passés (en matière d'organisation de la desserte en transports collectifs, en matière de tarification de l'eau ou autres services publics, etc.). Lors de nos discussions avec des exécutifs locaux, nous avons vu combien ce sujet était facilement saisi pour débattre des orientations locales de l'action publique.

Mais comment nourrir ces pactes territoriaux de justice ? L'expérience des *focus group* nous semble particulièrement utile et inspirant. Ces groupes de parole disent fondamentalement deux choses. Ils décrivent des spatialités, des manières d'agencer des vies dans des territoires en fonction de situations sociales, familiales, économiques, culturelles, etc. Par ailleurs, ces groupes énoncent des conceptions – parfois concurrentes - de la justice et donnent des exemples très concrets de projets qui incarnent ou non ces visions (un jardin, la protection d'une rivière, des réaménagements de voirie, etc.). Aussi, c'est une « matière première » fort

⁵⁴ F. DESAGE et D. GUÉRANGER, *La politique confisquée: Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2011. La démonstration reste d'actualité.

utile pour les débats locaux sur la justice qui veulent partir des pratiques et représentations des habitants. Ces groupes de travail ne demandent pas aux habitants ce qu'il faut faire, mais comment ils vivent et ce à quoi ils tiennent.

Mais que peuvent faire les élus locaux ? Ils ne peuvent pas définir le « bon pacte territorial de justice » : nous l'avons dit en début de la deuxième partie de ce rapport, cet exercice serait vain. Le pacte territorial de justice est le résultat de la combinaison par la diversité des individus de ce qui vient du « dehors » et du « dedans » : une collectivité locale ne peut qu'agir sur le dedans, et, sur quelques aspects seulement du dedans. Ce que peut faire une collectivité est de faire débattre des conditions, à travers ses politiques publiques, d'un déploiement plus juste des spatialités de ceux qui habitent dans son territoire pour informer leurs décisions.

DE L'ESPACE POUR LA JUSTICE

UNE ENQUETE MULTIDIMENSIONNELLE EN FRANCE

1 La justice aujourd'hui

La justice est devenue le cœur du débat politique : les plans de clivage entre les orientations politiques portent sur la nature et la masse des injustices ainsi que sur les mesures à prendre pour les atténuer ou les effacer. En arrière-plan, se dégagent des conceptions positives de la justice. Le principe de justice, appliqué avant tout aux individus et désormais fortement ancré sur le socle de l'égalité, devient l'équivalent général de toutes les politiques publiques. C'est la conséquence du fait que d'autres ontologies qui faisaient jusqu'ici écran, comme celle de la tradition ou celle de la communauté, tendent progressivement à s'effacer. ...Pas complètement toutefois et il n'est pas sans intérêt de détailler le paysage des idées dont nous héritons en la matière.

Trois familles de conceptions de la justice

Voici une typologie élémentaire de ces conceptions. On peut distinguer trois types de raisonnement.

La société comme jeu à somme nulle

Dans cette approche, la justice consiste en une circulation adéquate de biens ou d'avantages dont le volume est considéré comme stable. Chacun se tient dans son rôle et à sa place pour des raisons qui viennent informer de l'extérieur la discussion sur la justice. Cela se traduit par une légitimation des inégalités, ce qu'on trouve dans les sociétés de caste : dès le Purusha Sukta (entre-1500 et-1200) l'origine divine d'une organisation de la société en castes inégales est posée. Plus tard, Aristote avance l'idée d'une « justice distributive » qui attribue des avantages et des rangs selon le mérite, les groupes supérieurs ayant plus de mérite que les inférieurs, les maîtres que les esclaves, cette conception présente l'inégalité de statut comme un principe de justice. Via Thomas d'Aquin qui a intégré les idées d'Aristote, on retrouve cette conception dans la « doctrine sociale » de l'Église catholique de manière surprenante jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, dans l'encyclique de Léon XIII *Rerum novarum* (1891) dont le pape actuel, Léon XIV se réclame explicitement, la référence à la justice distributive apparaît et elle est précisé dans ces phrases :

« Tous les citoyens sans exception doivent apporter leur part à la masse des biens communs qui, du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus. Néanmoins, les apports respectifs ne peuvent être ni les mêmes, ni d'égale mesure. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes de gouvernement sont appelées à passer, il y aura toujours entre les citoyens ces inégalités de conditions sans lesquelles une société ne peut ni exister, ni être conçue. » (*Rerum novarum*, C.27.3.)

Nous comprenons mieux ainsi la dimension caritative de l'action humaine, valorisée dans tous les grands systèmes religieux. C'est particulièrement vrai dans le monde musulman, avec l'aumône obligatoire (*zakat*) qui n'est pas moins que l'un des cinq piliers de l'islam. Dans la tradition catholique (contestée par la Réforme), la charité peut être lue comme un échange. En effet, le don aux pauvres, qui disposent, de par leur dénuement, d'une supériorité morale, fonctionne comme le rachat d'une partie des péchés des donateurs. Même assorti d'un engagement compassionnel plus horizontal (ce fut l'un des fils conducteurs du pontificat de François), l'enjeu consiste à être au contact des pauvres, non d'éradiquer ou même d'atténuer la pauvreté. Celle-ci devient un élément structurel d'organisation de la société qui confirme à chaque instant la dissociation entre idée de justice et mouvement vers l'égalité.

C'est ici que l'on rencontre une approche apparemment très différente, celle du libertarianisme, pour lequel l'ensemble des biens disponibles mérite de revenir en priorité aux plus intelligents et aux plus déterminés, une vision qui donne une interprétation non plus statutaire mais pratique de la « justice distributive ».

Dans la même famille de conceptions se situant dans une vision de la société comme un jeu à somme nulle, on peut aussi placer les systèmes communautaires ou corporatistes qui consistent à créer des rapports de forces entre groupes et avec le reste de la société pour obtenir plus que les autres. Le libre jeu des rapports de force entre corporations aboutissant à des acquis différenciés convergeant asymptotiquement (travailleurs, syndicalisme « de lutte »). Dans les approches communautaires, l'attention aux identités et à la demande de dignité de chacun conduisent à la recherche d'un point d'équilibre entre les demandes de toutes les communautés (Charles Taylor, Axel Honneth, Jon Elster). Mais le combat pour la reconnaissance et la concurrence peut aussi fonctionner comme un jeu à somme nulle, dans lequel les plus puissants ou les plus malins l'emportent sur les autres.

Cette logique a pu être présentée comme une perspective unificatrice à conditions que les « acquis » des uns serve de socle revendicatif pour les autres : au bout du compte. Cela a pu fonctionner dans les périodes d'élargissement rapide des ressources et des objectifs de l'État-providence en Europe et donner crédit à l'idée que les corporatismes, surtout s'ils ont prise directe, sur les politiques gouvernementales, comme en France, peuvent faire déboucher l'action pour la justice sur un jeu à somme positive.

La société comme jeu à somme positive

Si l'on reconnaît que le développement permet d'augmenter le « gâteau à se partager » et si en outre, on considère que l'instauration d'une société plus juste définit la justice comme un bien public qui profitera à la dynamique d'ensemble de la société, y compris à l'expansion du système productif, alors il est logique de présenter la société comme un jeu à somme positive.

L'ensemble de conceptions qui admettent ce point de départ sont diverses selon l'ampleur des domaines où l'idée de justice est censée opérer.

Ainsi, dans l'*ordolibéralisme*, l'existence de règles garantissant l'égalité des parties dans l'échange est suffisante à partir du moment où l'on admet que les échanges monétaires produisent davantage de bien-être pour les deux agents impliqués dans une transaction. Dans la constellation de l'économie néoclassique, on rencontre aussi l'idée que les inégalités qui existent avant les échanges ou qui en résulteront seront en partie compensées par le « ruissellement » d'une partie de la richesse accumulées par les mieux dotés vers les plus démunis.

Le recours à une mesure des inégalités par les nombres avec Jeremy Bentham et Stuart Mill a contribué à changer la donne. Faire en sorte que, soit en moyenne soit pour l'individu se situant au point médian d'une population la situation s'améliore apparaît progressivement un objectif de dans un large spectre d'opinions et reste encore un horizon très présent dans les débats actuels. Cette préoccupation a eu pour effet d'élargir le champ des politiques de justice. On peut en effet appliquer ces principes aux domaines de la santé, de l'éducation, à la mobilité ou au temps libre, qui, eux aussi, comprennent des réalités dénombrables.

Dans l'Europe de la révolution industrielle, la mutualisation des coûts fut une première méthode, contemporaine de la création des premiers syndicats. Reprenant une idée appliquée déjà présente dans des cadres plus restreints de groupes de proches ou de sociétés villageoises (comme dans le cas des tontines associatives), la mutualité a fonctionné comme une assurance contre les risques de la vie au travail. Ce fut l'un des points d'origine d'un programme qu'on peut appeler social-démocrate, qui consiste à doter les politiques publiques de moyens financiers puissants pour compenser les inégalités produites ou maintenues par le « marché ».

Cela consiste en une *redistribution publique de biens privés* soit sous forme directe, soit sous forme d'accès à des infrastructures (hôpitaux, écoles, bus, musées, etc.) qui sont en partie financés avec de l'argent prélevé par l'État sous formes d'impôts, de cotisations ou de taxes. John Rawls a formalisé la logique de l'État-providence en y incluant le principe *maximin* (priorité aux plus démunis dans la redistribution), qui correspond à un nouvel objectif : personne ne doit être privé de « biens premiers » qui, universellement distribués, empêchent que les écarts entre les membres d'une société atteignent un point où l'idée même de société se trouverait défiée.

Ce faisant, Rawls ouvre sur l'idée d'une égalité obtenue par des actions diverses, ce qu'il a appelé *fairness*, équité, qui prend acte du constat que donner la même chose à tous peut ne pas suffire à réduire les inégalités. Amartya Sen a poussé plus loin le raisonnement en considérant que la vraie justice, dans une société d'individus, doit aussi reconnaître la différenciation des *attentes* de chacun et donc des résultats à obtenir : c'est l'idée de permettra à chacun de construire et développer des capacités (*capabilities*) qui ne se réduisent pas à des compétences mais incluent aussi l'aptitude à produire de nouvelles ressources d'action et sont aussi singulières que les individus. L'égalité devient un horizon à la fois universel et personnalisé. La réalisation d'un tel projet passe par la *coproduction de biens publics* (d'éducation, de santé, d'habiter,...). Coproduction car la société dans son ensemble y contribue par une offre de services publics – et les bénéficiaires eux-mêmes qui ne se contentent pas de recevoir et deviennent des apprenants, des patients, des habitants actifs. Ils vont donc du même coup satisfaire leurs propres demandes et participer activement au bien-être commun. La justice et le développement deviennent alors, par construction, des synonymes, deux manières d'aborder la même réalité.

Issue de la même matrice socialiste du XIX^e siècle, le projet communiste, bifurque en préconisant l'instauration d'un ordre égalitaire *a priori* sous l'égide de l'État. Ce système s'appuie sur trois piliers : une attribution des mêmes biens à tous dans presque tous les domaines (l'égalité s'actualisant en un égalitarisme de principe) ; une centralisation de l'économie dans les mains de l'État qui empêche la création d'entreprises privées et ne laisse pas d'autonomie au marché ; un régime politique despotique, voire totalitaire, condition pour que les deux autres piliers tiennent. L'utopie d'un jeu à somme infiniment positive se transforme alors en son contraire.

La société comme jeu à somme négative

L'idée que la société fonctionne comme un jeu à somme négative est un défi pour toute politique de justice puisqu'elle conduit à retirer plus aux uns que ce qui sera donné aux autres. C'est rarement dans ces termes que sont exprimés les projets politiques mais ce genre de configuration existe. C'est notamment le cas lorsqu'un événement extérieur perturbe les politiques publiques. Cela peut être une guerre, une crise ou une catastrophe naturelle d'ampleur. Pendant la Pandémie de Covid, la question se posait de compenser les risques d'une chute dans la pauvreté d'une partie importante de la population par une augmentation de la redistribution obtenue par l'endettement et donc gagée sur le futur. Particulièrement marqué en France, ce choix du « Quoi qu'il en coûte » fait encore sentir ses conséquences des années plus tard. La Pandémie a aussi été l'occasion de tester la compatibilité entre différents biens publics : pour maintenir le bien public Santé, c'est le bien public Mobilité, avec ses effets indirects sur le travail et les loisirs, qui a été touché, avec la restriction que c'était une mesure provisoire.

Tel n'est pas le cas de la proposition de *décroissance* portée par les écologistes radicaux, qui pèserait à la fois sur les revenus, la redistribution ou la production de biens publics, ou les trois à la fois, car la dimension monétaire du développement, la croissance, irrigue une bonne partie de la vie sociale. Ce qui motive une orientation qui apparaîtrait comme un retour en arrière pour beaucoup, même si les mieux dotés sont les plus visés, c'est le caractère catastrophique du danger d'effondrement climatique et biologique et ce qui la justifie moralement, c'est que la société dans son ensemble s'est rendue coupable de la destruction de la nature et elle doit payer sa dette. Il faut donc revoir à la baisse les exigences de tous et de chacun, concluait déjà Hans Jonas. La dimension religieuse se retrouve aussi dans cette nouvelle ligne politique (chez Bruno Latour, par exemple) qui assume la nécessité de ne plus lutter pour l'émancipation et d'assumer une condition de « Terrien » plutôt que d'« Humain », ce qui signifie que l'idée de progrès, qui sert de socle aux jeux sociétaux à somme positive serait purement et simplement retirée du champ.

Enfin, si l'on pense que la justice n'est pas une bonne idée car trop abstraite et qu'on lui substitue celle de care (Carol Gilligan, Joan Tronto), comme attention inconditionnelle aux plus faibles, cela peut avoir des effets difficiles à mesurer du point de vue de la justice. Cette désactivation possible de l'idée même de justice créerait en effet une situation où la réduction des injustices par des politiques publiques de grande ampleur et de long terme disparaîtrait des radars et deviendrait un effet secondaire aléatoire d'autres types d'action.

Extension du domaine de la justice

Parmi les changements récents qui affectent les conceptions de la justice, on peut en citer trois : l'irruption de l'individu en politique, la conscience écologique, l'émergence de nouveaux clivages. Tous se traduisent par de nouveaux sujets et de nouveaux imaginaires concernant la justice

Des individus-citoyens

L'apparition d'individus agissant comme des acteurs de leur propre existence en étant dotés de compétences stratégiques change le paysage social. Il en résulte une mobilité psychique, sociologique et spatiale, plus ou moins réussie, comme fil conducteur de la biographie. Dès lors, les individus attendent de la société qu'elle reconnaisse la légitimité de leurs horizons d'attente et les aide à

atteindre leurs objectifs concrets qui en découlent, par exemple en matière d'habiter, d'éducation ou de sécurité. C'est donc d'abord dans les enjeux de justice que ce qu'on peut appeler psychopolitique se manifeste : les individus, par opposition aux groupes non choisis qui structuraient naguère, par leurs communautarismes et leur corporatisme, l'essentiel de la vie sociale, demandent à être placés au centre des stratégies de justice.

La psychopolitique change aussi le rapport aux institutions. Les enrôlements dans les statuts, les partis, voire dans les batailles électorales sont moins attractifs et chaque individu-citoyen entend se faire entendre en contournant les intermédiations traditionnelles. Du point de vue de la justice, cela signifie que les débats sont plus orientés vers des actions immédiates exigeant des résultats immédiats. Les sociétés contemporaines bénéficient de l'élévation générale du niveau de formation et d'information, ce qui fait que des événements d'échelle supra-locale, en particulier mondiale sont présents sur le tableau de bord réflexif de tout un chacun. Elles souffrent aussi d'un risque d'une politique des émotions, amplifiées par les réseaux sociaux.

La nature, comme enjeu politique

La conscience écologique fait de la nature un objet politique mais permet aussi une généralisation de l'approche systémique. Pendant la période ouverte par le constat que la dimension prédatrice de l'action humaine pouvait avoir des conséquences catastrophiques sur l'existence même de l'humanité, se met en place une concurrence des vitesses entre l'évolution spontanée des sociétés sous l'influence des attentes, diverses, de leurs citoyens et les dynamiques naturelles, plus ou moins connues, mais dont on reconnaît qu'elles ne peuvent être ignorées.

Ce stress sociétal d'un genre nouveau peut s'actualiser dans les attitudes politiques, elles-même nourries par les « ressentis », les désirs et les phobies des individus-citoyens. Il en résulte des à-coups dans les ambiances politiques portant sur les enjeux de nature : la difficulté de faire prendre les bifurcations nécessaires au lourd paquebot qu'est la société crée une anxiété spécifique et quand les actions sont décidées, elles induisent des changements potentiels qui organisent des clivages heurtés entre les positions des uns et des autres.

Les contradictions internes à chaque individu et le risque de dépolitisation des enjeux au profit d'une moralisation personnelle ne facilitent pas le déroulement d'un débat public posé et raisonnable, y compris sur les nouvelles thématiques que la relation à la nature apportent à la discussion générale sur le juste et l'injuste.

De nouveaux clivages politiques

La période 1848-1968 a été marquée par le rapport gauche-droite : primat de l'égalité (suppression de l'exploitation au prix éventuel de la dictature du prolétariat) contre primat de la liberté (auto-organisation des acteurs pour le développement au risque du « renard libre dans le poulailler libre »). La question était alors de fixer un niveau optimal de redistribution publique de biens privés. Désormais, dans la logique de la société d'individus, c'est la *capacitation* de chacun par l'accès de tous aux outils pour la construire qui devient centrale. Pour la justice, c'est une réorientation notable : le couple liberté-égalité doit être désormais pensé en série et non plus en parallèle : l'égalité est un moyen pour que chacun se trouve en situation de disposer de la même liberté de construire et de changer sa vie. L'enjeu majeur se déplace donc vers la coproduction de biens publics. Les conservatismes se nourrissent du fait que, désormais, presque tous ont des « acquis » à perdre et le conservatisme

traverse aisément la ligne de frontière habituelle entre la gauche et la droite. Le progressisme se trouve à nouveau connecté au message des Lumières, un peu mis à l'écart pendant le siècle ou appartenances à une classe ou à un État suspendaient et brouillaient le débat éthique.

La possibilité d'une plus grande liberté pour chacun étend le périmètre de la responsabilité, proportionnelle à toute liberté, et relance la discussion sur le caractère conditionnel ou inconditionnel de la solidarité avec les démunis, qui sont moins qu'auparavant « les pauvres » mais davantage des personnes en situation provisoire de pauvreté.

Ces évolutions sont contestées par ceux qui se considèrent comme les perdants des mutations en cours et se réfèrent à un âge d'or passé qu'ils voient comme fixe, fondé sur des équilibres acquis dans un jeu à somme nulle et, en conséquence, n'exigeant pas pour chacun de se changer soi-même (voir ci-après la discussion sur le « pacte implicite déchiré »). Des néo-communautarismes divers, portant sur la race, le genre, la religion (y compris les immanences naturalistes), le territoire (local ou national) expriment cette aspiration spécifique à rendre légitime le refus du changement. La mémoire de plus en plus lointaine des totalitarismes du XX^e siècle tend à rendre moins illégitimes des projets réactionnaires à composante despotique que portent les peurs du futur.

On se trouve désormais dans un dispositif qui organise les clivages autour de trois polarités : progressistes, conservateurs et réactionnaires, orthogonaux à l'ancien curseur gauche-droite et qui correspondent dans une large mesure aux trois conceptions du jeu sociétal : à sommes positive, nulle ou négative.

Sur tous ces points, la dimension spatiale est fortement présente : choix d'habiter, mobilités, urbanité, mondialité, interaction Monde/Terre. Tellement présente qu'il ne faut certainement pas la réduire à une projection, sur l'écran de la carte de réalités réputées non-spatiales. Séparer d'emblée la justice spatiale de la justice en général ne nous a pas paru un dispositif productif. C'est pourquoi nous avons opté pour une enquête sur la justice et l'injustice dans laquelle la dimension spatiale prendra d'elle-même sa place.

DE L'ESPACE POUR LA JUSTICE

UNE ENQUETE MULTIDIMENSIONNELLE EN FRANCE

2 La justice vue de l'espace

Les chapitres qui suivent rendent compte d'une enquête à la fois quantitative et qualitative que l'équipe de cette recherche a réalisé en décembre 2024, avec le concours de l'Ifop, sur un échantillon représentatif de la population française de 4 005 personnes. Les questions ou les consignes portaient sur la justice spatiale, mais aussi, plus largement sur la justice tout court, abordée par l'anamnèse de l'expérience vécue, par des mises en situation et par des jugements généraux.

Les tris croisés (ce chapitre) permettent de relier les réponses à différents types de groupements item par item. Les approches longitudinales (chapitres 3 et 4) recherchant les cohérences des réponses individuelles sur l'ensemble de l'enquête.

La justice se trouvant désormais au cœur de la dimension politique du monde social, on peut aussi considérer qu'on dispose d'un corpus d'énonciation décrivant le rapport de la société au politique. Celui-ci est défini, au-delà de la scène institutionnelle comme un domaine où l'ensemble de la diversité du monde social se confronte dans la perspective de construire des énoncés et des actions légitimes. La démarche d'analyse suivie ici comprend deux étapes. D'abord une vue d'ensemble des rapports de la société française à la justice et en particulier de la composante spatiale de la justice et de l'injustice. Ensuite, dans une lecture par le prisme de différentes variables caractérisant les personnes interrogées. Parmi ces variables de profil, certaines sont géographiques, regroupant les répondant par le type de lieu habité. Cela permet de comprendre la distribution spatiale de approches de la justice.

1 Consensus et dissensus.

Dans l'expérience de l'injustice...

La partie qualitative et ouverte de l'enquête porte sur l'expérience de l'injustice dont l'énonciation était laissée totalement libre. Dans l'ensemble, les injustices subies (Q1, 2, 5, 5A) apparaissent tout à fait significatives (66% des répondants en signalent), de nature et d'intensité très variables, parfois très graves et très lourdes de conséquences, comme le fait d'avoir été de manière récurrente victime d'inceste ou le sentiment d'avoir subi un rejet affectif de la part de ses parents. Elles peuvent aussi parfois limitées ou réduite à contrariétés ponctuelles ou à des rivalités mimétiques, mais qui ont pu néanmoins s'ancrer dans les mémoires longues. De manière surprenante, une proportion similaire des personnes (64%) dit avoir bénéficié d'injustices tandis que, par ailleurs, un certain nombre de signalements porte sur des injustices observées mais subies par d'autres. On observe une dominante du domaine professionnel (accès au travail, vie dans l'entreprise et carrière), suivie de la famille et de l'école.

Les autres injustices rapportées concernent les discriminations (sexisme, racisme, homophobie, religion, handicaps, syndicats, moqueries) les agressions), la pauvreté, le logement ou la justice judiciaire, la vie personnelle (couple et famille), ainsi que les domaines à composante spatiale (logement, mobilité, amendes routières) qui n'atteignent jamais les 5% de l'échantillon, ce qui constitue une petite surprise.

Les énoncés exprimant une exaspération existent mais sont rares :

« Si le gouvernement touche au RSA des gens, le peuple va tuer les bourgeois, les politiciens et tout ce qui va avec !!! Les gens sont extrêmement énervés, prêts à tuer, même des flics. Ce sera le bordel absolu, vous allez voir. Essayez de mettre le RSA sous condition, vous allez mourir. Personne ne pourra protéger les hautes têtes. Le peuple est à bout. » [Banlieue de Paris]

Le plus souvent, on a affaire à des descriptions précises et retenues. La grande richesse des *verbatim* montre que l'enquête a bien touché sa cible : l'exploration d'un large spectre de situations qu'évoquent pour les individus l'idée d'injustice.

Ces réalités n'empêchent pas que, en réponse à des questions fermées, 70 % des personnes interrogées de considérer leur parcours de vie réussi et 65% de se dire satisfaites de la position sociale qu'elles occupent. On obtient aussi un pourcentage élevé (69%) des répondants pour déclarer que, d'une manière ou d'une autre, ils contribuent par leur action à la lutte contre l'injustice.

Indirectement reliée à la justice, la perception des autres et du futur montre des attitudes moins sereines. Diachroniquement, 58% des répondants ne pensent voir leur situation s'améliorer et le décalage entre parents (qui vivaient mieux) et enfants (qui vivront moins bien qu'eux) est sans équivoque. Synchroniquement, seuls 33% des personnes interrogées se disent prêts à faire confiance à autrui.

Enfin, ils sont une majorité à considérer avoir été peu écoutés et entendus sur les projets d'aménagement dans leur environnement proche et ne pas voir l'utilité des réalisations dans ce domaine.

...Et dans les jugements généraux sur la justice

Un fort consensus (89%) se manifeste pour critiquer les écarts de revenus entre riches et pauvres et le non-respect des règles, y compris pour les plus démunis (voir chapitre 3). L'égalité devant la loi fait, pour les deux tiers des répondants, partie de l'égalité tout court, alors que pour une minorité à motivation plus « humanitaire », l'état de faiblesse exempte de la responsabilité. On trouve ici une association entre attention solidaire et exigence de responsabilité qu'on rencontre aussi à propos de l'immigration. Outre la critique d'une excessive concentration des migrants dans certaines zones, on retrouve des majorités se prononçant pour l'hospitalité aux étrangers mais aussi pour mettre en question la validité pour la société d'accueil de laisser entrer des personnes pauvres et peu qualifiées.

Une nette majorité (entre 66 et 79%) apparaît pour blâmer la difficulté à vivre correctement de son travail, la persistance de diverses discriminations, l'abandon des « territoires ruraux » comme des « quartiers urbains » et l'inégale répartition des services publics.

Les répondants sont plus divisés sur les politiques scolaires et territoriales. Dans divers domaines (services locaux – sauf le logement – mais non la propriété – et le numérique, consensuel –, école, mobilité, pesticides), le curseur qui va du droit universel au service à la nécessité d'assumer ses choix personnels n'est pas placé par tous au même endroit.

La définition des principes d'une société juste apparaît très hétérogène avec un recoupement partiel, dans une partie de l'échantillon, entre des tendances conservatrices, libertariennes, utilitaristes, individualistes ou solidaristes. Cela donne un paysage moins éclaté qu'hésitant, les contradictions traversant les répondants eux-mêmes. Ceux-ci identifient clairement cinq niveaux d'action utile pour la justice, du local au mondial, mais ils donnent la primauté à l'échelle nationale tout en convergeant pour demander davantage de décentralisation.

Dans l'ensemble, se dégage le constat qu'on a là une combinaison de consensus et de dissensus caractéristique d'une société politique. On ne perçoit pas de ligne de fracture, mais plutôt des plans de clivages acceptés par tous avec des cohérences et des contradictions suffisamment imbriquées dans l'esprit de nombreux citoyens pour éviter la fragmentation du débat ou la sécession idéologique des uns ou des autres.

2 Des variables de profil inégalement parlantes

Dans cette phase de la recherche, nous avons d'abord éliminé les variables qui n'étaient pas génératrices de clivage significatif entre les répondants. On n'a ainsi pas pris en compte les classes d'âge, le genre ou la religion. La situation familiale sera étudiée à part dans ce chapitre.

La recherche des écarts les plus importants (avec au moins un rapport d'1,5 entre la valeur la plus et la moins élevée, sous condition d'un nombre minimum de réponses) aboutit en effet à sélectionner 63 items (voir en Annexe le tableau Croisements/Écarts et profils) qui relèvent de cinq grands types de clivages définis en fonction de l'écart des réponses :

1. parmi les sept catégories socio-professionnelles, le couple cadres/ouvriers est le plus contrasté ;
2. parmi six tranches de revenus, l'opposition entre les plus hauts (> 3350 € nets par personne et par mois) et les plus bas revenus (< 900 €) ;
3. parmi cinq niveaux de diplômes, l'opposition entre les plus hauts (>Licence) et les plus bas diplômes (pas de diplôme, CEP, BEPC) ;
4. parmi sept sympathies partisanes, les trois les plus divergentes (Majorité présidentielle, LFI et RN) ;
5. dix gradients d'urbanité⁵⁵ qui ont tous été conservés car ils étaient tous impliqués sur certains items par des clivages forts.

Pour ces derniers, faute de continuum simple entre les plus forts et les plus faibles, on a observé pour chaque item choisi quelle était le gradient apportant la valeur la plus haute ou la plus basse et dix gradients d'urbanité

Les tableaux de synthèse ci-après montrent la distribution selon les variables des couples les plus écartés (figure 1) et des valeurs extrêmes pour l'ensemble des cinq variables (figure 2).

Des profils socio-économiques peu clivants

Comme le montrent les tableaux (figures 1 et 2 ; résultats détaillés dans l'Annexe Croisements/Écarts et profils), il n'y a pas de cohérence visible entre les clivages produits par chacune de ces cinq variables de profil. On aurait pourtant pu penser que, avec des nuances, les professions, les revenus et les

⁵⁵ Paris-centre, Paris-banlieue, Paris-périurbain, aires >700k-centre, aires>700k-banlieue, aires>700k-périurbain, aires 50k-700k-centre, aires 50k-700k-banlieue, aires 50k-700k-périurbain, aires<50+hors-Aires d'attraction des villes (AAV).

diplômes donneraient des résultats comparables et seraient même en phase avec les préférences partisans. Ce n'est nullement le cas Les.

La surprise vient d'abord du fait que les catégories professionnelles sont peu clivantes tant sur les expériences que sur les jugements concernant la justice. Constat plus étonnant encore, les préférences partisans se polarisent sur quelques thématiques fortement médiatisées entrent peu en phase avec les autres questionnements, pourtant tout aussi clivants, mais selon d'autres découpages de la population. Dans l'ensemble tout se passe comme si chaque variable de profil se trouvait thématisée par une partie des divergences des citoyens sur la justice sans qu'aucune d'elle n'ait de pouvoir fédérateur sur l'ensemble du questionnement.

Figure 1. Nombre de couples d'écart maximum par question et par variable.

| | Items | Gradients d'urbanité | Cadres/ouvriers | Diplôme >bac+3/ sans diplôme | Revenus >3 500 €/<900 € | Proximités Maj. Prés./LFI/RN |
|--------------------------------------|------------|----------------------|-----------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Injustices subies (question ouverte) | 25 | 15 | 1 | 5 | 3 | 1 |
| Q2 | 7 | | | | 7 | |
| Q4 | 2 | | | | 1 | 1 |
| Q5 | 6 | 4 | | | 1 | 1 |
| Q6 | 1 | | | | 1 | |
| Q7-8 | 2 | 1 | | | 1 | |
| Q8R | 6 | | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Q9 | 1 | | | | | 1 |
| Q10 | 1 | 1 | | | | |
| Q11 | 1 | | | | 1 | |
| Q12D | 1 | 1 | | | | |
| Q13 | 1 | 1 | | | | |
| Q15 | 1 | | | | | 1 |
| Q16 | 3 | 1 | | | 1 | 1 |
| Q17 | 1 | 1 | | | | |
| Q18 | 4 | | | | | 4 |
| Total | 63 | 25 | 2 | 6 | 17 | 13 |
| % | 100 | 40 | 3 | 9 | 27 | 21 |

Ainsi, les rares cas où l'opposition cadres/ouvriers est à la fois marquée et porte sur de gros effectifs correspondent à des points très spécifiques. Ce sont souvent les cadres qui, davantage que les ouvriers, témoignent d'injustices subies. Inversement, les ouvriers font plus référence à la violence. La reconnaissance, le rôle du travail ou du vote dans l'action en faveur de la justice différencient aussi davantage cadres et ouvriers que les gradients. Pour tout le reste, les opinions sont plutôt proches, notamment pour ce qui est des items à composante économique. Ce sont d'ailleurs souvent les personnes appartenant aux groupes les plus favorisés qui signalent les injustices, y compris celles qu'elles ont subies et qui proposent des solutions généreuses pour y remédier. Le couple cadres/ouvriers qui, parmi les cinq variables, peut le mieux rappeler les « classes » marxiennes ne

résonne manifestement pas avec les enjeux de l'enquête pourtant souvent reliés à l'égalité et à l'inégalité entre groupes sociaux.

De leur côté, les proximités partisanes sont très clivées sur les questions d'immigration, en particulier pour les deux mouvements extrêmes dont les sympathisants sont très engagés, dans un sens ou dans l'autre. On retrouve aussi des clivages forts engendrés par les orientations partisanes, notamment dans les items portant sur l'engagement personnel (Q8R) et sur l'immigration (Q18). Cependant, les partis ne captent qu'une petite partie de la complexité de ce que les citoyens ont à dire sur la justice et s'opposent durement sur quelques points circonscrits. Les sympathisants des deux partis extrêmes (LFI et RN) convergent sur la critique du présent, mais divergent sur la confiance en eux-mêmes et sur leurs implications.

La seule variable sociologique qui pèse fortement, c'est celle des revenus, générant des clivages spécifiques. Il faut garder en mémoire le fait que le groupe à hauts revenus comprend pour une part significative des retraités, ce qui explique l'autonomie de la variable Revenus singularité par rapport à la variable Professions, et notamment au couple cadres/ouvriers, dont les écarts de revenus sont pourtant marqués. Les catégories de revenus sont celles qui clivent le plus les items sur la réussite sociale.

Figure 2. Nombre de valeurs extrêmes par question et par variable.

| | Items | Gradients d'urbanité | Cadres/ouvriers | Diplôme >bac+3/ sans diplôme | Revenus >3 350 €/<900 € | Proximités Maj. Prés./LFI/RN |
|--------------|------------|----------------------|-----------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Q1 | 51 | 27 | 5 | 6 | 7 | 6 |
| Q2 | 15 | 2 | | | 12 | 1 |
| Q4 | 6 | 1 | | | 2 | 3 |
| Q5 | 13 | 9 | | | 2 | 2 |
| Q6 | 2 | | | | 2 | |
| Q7-8 | 5 | 2 | | | 1 | 2 |
| Q8R | 13 | 2 | 3 | 1 | 2 | 5 |
| Q9 | 2 | | | | | 2 |
| Q10 | 2 | 1 | | | | 1 |
| Q11 | 2 | | | 1 | 1 | |
| Q12D | 3 | 2 | | | 1 | |
| Q13 | 0 | | | | | |
| Q15 | 4 | 2 | | | | 2 |
| Q16 | 6 | | | | 3 | 3 |
| Q17 | 2 | 2 | | | | |
| Q18 | 8 | | | | | 8 |
| | 0 | | | | | |
| Total | 134 | 50 | 8 | 8 | 33 | 35 |
| % | 100 | 37 | 6 | 6 | 25 | 26 |

Dans l'ensemble chacune de ces quatre variables non spatiales présente un paysage d'opinions sans lien perceptible avec les deux autres. Ainsi, si l'on se focalise sur les revenus, les divergences entre

personnes aisées et modestes portent surtout sur les appréciations génériques sur les injustices subies, les jugements sur sa réussite personnelle et le respect de la règle et pour les sympathies partisans, ce sont les niveaux et les type de solidarité ainsi que l'immigration qui clivent le plus. On n'observe presque jamais de relation mécanique entre le profil et l'énoncé : la pauvreté est plus ressentie par les plus hauts revenus que par les plus bas et ce sont les personnes les plus diplômées qui rapportent le plus d'injustice dans leur parcours scolaire.

Cela invite donc à renoncer à tout réductionnisme y compris à l'intérieur du profil socio-économique, mais aussi vis-à-vis des proximités politiques qui échouent à représenter un portrait de la société dans son rapport au juste et à l'injuste..., c'est-à-dire aux enjeux politiques les plus centraux sur les scènes politiques contemporaines.

La puissance configurante des gradients d'urbanité

La majorité relative de ces écarts significatifs revient, de loin, aux gradients d'urbanité (GU). On constate alors que, sur les 63 items où au moins l'un des cinq groupes de variables engendrent des couples à écarts forts, 25 (40%) concernent les gradients d'urbanité. Si l'on extrait les valeurs les plus extrêmes en positif ou en négatif de l'ensemble des mêmes 63 items, on constate également une majorité relative des gradients d'urbanité : 50 (37 %). Les effets de la localisation sur les réponses se révèlent donc les plus discriminants.

Le pouvoir discriminant des gradients d'urbanité (GU) sur les réponses, se révèle largement indépendant des quatre autres variables, non spatiales. Il est présent toutes les familles d'items (questions ouvertes ou fermées, injustices vécues ou perçues, points de vue sur la justice), dans toutes les thématiques sur lesquelles porte l'enquête. Les clivages repérés épousent très largement l'ensemble des questions et offrent un résumé assez fidèle de l'ensemble des énonciations.

On note d'abord qu'il existe des questions où les gradients d'urbanité montre des écarts peu significatifs. C'est le cas dans les questions (Q2) portant sur les injustices dans la famille, l'école, le salaire, accès aux services locaux, la vie désirée et la vie réussie, bénéfice d'injustices, quartiers abandonnés, territoires abandonnés, action pour le rural et les banlieues, les quartiers aisés. C'est aussi le cas sur points de vue (Q4) concernant les écarts riches/pauvres, les discriminations, le corporatisme et sur les réponses à des situations concrète. Plusieurs questions à composante géographique (alimentation, logement, décentralisation) ne font pas apparaître de clivages notables. Et même les migrations, si clivantes pour les partis politiques, font l'objet d'un large consensus inter-gradients, les Parisiens s'attaquant un peu plus que les autres au non-respect des règles par les migrants et les banlieusards demandant un peu plus d'alléger le fardeau de l'accueil.

Enfin, dans l'ensemble les GU ne sont pas plus clivants quand il s'agit d'enjeux locaux où les modes d'habiter pourraient influencer sur les réponses. Les questions impliquant l'espace local renvoie logiquement à la dimension de l'habiter et il n'est pas surprenant que les gradients y jouent un rôle majeur, mais le primat des gradients porte en fait sur tous les domaines, les autres écarts apparaissant plutôt comme des effets spécifiques propres à telle ou telle catégorie ou à tel type de discours partisan. Il faut donc voir dans ces variables de localisation, non l'expression de particularismes mais une modalité spécifique dans l'expression des choix politique. La similarité des configurations entre le nombre de couples d'écarts maximaux de gradients d'urbanité (figure 1) et la contribution à l'ensemble des positions extrêmes (figure 2) confirme la centralité des modes d'habiter dans l'orientation politique.

Il se confirme donc que les gradients d'urbanité, et les choix d'habiter qui les sous-tendent, sont tout à fait indépendants des logiques de « classe » ou d'affiliation politique explicite.

Les écarts liés à la localisation de l'habitat sont puissants et présentent des cohérences propres, ce qui invite à la fois à leur donner toute leur place et à ne pas les voir comme une image réfractée d'autre chose

Quatre pôles géographiques majeurs

Où sont les écarts les plus forts selon les gradients d'urbanité et sur quoi portent-ils ? Sur de nombreuses thématiques qui portent tout autant sur l'expérience que sur les jugements et qui ne se réduisent absolument pas à la dimension locale ou géographique des enjeux, contrairement à une hypothèse, qui aurait pu être imaginée, d'un lien entre les choix d'habiter dont rendent compte les gradients et les sujets qui leurs sont liés. De grandes questions concernant la vie en société comme cohabitation

Sur les 133 composantes des couples (parfois de trio quand il y a des ex-aequo) de valeurs extrêmes présents dans l'ensemble (figure 3), Paris *intra-muros* en représente à lui seule 38 (28% de sur un maximum possible de 50%, puisqu'il s'agit de couples d'écarts) et 20 (40%) sur les 50 cas où la valeur extrême dans le corpus des cinq variables se trouve au sein des gradients. Cette congruence indique aussi que les écarts internes aux GU sont aussi la marque d'une représentativité des GU de l'ensemble des écarts observés à travers les cinq variables, les GU offrant, par rapport aux quatre autres, la meilleure « signature » de l'ensemble des clivages.

Figure 3. Couples de contrastes par item selon la présence d'un de ses membres dans les différents gradients d'urbanité.

| | Aire de Paris | Aires >700K | Aires 50k-700k | Aires <50k + hors AAV |
|------------|---------------|-------------|----------------|-----------------------|
| Centre | 37 | 5 | 2 | |
| Banlieue | 6 | 9 | 21 | 16 |
| Périurbain | 19 | 8 | 10 | |

Dans l'ensemble quatre situations sur les dix (Paris, le périurbain parisien, la banlieue des aires urbaines de 50 000 à 700 000 habitants et la catégorie regroupant les aires de moins de 50 000 habitants et les zones hors-AAV), qui ne comptent à elles toutes que 18 millions d'habitants, soit 26% de la population française, regroupent 70% des clivages de l'ensemble des GU et 82 % des valeurs extrêmes du corpus apportés par les gradients. Cette polarisation permet de tester le modèle de l'équivalence

taille-position⁵⁶ pour classer les 10 GU. On constate que, dans l'ensemble, il fonctionne : l'espace politique français associe bien les énoncés les plus extrêmes aux gradients extrêmes, tandis que les énoncés intermédiaires se retrouvent dans l'ensemble dans les gradients intermédiaires. C'est ce que montrent les tableaux (figures 3 et 4).

Parmi les nombreuses questions où la position dans un GU est la plus prédictive des écarts de réponses, celle sur la confiance dans les inconnus (Q5) est très clairement corrélée avec l'ensemble des gradients dans une organisation ordinale conforme au modèle d'équivalence. De même, la préoccupation de l'égalité dans le choix de l'école (Q12B) diminue régulièrement avec les gradients, de 54 à 36%.

Figure 4. Valeurs extrêmes par item de l'ensemble du corpus (5 variables) présentes dans les différents gradients d'urbanité.

| | Aire de Paris | Aires >700K | Aires 50k-700k | Aires <50k + hors AAV |
|------------|---------------|-------------|----------------|-----------------------|
| Centre | 20 | 1 | 1 | |
| Banlieue | 0 | 3 | 7 | 7 |
| Périurbain | 7 | 2 | 2 | |

Signalons aussi que ce sont encore les Parisiens qui croient le plus au local pour atteindre la justice : comme ils sont manifestement intéressés par les enjeux de justice, on a du mal à les classer dans la mouvance des *Anywhere* que propose David Goodheart⁵⁷. Inversement, les habitants des campagnes les moins urbanisées sont ceux qui voient le moins ce niveau comme pertinent (rapport : 1,86), comme s'ils se le représentaient comme le lieu des problèmes mais pas celui des solutions. C'est là où ils vivent dans une maison souvent récente, à distance plus ou moins grande de leurs « racines » familiales, mais correspondent-ils vraiment à la définition du *Somewhere* ?

Cependant, comme on le voit sur les tableaux, le périurbain parisien apparaît plus souvent qu'on n'aurait pu l'attendre selon le modèle dans les extrêmes. Ainsi dans ces questions sur les progrès à venir (Q7) Paris l'a pour antagoniste le périurbain parisien. Dans de nombreux cas, Paris fait, logiquement, couple avec le gradient aires de <50 000 + hors-AAV mais les valeurs sont comparables pour les couples associant Paris et le périurbain parisien. Plus généralement, on constate une forte présence de

⁵⁶ Cf. Jacques Lévy, « Ce dont on peut parler, il faut le dire. Les mutations de l'espace politique et ses enjeux », *EspacesTemps.net*, 2020, <https://www.espacestemp.net/articles/ce-dont-on-peut-parler-il-faut-le-dire/>.

⁵⁷ David Goodheart, *Les deux clans : la nouvelle fracture mondiale*, Paris, Les Arènes, 2019.

l'ensemble des espaces périurbains, indépendamment de la taille des aires urbaines auxquelles ils appartiennent.

Cela permet d'esquisser l'hypothèse d'une configuration à triple pente. D'abord, les Parisiens intramuros se manifestent comme très singuliers : plus généreux, plus confiants en eux-mêmes et en les autres, mais capables de combiner solidarité avec les démunis et les différents types d'altérité et attachés à l'état de droit et au marché des compétences. De l'autre trois types de polarités opposées, 1 celle qui inverse de ces positions en suivant l'affaiblissement global de l'urbanité (densité, diversité, masse), une montée de la défiance, une insatisfaction sur son sort, une crainte de se voir imposer des contacts non désirés et un manque de confiance dans l'action publique.

2 celle qui, passant des centres aux marges des mêmes entités urbaines, exprime une satisfaction de son parcours et de sa situation (et c'est une grande différence avec les campagnes peu urbanisées) mais une crainte de voir ce statut menacé par d'autres qu'ils viennent d'ailleurs ou qu'ils viennent des visées de l'institution politique à imposer des choix nocifs.

3 enfin celle qui atteint son maximum dans les banlieues de villes moyenne où la localisation de l'habitat correspond à un sentiment d'échec global.

De cette configuration à la fois bien lisible et complexe, on ne peut conclure à une fragmentation géographique de la société politique française comme le terme « archipelisation » a parfois tendu à le faire penser. Il y a des différences incontestables entre les citoyens selon l'endroit où ils résident, mais les lieux les plus différents ne sont pas isolés. Ils sont reliés de proche en proche entre eux par du *stroma*, des tissus conjonctifs, correspondant aux espaces affectés de couleurs claires du tableau (figure 2), qui servent de passerelles politiques comme géographiques entre les « points chauds ». On peut donc dire qu'il existe bien un environnement politique commun, une scène publique unique où se configurent consensus et dissensus. La différence avec les États-Unis, où on peut observer une partition radicale de la société en deux territoires qui se tournent le dos en s'invectivant est nette.

En tout cas, il est clair que la distribution géographique des conceptions de la justice est différenciée et que, sur ces enjeux, la différenciation spatiale des expériences, des orientations et des discours l'emporte sur toutes les autres.

Spatialités et psychopolitique

Le constat le plus stimulant est peut-être que dans les trois cas, les écarts par rapport à la moyenne sont particulièrement marqués en réponse aux questions portant sur l'expérience, le ressenti, le sentiment de l'injustice. Pour les gradients d'urbanité, on peut considérer qu'il y a une certaine logique entre environnement quotidien et expérience de l'injustice. Pour les catégories socio-économiques, il peut en être de même car les contextes professionnels diffèrent. En revanche, pour les partis, la question se pose : dans quel sens fonctionne le lien entre certaines expériences et l'orientation partisane ? On note ainsi (cf. l'Annexe Croisements/Écarts et profils, col. U-V-WW-X/I. 2-26) que les électeurs de LFI donnent des valeurs presque systématiquement plus élevées que les autres partis aux injustices vécues. Est-ce parce qu'ils sont davantage victimes de ces injustices que ces personnes soutiennent LFI ou, inversement, parce qu'ils soutiennent LFI qu'ils ressentent plus fortement les injustices ?

En tout cas, on constate que la force de la *psychopolitique* est manifeste : le lien entre profil personnel (expérience, parcours, position, attentes) et orientation politique est manifeste. Autrement dit, la vie concrète des individus telle qu'ils se la représentent s'invite, de multiples manières, sur la scène publique.

Annexe 1 – Résultats des entretiens avec les fabricants de politiques publiques

Dans le Clunisois (14 000 habitants, 41 communes), la justice territoriale est-elle inversement proportionnelle à la distance à Cluny ?

Constats

- La bonne dynamique communautaire a fortement contribué à étoffer les services à Cluny, ce qui est vécu du point de vue communal comme étant au détriment du reste du Clunisois.
- Les chefs-lieux de canton n'ont plus les fonctions d'antan (La Guiche, 600 habitants : plus de trésorerie – à Cluny non plus – mais un relais petite enfance, une antenne du centre aéré, une piscine).
- Il y a à la fois une forte demande d'équivalence de services (« pour autant que..., mais au moins... »), comme réponse à l'isolement, et le constat que les offres développées en réponse par la Communauté ne trouvent pas toujours leurs usagers !

Réponses publiques

- Une politique de services publics itinérants (le « bus Marguerite », initiative des Foyers ruraux qui a connu un vrai succès).
- Un soutien aux dynamiques locales, parfois inattendues : un cours de guitare et du théâtre à Joncy, 510 habitants ; les cafés et épiceries solidaires dans les villages ici et là...
- La proposition de l'intercommunalité d'organiser 10 « communautés de voisinage ».

Ce qu'on peut en retenir

Dans les territoires de très faible densité comme le Clunisois (moins de 10 hab./km² sur toute la frange ouest), être loin de tout est le problème n°1, aggravé pour les personnes peu ou pas autonomes en mobilité. Mais au fond, la demande n'est pas tant de rétablir une proximité de services qui n'a jamais été : elle est de rompre l'isolement et de recevoir des signaux d'attention collective.

Dans les Mauges (121 600 habitants, 6 communes nouvelles) : comment construire du commun avec des demandes de plus en plus individualisées à l'égard des services publics locaux ?

Constats

- Le ressenti personnel l'emporte de plus en plus sur toute autre considération à l'égard des politiques publiques de la communauté d'agglomération
- Il s'exprime particulièrement pour les administrés « en bout de ligne », ceux, nombreux dans les Mauges, qui habitent « les écarts » (hameaux dispersés), avec un service qui apparaît dégradé sur ses terminaisons (transport scolaire, collecte des ordures ménagères, desserte en eau potable, la fibre et la 5G...)
- Plus la communauté développe les offres de services et équipements publics et leur qualité, et plus s'expriment les frustrations d'utilisateurs consommateurs qui exigent à la fois un traitement spécifique (« là où j'habite ») et des droits indifférenciés (cf. les transports en commun).

Réponses publiques

- La culture du service public n'est pas celle de l'individualisation. Pour autant, les réponses techniques (« on ne peut pas faire de tout partout ») font autant de mal que les réponses populistes (« vous avez raison de vous plaindre »).
- Construire les réponses de services publics et les solutions collectives avec les usagers est la seule perspective pour sortir du dilemme de la société des individus en quête de justice territoriale.
- Entendre le ressenti d'une perte de proximité de services (qui ne correspond pas aux usages qu'on en a), ce n'est pas tenter de promettre un peu de tout partout, mais c'est être capable de faire la preuve d'une présence et d'une attention publiques.

Ce qu'on peut en retenir

Dans les territoires qui travaillent activement à la montée en gamme des services et équipements publics, comme Mauges Communauté, première communauté d'agglomération rurale en pointe en matière d'innovation de politique publique, l'administration locale est confrontée à une part croissante d'utilisateurs « qui consomment du service public comme ils consomment Amazon ». La preuve de la justice territoriale n'est plus dans la qualité, la justesse, l'égalité ou la pertinence des offres. Elle ne peut se faire que dans la production impliquante de ces offres, celles qui peuvent conduire à rétablir la responsabilité citoyenne.

Avec l'Agglomération Seine-Eure (60 communes, 103 000 habitants) :
l'intégration intercommunale des services produit-elle de la justice territoriale ?

L'action communautaire

- L'eau partout au même prix (à la place des 26 DSP communales antérieures), idem pour l'accès aux conservatoires de musique du territoire, idem pour le bus pour Rouen inter-AOM (tarif unique), etc. : l'intégration des services à l'échelle communautaire est une condition première de justice territoriale.
- Elle peut être modulée en termes de « justice écologique » : tarification progressive de l'eau, pour les plus gros consommateurs.
- Donc, « on travaille à redresser les choses » ; mais en même temps : « plus de services, c'est plus d'attentes et en fin de compte plus de frustrations ». Alors ?

Constats

- L'injustice sociale s'inscrit dans le territoire, avec les quartiers ANRU héritage de la ville nouvelle (Le Vaudreuil) et ses 92 % de logements sociaux, ses 26 nationalités, ses fragilités structurelles, ses parcours résidentiels parfois en panne aujourd'hui.
- L'injustice territoriale se cristallise dans la fiscalité, avec des communes fiscalement et socialement riches et inversement d'autres pauvres sur les deux tableaux... le tout pris dans des bases d'imposition intouchables et des taux liés les uns aux autres, donc difficiles à corriger.

Ce qu'on peut en retenir

Les territoires à fort enjeux sociaux, même dotés d'importants moyens publics grâce à leurs entreprises et leur économie comme Seine-Eure, peuvent égaliser un certain nombre de droits et de conditions d'accès, mais pas garantir la justice sociale et écologique à eux seuls. Ils ont un rôle majeur à jouer dans la définition et la réalisation d'un « pacte local de justice », mais ils ne sont pas les ultimes garants de la promesse de justice en général, le dernier « filet », celui de l'action locale par laquelle tout serait corrigé.

A Allamps (500 habitants), entre Toul et Neufchâteau aux franges de la Meurthe-et-Moselle, comment répondre aux attentes hétérogènes des ruraux contemporains ?

Constats

- Une population communale en trois catégories :
 - o les « à l'aise » (dans la société des accès), pour lesquels la justice n'est pas dans la distance aux services, mais dans la qualité de leur offre ;
 - o les « ric-et-rac », néo-ruraux pris dans l'équation de la mobilité, et pour lesquels la justice c'est d'abord l'absence de contraintes, celles qu'ils pensent avoir quittées en s'éloignant de la ville et qui risquent de menacer leur fragile équilibre économique ;
 - o les « pauvres résilients », habitués de longue date, voire résignés, à leur position périphérique, qui se déplacent peu, mais que le coût de l'énergie domestique met dans une vulnérabilité accentuée.
- Cette hétérogénéité de capacités comme d'attentes ne se résume pas à une inégalité urbain/rural qui expliquerait tout. L'opposition urbain/rural est avant tout exprimée par les maires, du point de vue des moyens dont ils disposent. Elle n'est exprimée par aucune des trois catégories d'habitants.

Réponses publiques (paroles du maire)

- « Avec l'interco, on a de quoi produire des services à la hauteur des attentes... Nos maisons de santé donnent satisfaction à 80 % »
- « J'évite les notions de *droits et devoirs*, figures d'imposition, je leur préfère celles de *solidarités et engagements*, figures de choix ».
- Les solutions de justice se construisent obligatoirement à plusieurs échelles : la commune, l'intercommunalité, les assemblages intercommunautaires que sont le Pays Terres de Lorraine (4 EPCI fédérés par Toul) et la Multipole Sud 54 (13 EPCI fédérés par Nancy).

Ce qu'on peut en retenir

500 habitants, une petite commune rurale aux confins de trois départements (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges)... mais déjà des divergences fondamentales quant à la « justice territoriale » et l'obligation d'aller la construire à plusieurs échelles en même temps.

Dans le périurbain entre Nantes et Saint-Nazaire, à l'échelle du pôle métropolitain, quelles nouvelles attentes et réponses de justice territoriale ?

Constats

- Développement et mobilité ont été les deux promesses structurantes des dernières décennies, pour ce vaste territoire interurbain multipolarisé : le droit des communes à se développer partout (emplois et logements), le droit des « habitants-circulants » à se déplacer en tout sens pour vivre cette « ville au large ».
- La crise des Gilets jaunes a cristallisé la principale tension de justice : le coût de la mobilité. Elle a travesti la tension centre/périphérie en clivage urbain/rural.
- Depuis, de nouvelles attentes de justice se font jour : sur l'accès au logement, de plus en plus tendu, sur l'accès à l'eau (idem), sur la santé environnementale, vigilance qui a pris le pas sur le sujet des « déserts médicaux ».

Réponses publiques

- Au sein du Pôle Métropolitain de Nantes Saint-Nazaire (PMNSN), on a progressé sur l'alliance, sur la réciprocité, sur la gouvernance partagée... mais le sentiment d'injustice se réactive régulièrement d'un enjeu ou d'une attente à un.e autre.
- Avec « Désirs d'habiter », expérimentation conduite dans 4 communes sur appel à manifestation d'intérêt de la part du pôle métropolitain, on a convenu des « 10 conditions de l'intensité de la ville, vue par les habitants », autre façon d'aborder ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, au quotidien.
- Les nouvelles questions à l'horizon de la justice : les droits environnementaux sont-ils des droits d'accès comme les autres ou changent-ils la donne ? Quid des renoncements solidaires auxquels la justice écologique pourrait inviter ?

Ce qu'on peut en retenir

L'échelle des pôles métropolitains est particulièrement propice au saisissement politique des objectifs de la justice territoriale. Elle permet de prendre en compte la société des habitants et ses inégalités de conditions sociales et spatiales dans toute leur diversité. A condition toutefois de déployer des méthodes et des efforts spécifiques à cette prise en compte, qui, beaucoup plus qu'une concertation classique ou qu'une co-élaboration de politique publique, relève de la capacitation habitante et citoyenne.

La justice territoriale est-elle (uniquement ? surtout ? aussi ?) une question de distance aux lieux de services et de recours ?

- Plutôt oui dans le Clunisois, où l'on peut tendre à regretter le temps des chefs-lieux de canton et leur offre structurante de proximité.
- Plutôt oui aussi dans les Mauges, avec la question des habitants « en bout de lignes » d'un territoire d'habitat historiquement dispersé.
- Plutôt non dans le sud Toulinois, où le témoignage est celui de ménages qui « font avec » leurs conditions de vie résultant de leur éloignement, et attendent d'autres expressions de justice territoriale que celles de la mobilité.
- Plutôt non dans le Val-de-Seine normand où les centralités répondent bien à la vulnérabilité des ménages les moins dotés en capacités d'accès.

En résumé, réduire la justice territoriale à la seule proximité spatiale des offres et solutions collectives n'est plus tenable. Il y a évidemment des situations d'isolement par l'éloignement, mais les attentes de justice dans et par les territoires sont d'une autre nature que le seul fait d'être « près de » ou « loin de ».

La justice territoriale est-elle une revendication collective ou l'expression d'un désarroi ou d'une détresse personnelle ?

- Le sujet qui pèse de plus en plus lourd : la solitude. Qui n'est pas synonyme d'isolement et encore moins d'éloignement. Comment ressentir la justice dans une société de solitude croissante ?
- Le défi pour les politiques publiques : s'éloigner des approches sociales catégorielles, par publics, pour parvenir à faire la preuve que les personnes sont, en tant que telles, entendues, reconnues, aidées spécifiquement le cas échéant. C'est, en somme, la justice territoriale au temps du « Care ».
- Mais alors, il faut accepter de ne pas inscrire toutes les réponses, toutes les approches et toutes les politiques dans un seul et unique référentiel de justice, tout en

⁵⁸ Auditions réalisées : pour la communauté de communes du Clunisois, Déborah Crétenet (DGS) et Boris Chevrot (DGA) ; pour Mauges communauté, Raphaël Médard (DGS) ; pour l'agglomération de Seine-Eure, Régis Petit (DGS) ; pour Allamps, le Pays Terres de Lorraine et la Multipole 54, Denis Vallance (maire d'Allamps, vice-président du SCoT) ; pour le pôle métropolitain de Nantes Saint-Nazaire, Frédéric Vasse (directeur).

maintenant la possibilité de s'entendre, tous ensemble, sur ce qu'il est juste de faire ou de ne pas faire.

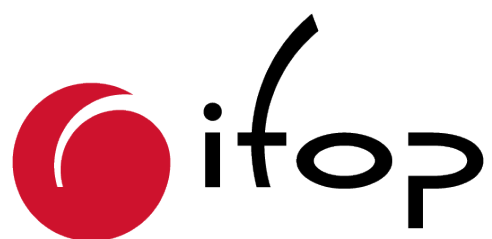
En résumé, dans une société des individus, les énoncés du juste et de l'injuste s'imposent de moins en moins au nom d'une idéologie ou philosophie politique unifiante, et de plus en plus à partir d'une somme d'expériences personnelles auxquelles tout l'enjeu est de donner une reconnaissance politique d'intérêt collectif.

La justice territoriale : comment l'exercer ?

- Toute réponse appelle une nouvelle aspiration, et en attendant qu'il y soit répondu à son tour, une nouvelle frustration : paradoxe, dont tous témoignent, d'un exercice sans fin, sinon sans finalité.
- A chaque territoire de faire des preuves concrètes de choix justes, qui ne mettent pas fin à l'exercice de la justice territoriale, mais permettent de construire et partager les arbitrages qui réunissent : dans le Clunisois, avant tout sur le lien social et la vitalité locale ; pour Seine Eure Agglomération, à travers la tarification solidaire des services ; à l'échelle du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, sur la question de l'habiter dans toutes ses dimensions (logement, cadre de vie, environnement) ; etc.

En résumé, les politiques locales qui font (ou défont) la justice territoriale sont partout et tout le temps. C'est ce qui rend le sujet à la fois omniprésent et insaisissable. D'où l'importance de justifier, au nom de la justice territoriale, les choix concrets qui l'incarnent, domaine par domaine et enjeu par enjeu.

Annexe 2 – Résultats de l'enquête nationale



Sommaire

| | | |
|---|---|----|
| 1 | La méthodologie | 1 |
| 2 | Les résultats de l'étude | 3 |
| A | L'expérience d'inégalités dans sa vie personnelle | 4 |
| | L'expérience d'injustices dans sa vie personnelle | 5 |
| | L'exposition perçue à diverses injustices | 9 |
| | Le sentiment d'avoir déjà bénéficié de certaines injustices | 11 |
| | L'adhésion à diverses affirmations relatives aux injustices | 12 |
| | L'attitude à l'égard des autres, de son parcours de vie et de l'avenir | 13 |
| | L'impact perçu des récents aménagements publics réalisés près de son domicile | 14 |
| | La satisfaction exprimée à l'égard de sa position dans la société | 16 |
| | L'anticipation de la hausse ou de la baisse du niveau de vie de ses enfants dans la société française de demain | 17 |
| | La perception de la hausse ou de la baisse de son niveau de vie par rapport à celui de ses parents au même âge | 18 |
| | Le sentiment d'agir efficacement pour lutter contre les injustices dans divers domaines | 19 |
| B | L'attitude face à différentes situations inégalitaires | 20 |
| | L'attitude à l'égard du niveau de service que doit assurer l'Etat sur l'ensemble des territoires | 21 |

| | |
|---|----|
| L'attitude à l'égard des choix de modes de déplacement | 22 |
| L'attitude à l'égard de l'usage des pesticides par un agriculteur | 23 |
| L'attitude à l'égard du choix de l'école pour ses enfants | 24 |
| L'attitude des parents ayant fait le choix d'inscrire leur enfant dans une autre école que leur école de rattachement | 25 |
| La motivation à maintenir ses enfants dans l'école de rattachement | 26 |
| L'attitude face au maire dans le cas d'une inondation dans sa commune et la survenue de lourdes pertes | 27 |
| C L'adhésion à diverses énonciations en matière de justice territoriale | 28 |
| L'acceptabilité de diverses inégalités entre les territoires | 29 |
| Le niveau d'interventionnisme de l'Etat souhaité pour garantir le droit au logement | 31 |
| Le sentiment que la lutte contre les injustices doit passer par une plus forte intervention des pouvoirs publics | 32 |
| Les conditions souhaitées pour l'octroi d'allocations pour les personnes en difficulté | 33 |
| Les principaux critères de définition de la société juste | 34 |
| Les trois principales échelles auxquelles se posent les problèmes de justice | 35 |
| L'adhésion à diverses affirmations relatives à l'accueil de migrants en France | 36 |



1

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par [Société] pour [Objet]

Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **4 005** personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 21 novembre au 4 décembre 2024.

Retrouvez tous les sondages et analyses publiés de l'Ifop sur



www.ifop.com



@IfopOpinion

2

Les résultats de l'étude



A

L'expérience d'inégalités
dans sa vie personnelle

L'expérience d'injustices dans sa vie personnelle

Question : Nous allons parler de votre vie personnelle, passée ou présente. Pourriez-vous citer des exemples d'injustice que vous avez personnellement ressenties dans votre vie ?

(Question ouverte – Réponses non suggérées).

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--|--|
| TOTAL TRAVAIL - SECTEUR PROFESSIONNEL | 22 |
| Au travail, le domaine professionnel, les inégalités / injustices / discriminations au travail (divers, général) | 7 |
| Le(s) salaire(s), la rétribution salariale, les inégalités / injustices concernant les salaires | 6 |
| Le parcours professionnel, la promotion professionnelle, le déroulé de carrière, des inégalités / injustices en matière de parcours pro (favoritisme...) | 4 |
| La non-reconnaissance de mon travail, un manque de reconnaissance dans le domaine professionnel | 3 |
| Les inégalités / injustices / discriminations à l'embauche, ne pas obtenir un travail, être au chômage, ne pas avoir de travail, le refus d'un poste / travail | 2 |
| Être licencié de façon injuste, un licenciement abusif | 1 |
| Le harcèlement sur mon lieu de travail, un harcèlement professionnel | 1 |
| Un conflit avec la hiérarchie, une sanction professionnelle injustifiée | 1 |
| Être discriminé en raison de mon engagement syndical | - |
| TOTAL DISCRIMINATIONS | 10 |
| Les inégalités homme-femme, être une femme, le sexisme | 5 |
| Le racisme, les actes racistes, être victime de racisme | 3 |
| Être discriminé, les discriminations (général, sans précision notable) | 2 |
| L'homophobie, la transphobie, des injustices en raison de ma sexualité | 1 |
| La religion, une injustice liée à ma religion, une discrimination religieuse | - |
| TOTAL SOCIAL | 8 |
| Le domaine social, les aides sociales, l'attribution des aides sociales, travailler pour que les autres touchent des aides | 3 |
| Le handicap, être handicapé, une injustice liée à mon handicap, la non-reconnaissance des personnes handicapées | 2 |
| Le milieu social, les injustices / discriminations sociales, les inégalités de classe | 1 |
| Le logement, avoir un logement, l'accès au logement | 1 |
| Le manque d'égalité (général), les inégalités (sociales), un monde / une vie inégalitaire | 1 |
| La mobilité, les transports (en commun), les injustices de transport(s) liées à la situation géographique | - |
| Dénonciation des structures sociales (la société au global est injuste, les règles d'organisation de la société sont injustes) | - |

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--|--|
| TOTAL VIE PERSONNELLE | 8 |
| La situation familiale (père, mère, sœur, frère...), le domaine affectif familial, des injustices au niveau de la famille (dont héritage) | 4 |
| Le domaine sentimental, ma vie de couple, la situation au sein de mon couple, les violences conjugales | 2 |
| Le divorce, divorcer, une séparation, les rapports avec mon ex-partenaire | 2 |
| Le sport, ma vie sportive, une injustice sportive | - |
| Le manque d'amour, ne pas trouver l'amour | - |
| Des injustices liées à la maternité, être une maman célibataire, devenir maman, être maman jeune | - |
| Les tâches ménagères, la réparation des tâches ménagères au sein du couple | - |
| TOTAL ARGENT - DOMAINE FINANCIER | 7 |
| Le domaine financier, une injustice financière, la hausse du coût de la vie, une perte financière | 2 |
| La pauvreté, être pauvre, la précarité, être victime d'une situation précaire | 1 |
| La retraite, le niveau des retraites, des injustices par rapport à ce que d'autres touchent pour leur retraite | 1 |
| La fiscalité, le poids des impôts, payer trop d'impôts par rapport à d'autres | 1 |
| Les amendes liées à la sécurité routière, les infractions routières | 1 |
| Les banques, les institutions bancaires, les injustices bancaires, les rapports avec les banques (frais...), les assurances | - |
| TOTAL DIVERS | 6 |
| Le manque de reconnaissance (sans précision notable), ne pas être reconnu à sa juste valeur, avoir l'impression que sa voix ne compte pas, ne pas être pris au sérieux | 2 |
| Diverses (petites) injustices de la vie quotidienne (être doublé dans une file, etc.) | 1 |
| Il y a beaucoup (trop) d'injustices | 1 |
| La politique, des injustices liées au pouvoir des hommes et femmes politiques, des critiques liées à la politique | 1 |
| Être jugé, un jugement défavorable de ma personne, un jugement de valeur | 1 |
| L'administration, les actes administratifs, une injustice liée à l'administration, le personnel administratif | - |
| Un accident, avoir un accident | - |

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--|--|
| TOTAL VIOLENCES | 6 |
| Les violences, les agressions, les viols, être victime d'une agression | 2 |
| Le harcèlement, être harcelé (sans précision notable), le harcèlement moral | 1 |
| Subir des moqueries / humiliations, la méchanceté (gratuite des gens) | 1 |
| Les insultes, les incivilités, les injures / calomnies, être victime de violences verbales | 1 |
| Le vol, être victime de vol, les cambriolages | 1 |
| TOTAL ECOLE - EDUCATION | 5 |
| L'école, l'éducation, les études, les injustices scolaires / liées à l'éducation | 5 |
| Le harcèlement scolaire | 1 |
| TOTAL SANTE | 4 |
| La perte / mort d'une personne proche, les inégalités en matière de décès | 2 |
| La maladie, être malade, les inégalités par rapport à la maladie | 1 |
| La santé, le domaine sanitaire, l'accès aux soins | 1 |
| TOTAL JUSTICE | 4 |
| La justice, des injustices en matière de justice (pénale), être accusé / condamné à tort, porter le chapeau pour quelqu'un d'autre | 4 |
| Le non-respect des lois, les personnes qui ne sont pas punies / sanctionnées comme il le faudrait | 1 |
| TOTAL PHYSIQUE | 3 |
| Des injustices / discriminations liées à mon physique (apparence, taille...) | 1 |
| Des injustices / discriminations liées à mon poids (grossophobie) | 1 |
| Des injustices / discriminations liées à mon âge, l'âgisme | 1 |
| TOTAL MORALITE | 2 |
| La trahison, les mensonges, être trahi, avoir à subir des mensonges | 1 |
| Être victime d'une arnaque / escroquerie / un acte malhonnête, la malhonnêteté des gens | 1 |
| Dénonciation des profiteurs (trouve que des profiteurs ont su construire ou détourner des règles à leur seul profit) | - |
| Dénonciation d'une absence de règles (trouve que les règles sont bien ou mal respectées) | - |
| Autres (<1% de citations) | - |
| NSP, rien, aucun, je n'ai subi aucune injustice, je ne me sens pas victime d'injustice(s), hors-sujet (réponse exclusive) | 34 |

Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses.

L'exposition perçue à diverses injustices

Question : Pour chacune des phrases ci-dessous, veuillez indiquer si elle s'applique tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous vivez ou avez vécu, vous personnellement.

| | TOTAL S'applique | S'applique tout à fait | S'applique plutôt | TOTAL Ne s'applique pas | Ne s'applique plutôt pas | Ne s'applique pas du tout | TOTAL |
|---|-------------------------|------------------------|-------------------|--------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------|
| Il m'arrive de penser que je n'ai pas la possibilité de vivre la vie que j'aurais voulue. | 50 | 16 | 34 | 50 | 30 | 20 | 100 |
| J'estime avoir subi des injustices dans mon parcours professionnel..... | 49 | 17 | 32 | 51 | 27 | 24 | 100 |
| Dans mon travail, j'estime subir des injustices liées à mon salaire [Posé aux actifs occupés, soit 53% de l'échantillon]..... | 46 | 17 | 29 | 54 | 29 | 25 | 100 |
| Pendant mon enfance ou mon adolescence, j'ai régulièrement subi des injustices à l'école. | 34 | 11 | 23 | 66 | 32 | 34 | 100 |
| Pendant mon enfance ou mon adolescence, j'ai régulièrement subi des injustices au sein de ma famille. | 28 | 10 | 18 | 72 | 28 | 44 | 100 |
| Dans mon quartier, ma ville, mon territoire, j'estime subir des injustices en termes d'accès aux services publics (santé, éducation, transports publics...) | 26 | 8 | 18 | 74 | 33 | 41 | 100 |
| J'estime subir ou avoir subi des injustices dans les possibilités de choix de mon lieu d'habitation | 21 | 6 | 15 | 79 | 32 | 47 | 100 |

L'exposition perçue à diverses injustices (suite)

Question : Pour chacune des phrases ci-dessous, veuillez indiquer si elle s'applique tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous vivez ou avez vécu, vous personnellement.

- Récapitulatif -

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|---|--|
| Est (ou a été) exposé à au moins une des injustices mentionnées | 76 |
| - Dont 1 injustice | 18 |
| - Dont 2 injustices | 17 |
| - Dont 3 injustices ou plus | 41 |
| N'a jamais été exposé à aucune injustice | 24 |
| TOTAL | 100 |

Les répondants sont considérés comme « exposé à une injustice » dès lors qu'ils ont sélectionné « s'applique tout à fait » ou « s'applique plutôt » sur un item.

Le sentiment d'avoir déjà bénéficié de certaines injustices

Question : Vous personnellement, diriez-vous qu'il vous est arrivé de bénéficier de certaines injustices ?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--------------------------------|--|
| Total Oui | 64 |
| . Oui, souvent | 7 |
| . Oui, de temps en temps | 24 |
| . Oui, mais rarement | 33 |
| Non, jamais | 36 |
| TOTAL | 100 |

L'adhésion à diverses affirmations relatives aux injustices

Question : D'après votre expérience, diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec chacune des affirmations suivantes ?

| | TOTAL D'accord | Tout à fait d'accord | Plutôt d'accord | TOTAL Pas d'accord | Plutôt pas d'accord | Pas du tout d'accord | TOTAL |
|--|-----------------------|----------------------|-----------------|---------------------------|---------------------|----------------------|--------------|
| Il y a trop d'écart de revenus entre les pauvres et les riches. ... | 89 | 54 | 35 | 11 | 8 | 3 | 100 |
| Il y a beaucoup trop de gens qui ne respectent pas la loi ou la règle commune. | 89 | 48 | 41 | 11 | 9 | 2 | 100 |
| Beaucoup trop de gens vivent dans des territoires ruraux abandonnés par les pouvoirs publics. | 79 | 29 | 50 | 21 | 17 | 4 | 100 |
| Aujourd'hui, on ne peut pas dire que quand on travaille, on peut vivre décemment. | 77 | 35 | 42 | 23 | 18 | 5 | 100 |
| Dans notre société, il y a trop de discriminations que ce soit en fonction du genre, de l'âge, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, etc. | 74 | 27 | 47 | 26 | 20 | 6 | 100 |
| Beaucoup trop de gens vivent dans des quartiers urbains abandonnés par les pouvoirs publics. | 73 | 20 | 53 | 27 | 22 | 5 | 100 |
| Il est normal que certains groupes, métiers ou corporations bénéficient de certains avantages si c'est mérité. | 69 | 15 | 54 | 31 | 21 | 10 | 100 |
| Aujourd'hui, les meilleurs services publics (écoles, cabinets médicaux, équipements sportifs...) sont concentrés dans les quartiers les plus aisés. | 66 | 20 | 46 | 34 | 28 | 6 | 100 |
| Tout compte fait, on peut dire que l'école contribue à la réduction des inégalités. | 57 | 13 | 44 | 43 | 32 | 11 | 100 |
| Aujourd'hui, les pouvoirs publics en font trop pour les quartiers populaires de banlieue. | 45 | 16 | 29 | 55 | 40 | 15 | 100 |
| Aujourd'hui, les pouvoirs publics en font trop pour les territoires ruraux. | 20 | 6 | 14 | 80 | 48 | 32 | 100 |

L'attitude à l'égard des autres, de son parcours de vie et de l'avenir

Question : Et dans quelle mesure diriez-vous que chacune des phrases suivantes s'applique ou ne s'applique pas à vous, personnellement ?

| | TOTAL S'applique | S'applique tout à fait | S'applique plutôt | TOTAL Ne s'applique | Ne s'applique plutôt pas | Ne s'applique pas du tout | TOTAL |
|---|-----------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------|
| Je considère mon parcours de vie comme plutôt réussi..... | 70 | 10 | 60 | 30 | 23 | 7 | 100 |
| Je pense que ma vie va plutôt s'améliorer dans les prochaines années..... | 42 | 8 | 34 | 58 | 42 | 16 | 100 |
| De façon générale, on peut faire confiance à la plupart des gens. ... | 33 | 3 | 30 | 67 | 45 | 22 | 100 |

L'impact perçu des récents aménagements publics réalisés près de son domicile

Question : Parlons maintenant des aménagements publics récents réalisés autour de chez vous (ex : voirie, constructions, circulation...). Dans quelle mesure diriez-vous que chacune des phrases suivantes s'applique ou ne s'applique pas à ce que vous pensez ?

| | TOTAL S'applique | S'applique tout à fait | S'applique plutôt | TOTAL Ne s'applique pas | Ne s'applique plutôt pas | Ne s'applique pas du tout | TOTAL |
|--|-------------------------|------------------------|-------------------|--------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------|
| Ces aménagements ont globalement contribué à améliorer ma vie quotidienne. | 46 | 6 | 40 | 54 | 38 | 16 | 100 |
| Ces aménagements ont été réalisés en tenant compte des points de vue proches du mien... | 35 | 4 | 31 | 65 | 44 | 21 | 100 |
| Ces aménagements m'ont donné l'occasion d'exprimer mon point de vue (lors de réunions publiques, de concertation, etc.). | 29 | 5 | 24 | 71 | 40 | 31 | 100 |

- **Récapitulatif** -

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|---|--|
| A perçu au moins un aspect bénéfique à ces aménagements publics (*) | 55 |
| N'a perçu aucun aspect bénéfique à ces aménagements | 45 |
| TOTAL | 100 |

(*) A sélectionné pour au moins un item « s'applique, tout à fait » ou « s'applique plutôt ».

La satisfaction exprimée à l'égard de sa position dans la société

Question : Diriez-vous que vous êtes très satisfait, assez satisfait, peu satisfait ou pas satisfait du tout de la position que vous occupez aujourd'hui dans la société ?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|----------------------------------|--|
| TOTAL Satisfait | 65 |
| . Très satisfait | 6 |
| . Assez satisfait | 59 |
| TOTAL Pas satisfait | 35 |
| . Peu satisfait | 28 |
| . Pas satisfait du tout..... | 7 |
| TOTAL | 100 |

L'anticipation de la hausse ou de la baisse du niveau de vie de ses enfants dans la société française de demain

Question : Et comment pensez-vous que vos enfants (ou les enfants autour de vous) vivront dans la société française de demain ?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|------------------------------------|--|
| Total Mieux | 17 |
| Beaucoup mieux que vous | 4 |
| Un peu mieux que vous | 13 |
| Pareil que vous | 24 |
| Total Moins bien | 59 |
| Un peu moins bien que vous..... | 34 |
| Beaucoup moins bien que vous | 25 |
| TOTAL | 100 |

La perception de la hausse ou de la baisse de son niveau de vie par rapport à celui de ses parents au même âge

Question : Diriez-vous que vos parents vivaient à votre âge... ?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|------------------------------------|--|
| Total Mieux | 57 |
| Beaucoup mieux que vous | 23 |
| Un peu mieux que vous | 34 |
| Pareil que vous | 16 |
| Total Moins bien | 27 |
| Un peu moins bien que vous..... | 20 |
| Beaucoup moins bien que vous | 7 |
| TOTAL | 100 |

Le sentiment d'agir efficacement pour lutter contre les injustices dans divers domaines

Question : Vous personnellement, diriez-vous que vous avez l'impression d'agir efficacement pour lutter contre les injustices par... ?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|---|--|
| Votre manière de vivre..... | 40 |
| Votre vote..... | 35 |
| Votre métier..... | 18 |
| Votre soutien à des associations caritatives | 14 |
| Votre implication dans la vie locale (vie municipale, associative, festivités, etc.)..... | 13 |
| Votre activité militante (au sein de syndicats, partis, associations militantes...) | 6 |
| Autre (<i>précisez</i>) | 2 |
| Rien de particulier (<i>réponse exclusive</i>)..... | 31 |
| TOTAL | (*) |

(*) Le total est supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses.

- Récapitulatif -

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--|--|
| A le sentiment d'agir efficacement contre les injustices dans au moins 1 domaine | 69 |
| N'a pas le sentiment d'agir efficacement contre les injustices par ses actions | 31 |
| TOTAL | 100 |

B

L'attitude face à différentes situations inégalitaires

Nb : L'ensemble des questions de cette partie ont été présentées aux répondants dans un ordre aléatoire.

L'attitude à l'égard du niveau de service que doit assurer l'Etat sur l'ensemble des territoires

Question : Imaginons la situation suivante : *Une famille décide de s'installer à la campagne. Elle constate que certains services (santé, éducation, transports publics, couverture numérique) ne sont pas aussi présents qu'en ville.*

De laquelle des opinions suivantes êtes-vous le plus proche ?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--|--|
| C'est une injustice, l'État doit assurer le même niveau de service sur tout le territoire, quel qu'en soit le prix. | 54 |
| C'est la conséquence du choix de vie de cette famille qui, en s'installant à la campagne, doit en assumer les conséquences. | 37 |
| Je n'ai pas d'avis sur ce sujet | 9 |
| TOTAL | 100 |

L'attitude à l'égard des choix de modes de déplacement

Question : Imaginons la situation suivante : *Une personne décide de ne plus utiliser les transports publics, qu'elle juge peu confortables et peu pratiques, et de prendre sa voiture pour la plupart de ses déplacements.*

De laquelle des opinions suivantes êtes-vous le plus proche ?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|---|--|
| On doit pouvoir être complètement libre de choisir son mode de déplacement, selon ce qui nous convient le mieux individuellement..... | 61 |
| Dans le choix de nos modes de déplacement, on doit prendre en compte d'autres aspects, comme la protection du climat, la santé publique, ou la qualité de la vie des citoyens. | 30 |
| Je n'ai pas d'avis sur ce sujet | 9 |
| TOTAL | 100 |

L'attitude à l'égard de l'usage des pesticides par un agriculteur

Question : Imaginons la situation suivante : *Un agriculteur décide de continuer à utiliser des pesticides qu'il sait potentiellement dangereux pour lui-même, pour les aliments qu'il produit et pour la biodiversité.*

De laquelle des opinions suivantes êtes-vous le plus proche ?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|---|--|
| Il doit rapidement changer de technique, et pour l'aider à supporter le coût financier que cela représente, il faut que l'ensemble de la société contribue à payer ce coût supplémentaire. | 38 |
| Il devrait renoncer à l'utilisation des pesticides, quoi qu'il lui en coûte, puisqu'ils mettent en danger la santé des humains et la diversité des êtres vivants. | 33 |
| Il n'a pas le choix, il doit assurer la survie de son exploitation et le revenu de son foyer. Il changera de technique de production lorsque de nouvelles techniques n'entraînant pas de coût supplémentaire seront disponibles. | 19 |
| Je n'ai pas d'avis sur ce sujet | 10 |
| TOTAL | 100 |

L'attitude à l'égard du choix de l'école pour ses enfants

Question : Imaginons que vous soyez dans la situation suivante : *Vous êtes parent d'enfants dont le parcours scolaire est jusqu'à présent plutôt bon. Mais vous avez le sentiment que l'école publique du quartier à laquelle vos enfants sont rattachés est de mauvaise qualité (ex : enseignement inefficace, harcèlement et violences entre élèves...).*

Que décidez-vous ?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--|--|
| Vous choisissez de déplacer vos enfants vers une école privée ou une autre école publique qui semble de meilleure qualité..... | 64 |
| Vous décidez de maintenir vos enfants dans l'école publique de rattachement | 20 |
| Je ne sais pas du tout | 16 |
| TOTAL | 100 |

L'attitude des parents ayant fait le choix d'inscrire leur enfant dans une autre école que leur école de rattachement

Question : Et par rapport à cette décision, quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre... ?

| Base : A ceux qui choisissent de déplacer leurs enfants vers une « école privée ou une autre école publique », soit 64% de l'échantillon. | Janvier 2025 (%) |
|--|-------------------------|
| C'est à moi de décider de l'éducation de mes enfants et, si l'État ne remplit pas sa mission dans ce domaine, je dois faire au mieux pour que mes enfants n'en subissent pas les conséquences..... | 57 |
| Je regrette de devoir agir ainsi, il faudrait que cela incite le gouvernement à renforcer l'éducation prioritaire pour que toutes les écoles soient attractives..... | 43 |
| TOTAL | 100 |

La motivation à maintenir ses enfants dans l'école de rattachement

Question : Et par rapport à cette décision, quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre... ?

| Base : A ceux qui choisissent de laisser leur enfant dans l'école publique de rattachement, soit 20% de l'échantillon. | Janvier 2025 (%) |
|--|-------------------------|
| C'est une question de principe, si l'école du quartier perd ses bons élèves cela va contribuer à dégrader la situation sur le territoire. Mais je sais que mes enfants vont en subir les conséquences..... | 56 |
| Je n'ai pas les moyens financiers de placer mes enfants dans une école privée, alors je dois me contenter de l'école publique de quartier, même si mes enfants en subissent les conséquences..... | 44 |
| TOTAL | 100 |

L'attitude face au maire dans le cas d'une inondation dans sa commune et la survenue de lourdes pertes

Question : Imaginons que des habitations soient construites dans une zone déjà classée inondable et qu'une grave inondation se produise, avec des victimes humaines et de lourds dégâts.

Parmi les opinions suivantes, laquelle se rapproche le plus de la vôtre?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--|--|
| Dans ce type de catastrophe, il y a une chaîne de responsabilité : le maire qui a accordé le permis de construire, le préfet qui a laissé faire, le propriétaire qui a décidé la construction, les entreprises qui l'ont réalisée, les résidents qui ont décidé d'y vivre. Tous doivent assumer une partie de la responsabilité, en proportion de leur action..... | 59 |
| Lorsque des maires accordent des permis de construire dans des zones classées inondables, il est tout à fait légitime de les sanctionner fermement en cas de catastrophe..... | 39 |
| Lorsqu'un maire accorde des permis de construire dans des zones inondables, il croit bien faire pour son territoire et c'est l'État qui doit assumer les conséquences de la catastrophe. . | 8 |
| Je n'ai pas d'avis sur ce sujet | 9 |
| TOTAL | 100 |



c

L'adhésion à diverses
énonciations en matière de
justice territoriale

L'acceptabilité de diverses inégalités entre les territoires

Question : Pour chacun des aspects suivants, veuillez indiquer l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre.

| | L'Etat doit faire en sorte que cela soit disponible pour tous les habitants sur l'ensemble du territoire, quitte à ce que cela occasionne une augmentation des impôts | On ne peut pas faire en sorte que cela soit disponible partout sur le territoire, il est donc normal qu'il y ait des inégalités d'accès entre les territoires | TOTAL |
|---|---|---|--------------|
| La couverture numérique | 73 | 27 | 100 |
| L'accès à une alimentation produite localement | 56 | 44 | 100 |
| L'accès à la nature, à des espaces verts dans son cadre de vie quotidien..... | 51 | 49 | 100 |

- Récapitulatif -

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|---|--|
| Part des Français qui estiment que l'Etat doit faire en sorte que l'ensemble de ces aspects soient disponibles sur l'ensemble du territoire (en dépit d'une augmentation des impôts) | 35 |
| Part des Français qui estiment qu'il est normal qu'il y ait des inégalités d'accès entre les territoires sur l'ensemble de ces aspects. | 15 |
| Part des Français qui estiment qu'il est normal qu'il y ait des inégalités d'accès entre les territoires sur au moins 1 de ces aspects | 65 |

Le niveau d'interventionnisme de l'Etat souhaité pour garantir le droit au logement

Question : En matière d'accès au logement, de laquelle de ces deux affirmations êtes-vous le plus proche ?

Pour garantir le droit au logement, l'Etat doit...

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--|--|
| Assurer à chacun l'accès à un logement décent | 71 |
| Assurer à chacun la possibilité de devenir propriétaire de son logement..... | 20 |
| Aucune des deux propositions..... | 9 |
| TOTAL | 100 |

Le sentiment que la lutte contre les injustices doit passer par une plus forte intervention des pouvoirs publics

Question : De laquelle de ces deux affirmations êtes-vous le plus proche ?

Si on voulait lutter contre les injustices et rendre la société plus juste, il faudrait...

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--|--|
| Que les collectivités locales (communes, départements...) aient davantage de moyens pour organiser la vie locale de façon autonome. | 64 |
| Que l'État dépense plus pour tous les territoires démunis..... | 23 |
| Aucune de ces deux propositions | 13 |
| TOTAL | 100 |

Les conditions souhaitées pour l'octroi d'allocations pour les personnes en difficulté

Question : De laquelle de ces affirmations êtes-vous le plus proche ?

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|--|--|
| Même ceux qui reçoivent de l'aide de la société ont une part de responsabilité, en fonction de leurs capacités. Toute aide/allocation de la part de la société devrait donc inclure une forme de contribution de leur part en retour. | 66 |
| Les personnes en difficulté ne peuvent pas être tenues aux mêmes responsabilités que les autres. Elles devraient recevoir des allocations sans condition, car on ne peut pas leur demander ce qu'elles ne peuvent pas donner. | 23 |
| Aucune de ces deux propositions | 11 |
| TOTAL | 100 |

Les principaux critères de définition de la société juste

Question : Parmi la liste suivante, qu'est-ce qui, selon vous, permet avant tout de garantir qu'une société est juste ?

Dans une société juste ...

| | Ensemble Janvier 2025 (%) |
|---|--|
| La règle commune est respectée par tous, sans exception. ... | 53 |
| Chacun a la possibilité de choisir à tout moment la vie qu'il ou elle veut..... | 40 |
| Chacun doit trouver sa place et pouvoir y rester, sans qu'il soit contraint d'en changer. | 38 |
| Les plus démunis bénéficient de la solidarité des autres. | 25 |
| Chacun fait ce qu'il estime juste et tout le monde finit par en profiter. | 18 |
| Les meilleurs obtiennent les meilleures situations et les mauvais, les moins bonnes situations, cela favorise la compétition et ainsi, tout le monde cherche à s'améliorer. Finalement, c'est bénéfique pour tout le monde..... | 13 |
| Aucune de ces propositions (<i>réponse exclusive</i>) | 8 |
| TOTAL | (*) |

(*) Le total est supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses.

Les trois principales échelles auxquelles se posent les problèmes de justice

Question : Selon vous, les problèmes de justice et d'injustice se posent d'abord à l'échelle... ? En premier ? En deuxième ? En troisième ?

| | En premier | Total des citations |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------------|
| Nationale. | 35 | 87 |
| Régionale. | 5 | 48 |
| Européenne. | 8 | 47 |
| Mondiale. | 26 | 46 |
| Locale. | 19 | 45 |
| Je n'ai pas d'avis sur ce sujet | 7 | 7 |
| TOTAL | 100 | (*) |

(*) Le total est supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses.

L'adhésion à diverses affirmations relatives à l'accueil de migrants en France

Question : Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez indiquer si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord, vous personnellement.

| | TOTAL D'accord | Tout à fait d'accord | Plutôt d'accord | TOTAL Pas d'accord | Plutôt pas d'accord | Pas du tout d'accord | TOTAL |
|---|---------------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|----------------------------|--------------|
| Certains quartiers concentrent tout l'effort d'accueil des populations migrantes, c'est injuste car cela met une forte pression sur les services publics locaux et complique l'intégration des nouveaux arrivants. | 73 | 26 | 47 | 27 | 19 | 8 | 100 |
| Il devrait y avoir, pour chaque territoire français, un quota d'accueil des personnes migrantes | 68 | 29 | 39 | 32 | 16 | 16 | 100 |
| Les zones rurales ne devraient pas avoir à accueillir de personnes migrantes, parce que les équipements ne permettent pas de les accueillir..... | 59 | 26 | 33 | 41 | 30 | 11 | 100 |
| Les personnes migrantes sont souvent pauvres et peu qualifiées et, en accédant au marché du travail, elles tirent les revenus de tous vers le bas ; c'est injuste pour les Français..... | 56 | 23 | 33 | 44 | 29 | 15 | 100 |
| L'accueil de personnes migrantes sur le territoire français répond à un principe de solidarité et de justice | 55 | 14 | 41 | 45 | 25 | 20 | 100 |
| Les migrants vivant en France ne sont pas tenus de respecter les mêmes règles d'accès aux services ou aux prestations sociales que les Français, c'est injuste | 52 | 26 | 26 | 48 | 20 | 28 | 100 |
| Les conditions d'accueil des personnes migrantes ne leur permettent pas de vivre dans des conditions dignes, c'est injuste. | 51 | 13 | 38 | 49 | 29 | 20 | 100 |



Everything starts with people

Fondé en 1938 par le sociologue Jean Stoetzel, l'Ifop est pionnier de la méthode des sondages et premier à déployer en France une enquête d'opinion publique.

Au fil des ans l'Ifop s'est développé à la fois en Europe, aux Etats-Unis et en Chine, comme spécialiste incontournable de la connaissance des consommateurs et des citoyens, pour devenir un groupe multi-expertises intégrant Sociovision, Occurrence, Deep Opinion et Brain Value.

Convaincu que ce sont les gens qui font bouger le monde, et animé par la passion de l'humain, la culture de l'expertise, l'exigence d'objectivité et le sens de l'investigation, le groupe Ifop se donne la mission de se connecter aux gens et, en décryptant leurs attentes, attitudes et comportements, accompagne ses clients de façon globale pour trouver les ressorts leur permettant de créer de la valeur et tracer le chemin d'un futur positif.



Everything starts with people

Les auteur(e)s

Xavier Desjardins est géographe, professeur d'aménagement et d'urbanisme à Sorbonne Université, chercheur au sein du laboratoire Médiations et directeur d'études au sein de la coopération Acadie dont il est gérant. Ses travaux portent sur la planification urbaine, l'aménagement du territoire, la gouvernance des territoires et la transformation écologique. Il est notamment l'auteur de *L'aménagement du territoire* (troisième édition à venir en 2026, Armand Colin), *La Révolution obligée* (avec David Djaiz, 2024, Allary Editions), *Planification urbaine* (Armand Colin, 2020).

Philippe Estèbe, docteur en sciences politiques et géographie, est associé à la coopérative Acadie depuis 1995. Il a été chargé de mission à la Caisse des dépôts et consignations, rapporteur du comité d'évaluation de la politique de la ville et directeur de l'Institut des hautes études pour l'aménagement du territoire. Il a enseigné à l'université de Toulouse, à Sciences Po, à l'école des Ponts et Chaussées et au Conservatoire national des arts et métiers. Il s'intéresse aux gouvernements et aux politiques territoriales, comme chercheur et comme expert auprès des institutions publiques. Il a publié, *L'État animateur* (avec Jacques Donzelot), *Gouverner la ville mobile* et *L'égalité des territoires, une passion française*.

Clémentine Genet est architecte-urbaniste, diplômée du master Cycle d'urbanisme de l'École urbaine de Sciences Po et de l'ENSA Versailles, où elle enseigne le projet urbain. Ses travaux portent sur les conflictualités dans l'aménagement, les nouveaux modèles de production de valeur et la dissociation foncier-bâti. Elle mène également des missions de prospective, de stratégie territoriale et de résilience pour les collectivités au sein de la coopérative Acadie.

Jacques Lévy est chercheur en science du social au rhizome Chôros. Ses centres d'intérêt principaux sont la théorie de l'espace des sociétés, notamment au travers de la géographie du politique, des villes et de l'urbanité, de l'espace public et de l'urbanisme, de l'Europe et de la mondialisation. Il s'intéresse aussi à l'épistémologie et aux méthodes des sciences sociales, avec une attention particulière pour la cartographie et la modélisation. Il travaille à l'introduction des langages non-verbaux, notamment audio-visuels, à tous les niveaux de la recherche. Il a réalisé une douzaine de films scientifiques. Il a reçu en 2018 le prix international Vautrin-Lud, considéré comme le prix Nobel de géographie.

Dorian Maillard, doctorant en géographie à l'Université de Lorraine, est chercheur associé au rhizome Chôros. Il consacre ses travaux au renouvellement des pratiques d'action publique conduite en contexte de déclin urbain, notamment à l'aune des dynamiques (contrariées) de reconversion des (ex)bassins houillers de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais. Il se penche plus particulièrement sur l'étude de la dimension spatiale des dynamiques de déclin, via le déploiement de dispositifs d'enquête poussés conduits auprès des populations, en vue d'appréhender la manière dont une meilleure compréhension du rapport des habitants à leur espace de vie (enjeu d'in-habitabilité) offre de nouveaux leviers d'action pour des territoires bloqués dans un cycle apparemment sempiternel de « reconversion sans fin ».

Martin Vanier est géographe, directeur d'études au sein de la coopérative conseil Acadie et professeur à l'école d'urbanisme de Paris Est Créteil, après avoir enseigné à Lyon puis Grenoble. Son travail s'est construit à travers les notions de « tiers espace » « d'interterritorialité », de « capitalisme réticulaire » et de « reliance ». Derniers ouvrages parus : « Le temps des liens, essai sur l'anti-fracture » (L'aube, 2024) et « En finir avec les idées fausses sur l'aménagement du territoire : dans quelle France voulons-nous vivre ? » (L'atelier, 2026).